

## DIGITHÈQUE

### Université libre de Bruxelles

---

*Almanach de l'Université de Gand, Gand, 1887.*

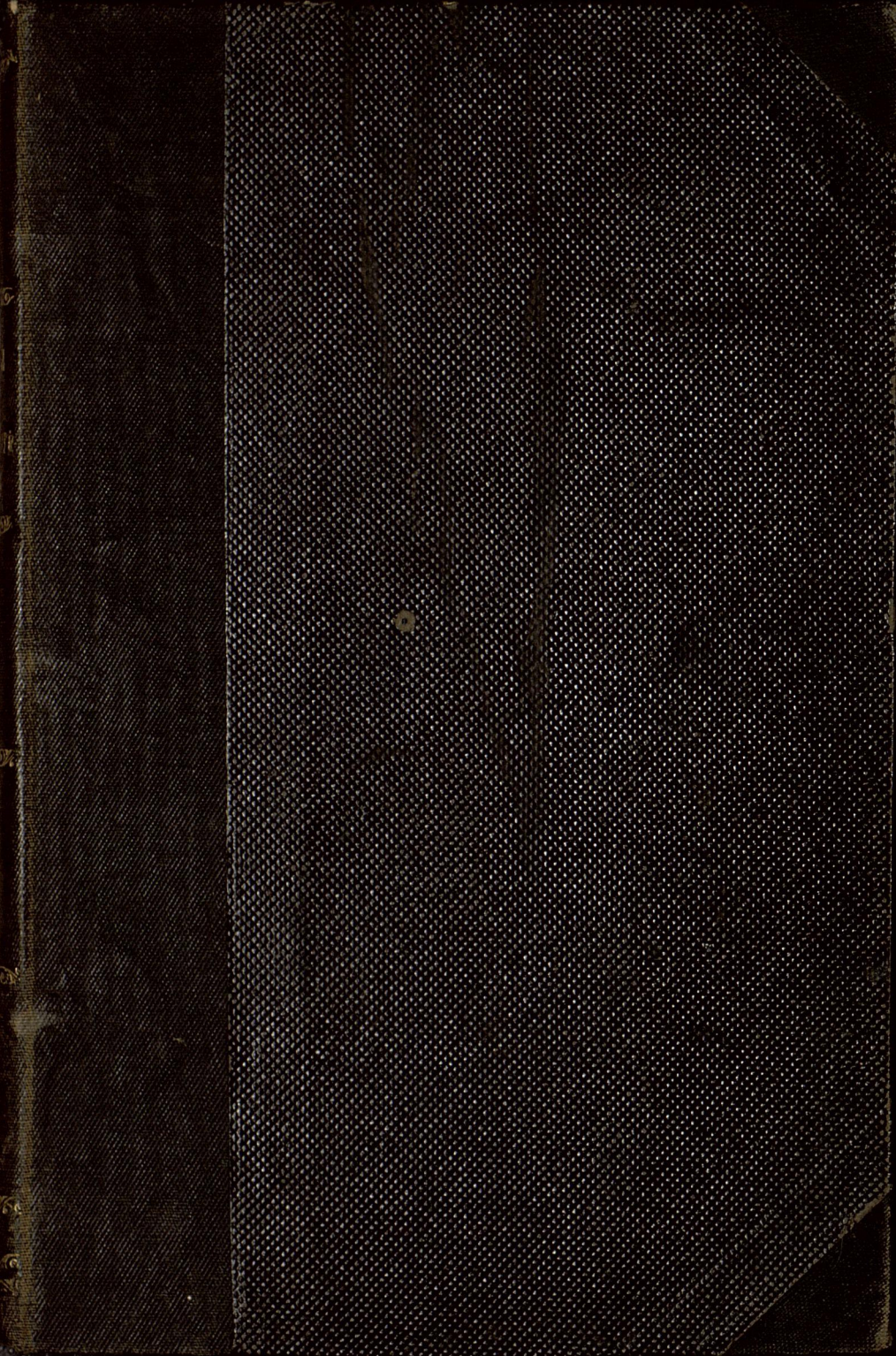
---

**En raison de son ancienneté, cette œuvre littéraire n'est vraisemblablement plus soumise à la législation belge en matière de droit d'auteur.**

*S'il s'avérait qu'une personne soit encore titulaire de droit sur l'œuvre, cette personne est invitée à prendre contact avec la Digithèque de façon à régulariser la situation (email : [bibdir@ulb.ac.be](mailto:bibdir@ulb.ac.be))*

Elle a été numérisée dans le cadre du Plan de préservation et d'exploitation des patrimoines (Pep's) de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en collaboration avec le service des Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles et l'Action de Recherche Concertée « Presse et littérature en Belgique francophone » menée sous la direction du professeur Paul Aron. Les règles d'utilisation de la présente copie numérique de cette œuvre sont visibles sur la dernière page de ce document.

L'ensemble des documents numérisés par les Archives & Bibliothèques de l'ULB sont accessibles à partir du site <http://digitheque.ulb.ac.be/>









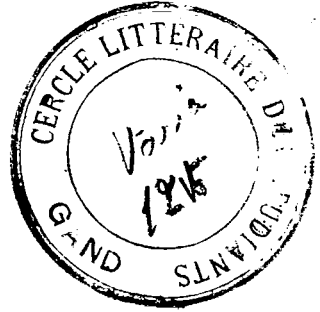






*Don de l'Université*

*1<sup>er</sup> Juin 1887*



ALMANACH  
DE  
L'UNIVERSITÉ DE GAND



---

GAND, IMPRIMERIE C. ANNOOT-BRAECKMAN, AD. HOSTE SUCC<sup>r</sup>.











1887

---

ALMANACH  
DE  
L'UNIVERSITÉ DE GAND

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES  
DE LA  
*SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS*  
(3<sup>me</sup> ANNÉE)



GAND  
LIBRAIRIE GÉNÉRALE DE AD. HOSTE, ÉDITEUR  
rue des Champs, 49



*À Monsieur*

FÉLIX DAUGE,

*Les Étudiants libéraux de Gand.*





## AVANT-PROPOS.

**N**ous publions cette année le troisième  
*Almanach de l'Université de Gand.*

Lorsque paraîtra ce volume, notre Alma Mater sera encore sous le coup de l'immense douleur que lui causa la mort d'un de ses plus éminents professeurs, M. FRANÇOIS LAURENT.

On se souviendra que c'est sous le haut patronage de cet homme illustre, dont la gloire a rejaili sur la Belgique entière,

que parut le premier de nos recueils. Aussi nous sommes nous fait un devoir de consacrer à sa mémoire une importante partie de cet almanach.

Une large place y est aussi réservée à *l'histoire des Écoles spéciales annexées à l'Université de Gand*. Le renom dont celles-ci jouissent dans le monde entier leur donne droit à une mention toute particulière, et quoique nos prédécesseurs aient pu, dans *l'histoire de l'Université de Gand*, être appelés à en parler incidemment, nous croyons que le lecteur nous saura gré d'en avoir esquissé l'historique d'une manière plus complète.

\* \* \*

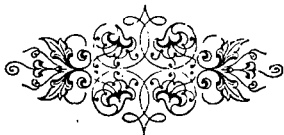
Il nous reste à remercier les nombreux collaborateurs qui ne nous ont ménagé ni leur temps ni leurs peines.

Merci à nos amis de Bruxelles et de Liége.

Merci à tous ceux qui nous ont été d'un si précieux concours dans la gésine de ce nouveau venu.

LE COMITÉ DE PUBLICATION :

JOSEPH AMERLINCK,  
GUSTAVE DENIL,  
JULES GASPARD,  
CHARLES KONING,  
EDGARD SPAEY.









PARTIE ACADÉMIQUE





## ÉPHÉMÉRIDES UNIVERSITAIRES.

---

### JANVIER.

- 4 1843. Fondation de l'Académie de Delft.  
5 1632. Fondation de l'Université d'Amsterdam.  
15 } 1881. Première fête internationale d'*Étudiants*  
16 } *libéraux*.  
17 1755. Fondation de l'Université de Moscou.  
18 1881. Création du *Cercle des Étudiants-Ingénieurs*.  
21 1886. Mort du journal *L'Étudiant*, organe de la  
jeunesse universitaire (né à Bruxelles le  
24 janvier 1884).  
26 1867. Concert de charité organisé par le corps des  
Étudiants.  
1886. Les Étudiants en Médecine de l'Université  
de Bruxelles demandent au Conseil com-  
munal, qui passe à l'ordre du jour sur la  
pétition, que les cliniques enlevées à leurs  
professeurs leur soient rendues.  
Le docteur Crocq ouvre une clinique à  
l'hôpital de Molenbeeck-St-Jean.



FÉVRIER.

- 2 1880. Création du *Cercle littéraire des Étudiants*.  
3 1878. Grand concert de charité donné sous les  
auspices du Corps des Étudiants.  
4 1878. Fondation de l'*Union des anciens Étudiants*.  
5 1881. Fondation du *Cercle des Élèves-Conducteurs  
libéraux*.  
7 1882. Création de la *Fanfare des Étudiants libéraux*  
(1882-1884).  
8 1875. Fondation de l'Université de Leyde.  
12 1867. Création du *Cercle musical des Étudiants*,  
(1867-1880).  
21 1852. Fondation de la société '*t Zal wel gaan*.  
24 1880. Institution d'une chaire d'histoire contem-  
poraine.



MARS.

- 1 1885. Célébration solennelle du dixième anniver-  
saire de la *Société générale des Étudiants*  
5 1884. Création des sections normales flamandes.  
7 1862. Grand concert de charité organisé par les  
Étudiants.  
10 1885. Grève des Étudiants Italiens.  
13 1884. Mort de Monsieur Heremans, professeur  
émérite, ancien échevin de l'instruction  
publique.  
14 1874. Concert donné par le '*t Zal wel gaan* au  
profit d'œuvres libérales.  
14 1886. Cavalcade organisée par la *Société générale  
des Étudiants* au profit de l'*Avenir*.

- 19 1852. Fondation de l'*École des Arts et Manufactures*.  
21 1885. Apparition du premier *Almanach de l'Université de Gand*, publié sous les auspices de la *Société générale des Étudiants*.  
24 1878. Mort de M<sup>r</sup> Roulez, administrateur-inspecteur de l'Université.  
26 1836. Fondation de l'Université d'Utrecht.



#### AVRIL.

- 13 1877. Liège. — Le clergé de St Christophe refuse l'entrée du temple au drapeau des Étudiants. La commission permanente décide que dorénavant les Étudiants n'assisteront plus en corps à une cérémonie du culte catholique.  
1885. L'Académie de Belgique décerne les prix de Keyn à M. Ernest Discailles, professeur à l'Université, pour son travail sur *Guillaume le Taciturne et Marnix de Ste Aldegonde*, et à M. Mac Léod, professeur à l'école normale de Bruges, agrégé spécial à l'Université, pour sa *Zoologie*.  
16 1883. Pose de la première pierre de l'Institut des Sciences.  
23 1885. Les Étudiants de Gand envoient une adresse de sympathie à leurs Frères d'Italie.  
26 1872. Les Étudiants étrangers fréquentant les cours de notre Alma Mater offrent un drapeau au corps des Étudiants.  
26 1885. Le *'t Zal wel gaan* fête l'apparition de son 25<sup>e</sup> almanach.

- 28 1877. Les Étudiants gantois, approuvant la conduite énergique de leurs Frères liégeois, décident à leur tour de ne plus assister en corps aux cérémonies du culte catholique.  
1886. Mort du chimiste Melsens.



MAI.

- 3 1884. Fondation de la *Section des Conférences*.  
5 1870. Création de la *Societas Philadelphica Studiosorum Gandavensium* (†).  
7 1881. Création d'une section normale pour l'enseignement des sciences commerciales.  
8 1881. Constitution à Liège de la Fédération libérale des Sociétés d'Étudiants belges.  
9 1857. La commission de l'Index jette l'interdit sur la publication *Noord en Zuid* éditée par le 't *Zal wel gaan*.  
10 1806. Réorganisation de l'Université de Paris, fondée en 1200.  
12 } 1884. Louvain. — Fêtes du cinquantenaire de  
13 } l'Université catholique.  
14 1882. Concert organisé par la *Fanfare des Étudiants libéraux* au profit de l'*Œuvre de la Presse*.  
15 1883. Réception de l'*Estudiantina Española*.  
18 1879. Grand concert organisé sous les auspices de la *Société Générale des Étudiants* au profit des victimes de la catastrophe de Frameries.  
20 1876. Loi sur l'enseignement supérieur.  
21 1883. Fondation de l'*Union luxembourgeoise*.  
21 1885. Manifestation libérale en l'honneur de M. le recteur A. Callier.



## JUIN.

- 5 1883. Organisation de la Fédération des Sociétés libérales d'Étudiants. On lui confie la *disposition* du drapeau.
- 16 1834. Fondation de l'Université de Louvain.
- 17 1855. Entrée triomphale de la *Société des Étudiants* qui a remporté au concours de chant, à Lille, une énorme..... buse.
- 18 1884. Suppression du Ministère de l'Instruction publique.
- 21 1884. M. Woeste, Ministre de la Justice, dans une lettre impertinente, annonce à M. Laurent qu'il est décidé à retirer le projet de loi concernant l'avant-projet de révision du code civil.
- 23 1886. Mort de M. P. J. Wouters, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres.



## JUILLET.

- 1 1578. Fondation de l'Académie Calviniste de Gand, supprimée en 1585.
- 7 1886. Incendie des bâtiments de l'Université libre de Bruxelles.
- 8 1860. Visite de Léopold I aux Étudiants gantois.
- 15 1849. Loi sur l'enseignement supérieur.
- 25 1882. Arrêté royal concernant l'obtention des bourses de voyage.
- 31 1884. M. Jacobs, Ministre de l'Intérieur, supprime la section commerciale de l'école normale des sciences.





AOUT.

- 7 1814. Fondation de l'Université de Groningue.  
30 1886. Mort de M. Valère Liénard, assistant au  
laboratoire d'anatomie comparée.  
31 1884. Les Étudiants de Gand participent, à Bru-  
xelles, à la grandiose manifestation du  
pays libéral.



SEPTEMBRE.

- 7 1426. Fondation de l'ancienne Université de  
Louvain.  
16 1853. Arrêté royal instituant le diplôme de docteur  
en sciences.  
22 1884. Le roi sanctionne la loi scolaire. MM. Callier  
et Seresia sont déchargés respectivement  
des cours de droit public et de droit naturel.  
25 1816. Arrêté décidant la fondation des Universités  
de Gand et de Liège.  
30 1885. Création d'un cours de bactériologie et d'un  
cours de policlinique interne.



OCTOBRE.

- 1 1838. Fondation de l'École du Génie civil.  
2 1876. Arrêté royal concernant l'application de la  
loi de 1876 sur l'enseignement supérieur.  
6 1879. M. le professeur Laurent est promu au  
grade de commandeur de l'ordre de  
Léopold.  
9 1817. Fondation de l'Université de Gand.  
9 1826. Inauguration du palais de l'Université.  
15 1877. Fondation de l'Université d'Amsterdam.

- 17 1879. Installation de M. Alb. Callier comme recteur.  
19 1885. Installation de M. J. J. Kickx comme recteur.  
28 1860. Visite du roi Léopold I aux Étudiants de Liège.



### NOVEMBRE.

- 3 1817. Fondation de l'Université de Liège. »  
4 1862. Dissolution de la *Société des Étudiants*.  
5 1867. Les Étudiants célèbrent brillamment le 50<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Université de Gand.  
6 1815. Reconstitution de l'Université d'Utrecht.  
8 1884. Les Étudiants de Gand, réunis en assemblée générale, décident à l'unanimité de demander :  
1<sup>o</sup> La dissolution des Chambres,  
2<sup>o</sup> L'abrogation de la loi scolaire.  
14 1871. Reconstitution du cercle *'t Zal wel gaan*.  
20 1834. Fondation de l'Université libre de Bruxelles.  
21 } 1884. Les Étudiants bruxellois organisent des fêtes  
22 } splendides à l'occasion du 50<sup>e</sup> anniversaire  
23 } de la fondation de leur Université.  
28 1868. Fondation du *Cercle des Étudiants Wallons*.  
30 1878. M. le professeur Dauge est nommé inspecteur de l'École préparatoire du Génie civil.



### DÉCEMBRE.

- 5 1838. Premier souper annuel des Étudiants du Génie civil.  
6 1882. Pour la première fois une jeune fille est autorisée à suivre les cours de l'Université.

- 7 1886. Fondation de l'Association des Élèves-Ingénieurs des Écoles de Gand.
- 9 1877. Grande manifestation libérale en l'honneur de M. le professeur Laurent.
- 12 1871. Fondation de la *Société Générale des Étudiants*.
- 14 1881. Premier souper annuel des Étudiants en Droit.
- 15 1880. Fondation de la *Société libérale des Étudiants en Médecine*.
- 17 1875. Reconstitution de la *Société Générale des Étudiants*.
- 18 1885. Grève des Étudiants en Médecine de Bruxelles, à la suite du retrait des cliniques à MM. les professeurs Crocq, Guillery, De Roubaix et Hiernaux.
- 20 }  
21 } 1868. Congrès d'Étudiants à Gand.  
22 }  
23 }  
28 1847. Institution de l'École normale des Sciences.





# UNIVERSITÉ DE GAND.

---

## I. ADMINISTRATION.

---

ADMINISTRATEUR-INSPECTEUR DE L'UNIVERSITÉ,  
DIRECTEUR DES ÉCOLES SPÉCIALES.

*A. Wagoner*, professeur émérite de la faculté de philosophie et lettres.

RECTEUR,  
*pour les années 1885-1888.*

*J. J. Kickx*, professeur ordinaire à la faculté des sciences.

SECRÉTAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE  
*pour l'année 1886-1887.*

*V. De Brabandere*, professeur ordinaire à la faculté de droit.

COLLÈGE DES ASSESSEURS  
pour l'année 1886-1887.

- J. J. Kickx*, recteur.  
*P. Fredericq*, doyen de la faculté de philosophie et lettres.  
*R. De Ridder*, doyen de la faculté de droit.  
*T. Swarts*, doyen de la faculté des sciences.  
*P. Poirier*, doyen de la faculté de médecine.  
*V. De Brabandere*, secrétaire du conseil académique.

INSPECTEURS DES ÉTUDES.

- E. Boudin*, inspecteur général des ponts et chaussées, avec rang de professeur ordinaire à la faculté des sciences, inspecteur des études aux écoles spéciales du génie civil et des arts et manufactures.  
*F. Dauge*, ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées, professeur ordinaire à la faculté des sciences, inspecteur des études aux écoles préparatoires du génie civil et des arts et manufactures et à l'école normale des sciences.

COMMISSAIRES POUR LES AFFAIRES DE LA BIBLIOTHÈQUE.

- A. De Ceuleneer*, professeur extra-ordinaire à la faculté de philosophie et lettres.  
*R. De Ridder*, professeur ordinaire à la faculté de droit.  
*G. Vandermensbrughe*, professeur ordinaire à la faculté des sciences.  
*C. Van Bambeke*, professeur ordinaire à la faculté de médecine.

SECRETÉAIRE DE L'ADMINISTRATEUR-INSPECTEUR.

- A. Verschaffelt*, docteur en philosophie et lettres, rempart des Chaudronniers, 12.

RECEVEUR DU CONSEIL AGADÉMIQUE.  
*pour l'année 1886-1887.*

*A. Verschaffelt*, doct. ph., rempart des chaudronniers, 12.

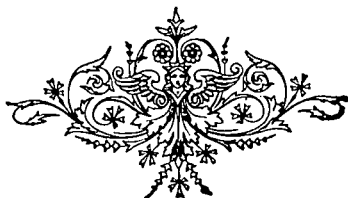
COMMIS AUX ÉCRITURES.

*L. Hombrecht*, rue des Vanniers, 21.

APPARITEURS.

*G. Vrebos*, chaussée de Bruges, 76.

*C. Gallant*, rue Van Acken, 10.





## II. CORPS ENSEIGNANT.

---

### FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET LETTRES,

#### SECTIONS NORMALES D'HISTOIRE ET DE GÉOGRAPHIE ET DE LANGUES GERMANIQUES.

- MM. *Fuerison*, Coupure, 119.  
*Wagener*, boulevard du Jardin zoologique, 27.  
*Gantrelle*, chaussée de Courtrai, 95.  
*O. Merten*, Coupure, 175.  
*Motte*, quai des Moines, 1.  
*Thomas*, rue Guillaume Tell, 25.  
*Discailles*, marché au Beurre, 3.  
*Hoffman*, boulevard des Hospices, 108.  
*De Ceuleneer*, rue de la Lieve, 9.  
*Fredericq*, grand Gewat, 4.  
*Michel*, rue Nassau, 2.  
*Pirenne*, rue des Baguettes, 2.  
*Coemans*, plaine St Pierre, 6.  
*Vercouillie*, boulevard de la Citadelle, 88.  
*Micheels*, Pêcherie, 50.  
*Bley*, boulevard de la Citadelle, 2/3.  
*Koch*, boulevard des Hospices, 68.  
*V. Vanderhaeghen*, rue St Amand, 14.

FACULTÉ DE DROIT.

- MM. *Van Wetter*, rue Savaen, 46.  
*Callier*, Allée verte, 243.  
*Nossent*, rue aux Draps, 3.  
*De Brabandere*, rue neuve St Pierre, 78.  
*De Ridder*, chaussée de Courtrai, 83.  
*Rolin*, rue Savaen, 11.  
*Seresia*, rue Courte du Jour, 28.  
*D'Hondt*, rue des Sœurs noires, 11.

FACULTÉ DES SCIENCES,

ÉCOLE DU GÉNIE CIVIL,  
ÉCOLE DES ARTS ET MANUFACTURES.  
ÉCOLE NORMALE DES SCIENCES.

- MM. *Boudin*, Coupure, 152.  
*Dugniolle*, Coupure, 47.  
*Valerius*, rue Basse, 45.  
*F. Dauge*, rue de Belle-Vue, 53.  
*Donny*, rue neuve St Pierre, 93.  
*Verstraeten*, place du Marais, 20.  
*Pauli*, placé des Fabriques, 1.  
*Kickx*, rue St Georges, 26.  
*Swarts*, rue Terre Neuve, 48.  
*Mansion*, quai des Dominicains, 6.  
*Wolters*, rue de l'Avenir, 16.  
*Plateau*, boulevard du Jardin zoologique, 64.  
*Vandermensbrugge*, Coupure, 89.  
*Mister*, rue digue de Brabant, 15.  
*Massau*, rue Marnix, 22.  
*Depermentier*, boulevard du Château, 483.



- MM. *De Wilde*, Meirelbeke.  
*Boulvin*, rue longue d'Argile, 31, Anvers.  
*Flamache*, rue Latérale, 2, Bruxelles.  
*Nelissen*, boulevard des Hospices, 10.  
*F. Van Rysselberghe*, boulevard Bischoffsheim, 52,  
Bruxelles.  
*Schoentjes*, grand Toquet, 12.  
*Merten*, Coupure, 175.  
*Bergmans*, rue Guinard, 18.

#### FACULTÉ DE MÉDECINE.

- MM. *Soupart*, rue neuve St Pierre, 61.  
*Du Moulin*, rue des Baguettes, 147.  
*R. Boddaert*, rue Basse, 42.  
*Deneffe*, rue de la Station, 66.  
*Poirier*, rue de la Vallée, 73.  
*Van Cauwenberge*, nouvelle rue du Casino, 5.  
*Van Bambeke*, rue Haute, 5.  
*Bouqué*, rue des Selliers, 3.  
*Leboucq*, Coupure, 131.  
*G. Boddaert*, rue Guillaume Tell, 12.  
*De Cock*, rue courte du Jour, 11.  
*Verstraeten*, rue Charles Quint, 30.  
*Van Ermengem*, Wetteren.  
*De Visscher*, rue Basse, 18.  
*Mac Leod*, Melle.

#### PROFESSEURS ÉMÉRITES.

- MM. *Burggraeve*, de la faculté de médecine, rue des  
Baguettes, 50.  
*De Kemmeter*, de la faculté de droit, Cloître  
St Bavon, 24.  
*Soupart*, de la faculté de médecine, rue neuve  
St Pierre, 61.

- MM. *Gantrelle*, de la faculté de philosophie et lettres,  
chaussée de Courtrai, 96.  
*Wagner*, de la faculté de philosophie et lettres,  
boulevard du Jardin zoologique, 27.

RÉPÉTITEURS.

- MM. *D. Rottier*, ingénieur industriel, rue Charles-  
Quint, 51.  
*C. Bergmans*, docteur en sciences physiques et  
mathématiques, rue Guinard, 18.  
*H. Schoentjes*, docteur en sciences physiques et  
mathématiques, grand Toquet, 12.  
*F. Nelissen*, docteur en sciences naturelles, boule-  
vard des Hospices, 10.  
*L. De Nobele*, rue de Bruxelles, 147.  
*J. Van Rysselberghe*, ingénieur des ponts et chaus-  
sées, rue de la Sauge, 34.  
*E. Haerens*, ingénieur des ponts et chaussées,  
boulevard Lousbergs, 37.  
*V. Foulon*, ingénieur des ponts et chaussées, petite  
rue de la Boucherie, 4.  
*H. Van Hyfte*, conducteur des ponts et chaussées,  
rempart de la Biloque, 238.  
*E. Dauge*, avocat, rue des Douze Chambres, 94.  
*C. Servais*, professeur agrégé de l'enseignement  
moyen du degré supérieur, Coupure, 139.  
*F. Steyaert*, boulevard de la Citadelle, 25.

CONDUCTEURS DES PONTS ET CHAUSSÉES DÉTACHÉS A L'ÉCOLE  
DU GÉNIE CIVIL COMME MAITRES DE TOPOGRAPHIE.

- MM. *J. Lallemand*, conducteur principal, boulevard  
des Hospices, 66.  
*F. Cruls*, conducteur principal, boulevard de  
l'École normale, 8.

MM. *D. Toeffaert*, conducteur de 1<sup>re</sup> classe, chaussée de Bruxelles, 32, à Ledeberg.

*E. Simonis*, conducteur de 1<sup>re</sup> classe, rue de l'École.

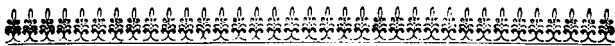
MAITRES DE DESSIN.

MM. *F. Steyaert*, boulevard de la Citadelle, 25.

*A. Robelus*, rue des Douze Chambres, 5.

*J. De Wael*, boulevard de la Citadelle, 67.





## DISTINCTIONS HONORIFIQUES.

---

Par arrêté royal du 29 octobre 1885, M. le docteur *Van Ermengem*, chargé de cours à la faculté de médecine, a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold.

Par arrêté royal du 31 octobre 1885, M. *H. De Wilde*, professeur à l'école du génie civil, a été nommé chevalier de l'Ordre de Léopold, comme membre du jury de l'exposition d'Anvers. M. *De Wilde* a reçu en outre les insignes de commandeur de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique.

M. *Swarts*, professeur ordinaire à la faculté des sciences a reçu la croix d'officier de l'Ordre de Serbie.

Par arrêté royal du 17 juin 1886, la croix civique de première classe a été accordée aux membres suivants du corps professoral comptant plus de trente cinq années de services :

MM. *Wagener*, administrateur-inspecteur de l'Université, *Burggraeve*, *De Kemmeter*, *Gantrelle*, *Laurent*, *Soupart*, professeurs émérites; *Boudin*, inspecteur-général des ponts et chaussées; *Donny*, *Dugniolle*, *Valérius*, professeurs ordinaires à la faculté des sciences; *Fuerison*, professeur ordinaire à la faculté de philosophie et lettres.

Aux termes du même arrêté, la médaille civique de première classe a été décernée aux professeurs suivants, comptant plus de vingt-cinq et moins de trente-cinq

années de services: MM. *R. Boddaert*, professeur ordinaire à la faculté de médecine; *F. Dauge*, ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées, *Mister*, *Swarts*, *Vandermensbrughe*, *T. Verstraeten*, *Wolters*, ingénieur en chef honoraire des ponts et chaussées, professeurs ordinaires à la faculté des sciences; *Discailles*, *Merten*, professeurs ordinaires à la faculté de philosophie et lettres.

*M. P. De Mey*, sorti de l'École du Génie civil en octobre 1869, actuellement ingénieur principal des ponts et chaussées à Bruges, a obtenu, pour son *Étude sur le régime de la côte et sur les ports maritimes de la Belgique*, le prix de 25,000 francs, institué annuellement par S. M. le Roi Léopold II, et attribué, pour le concours international de 1881, au meilleur ouvrage sur les moyens d'améliorer les ports établis sur des côtes basses et sablonneuses comme celles de la Belgique.





## INSCRIPTIONS AU ROLE.

---

La diminution de notre population universitaire, sensible pour l'année 1884-85, s'est assez considérablement accrue encore. Après être tombé de 917 à 890, le nombre des étudiants inscrits n'est plus, pour l'année 1885-86, que de 840.

Les inscriptions se sont réparties comme suit :

Faculté de philosophie et lettres . . . . .	56
Faculté de droit . . . . .	177
Faculté de médecine . . . . .	177
Faculté des sciences . . . . .	164
École du Génie civil . . . . .	194
École des Arts et Manufactures . . . . .	39
École normale des sciences . . . . .	26
Sections normales flamandes . . . . .	<u>7</u>
Total . . . . .	840

De ces 840 étudiants, 764 sont nés en Belgique, 76 sont originaires de pays étrangers.



A LA MÉMOIRE DE :

M. FRANÇOIS LAURENT,

PROFESSEUR ÉMÉRITE A LA FACULTÉ DE DROIT,  
ANCIEN CONSEILLER COMMUNAL ET ANCIEN MEMBRE  
DE LA COMMISSION DES ÉCOLES DE LA VILLE DE GAND,  
MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE,  
MEMBRE DE L'INSTITUT DE DROIT INTERNATIONAL,  
COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LÉOPOLD,  
COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LA COURONNE D'ITALIE,  
COMMANDEUR DE L'ORDRE DE LA COURONNE DE CHÈNE,

décédé le 11 février 1887;

M. PIERRE JEAN WOUTERS,

PROFESSEUR ORDINAIRE A LA FACULTÉ DE PHILOSOPHIE  
ET LETTRES,  
PROFESSEUR D'HISTOIRE DE L'ART A L'ACADÉMIE ROYALE  
DE DESSIN,  
CHEVALIER DE L'ORDRE DE LÉOPOLD,

décédé le 20 juin 1886;

M. VALÈRE LIÉNARD,

DOCTEUR EN SCIENCES NATURELLES,  
ASSISTANT AU LABORATOIRE D'ANATOMIE COMPARÉE.

décédé le 20 août 1886.



A LA MÉMOIRE DE :

JEAN DEMEULEMEESTER,

NÉGOCIANT,

membre d'honneur de la *Société Générale des Étudiants*,

décédé à Anvers, le 5 octobre 1886 ;

PROSPER VAN MERHAEGHE,

CANDIDAT EN MÉDECINE,

membre de la *Société Générale des Étudiants*,

décédé à Audenarde, le 24 mai 1886 ;

LÉONCE-LOUIS-JOSEPH HENRIQUET,

ÉLÈVE A L'ÉCOLE DU GÉNIE CIVIL,

membre de la *Société Générale des Étudiants*,

décédé à Gand, le 10 octobre 1886 ;

HENRI-JOSEPH LAMBERT,

ÉLÈVE-INGÉNIEUR-ARCHITECTE,

membre de la *Société Générale des Étudiants*,

décédé à Vielsalm (Luxembourg),

le 4 décembre 1886.









# UNION DES ANCIENS ÉTUDIANTS

DE L'UNIVERSITÉ DE GAND.

---

**C**ETTE Société a été fondée le 3 février 1878. Son but est de nouer ou de resserrer entre les anciens étudiants les liens de fraternité et de solidarité, et de contribuer, dans la mesure de ses ressources, à la prospérité de l'Université.

Le nombre de ses membres s'est accru rapidement; elle en compte aujourd'hui plus de huit cents, et grâce à cette situation si florissante elle est parvenue à fonder vingt bourses universitaires.

Les membres de l'Union se réunissent chaque année, en assemblée générale ordinaire, le troisième dimanche de novembre.

Nous engageons énergiquement tous les étudiants qui finissent leurs études à se faire membres de l'Union.

Le Comité-directeur, pour l'année 1887, se compose de MM. OSW. DE KERCHOVE DE DENTERGHEM, membre de la Chambre des Représentants, *président*; H. MORELLE, directeur général des ponts et chaussées et F. VANDER MEERSCH, docteur en médecine, *vice-présidents*; H. LEBOUcq, professeur à l'Université de Gand, *secrétaire-trésorier*; G. GOEMAERE, avocat, *secrétaire-adjoint*.





## CERCLES UNIVERSITAIRES.

---

### I. SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS.

(Fondée le 17 décembre 1875.)

Local : *Café Pierre*, Place d'Armes, 32.

COMMISSION POUR L'ANNÉE 1886-1887.

- MM. J. GASPAR, *Président*.  
E. FALMAGNE, *Vice-Président*.  
G. PRÉVOST, *Secrétaire*.  
H. DACHELET, *Secrétaire-adjoint*.  
E. HEURTZ, *Trésorier*.  
P. DENAUX, *Bibliothécaire*.  
L. RENARD, *Trésorier-adjoint*.  
G. BARA, *Bibliothécaire-adjoint*,  
P. ARENDT, O. HOUSSA, A. LIEBAERT, C. NICK,  
D. PETROPOULOS, *Commissaires*.

LISTE DES MEMBRES.

I. MEMBRES D'HONNEUR.

- MM. Balbeur, A., étudiant.  
Biddaer, E., ingénieur.  
Bruneel, F., ingénieur.  
Carmen, L., lieutenant d'artillerie.  
Claus, A., étudiant.  
Crombé, A., avocat.  
Discailles, E., professeur à l'Université de Gand.  
Dupureux, A., docteur en médecine.  
Février, F., notaire.  
Gevaert, H., industriel.  
Lefevre, notaire.  
Limbourg, G., ingénieur.  
Massart, artiste lyrique.  
Montfort, artiste lyrique.  
Pineur, O., ingénieur.  
Poirier, P., avocat.  
Reuter, P., avocat.  
Ruwet, M., chef de section.  
Seran, artiste lyrique.  
Suetens, V., ingénieur.  
Thooris, A., avocat.  
Willequet, E., avocat, ancien membre de la  
chambre des représentants.

II. MEMBRES HONORAIRES.

- MM. Balieux, E.  
Bauters, B., brasseur.  
Boen, E., docteur en médecine.  
Bultot, J., élève-ingénieur.  
Burggraeve, P., avocat.  
Conard, J., ingénieur.

MM. Cottignie, R., brasseur.  
De Keulenaer, A., candidat-notaire.  
Discailles, L., étudiant.  
Doignies, A., élève-ingénieur.  
Eleuthériade, J. G.  
Faber, E.  
Goemaere, G., avocat.  
Hambursin, F., sous-lieutenant.  
Hanikenne, G., élève-ingénieur.  
Lambert, G.  
Story, A.  
Teirlinck, G.  
Trillié, A.  
Versavel, L., industriel.  
Walton, F., avocat.

III. MEMBRES EFFECTIFS. (1)

MM.	MM.
Adam, A., G. C.	Bayens, E., P. C.
Amelot, A., D.	Beghin, E., N.
Amerlinck, J., P. C.	Berger, G., A. M.
Amerlinck, J., M.	Bergmans, P., P. L.
Anglade, D., D.	Bernaeyge, V., N.
Arendt, P., M.	Billen, R., A. M.
	Blondiaux, V.
Bara, G., D.	Boddaert, A., S.
Barré, F., D.	Boddaert, H., P. L.
Barzacoff, A., G. C.	Bonne, E.
	Bossaerts, F.

---

(1) *Légende*: P. L. = Philosophie et lettres; D. = Droit; N. = Notariat, S. = Sciences; M. = Médecine; PH. = Pharmacie; P. C. = Ponts et chaussées (*section des Ingénieurs*); C. = Ponts et chaussées (*section des Conducteurs*); G. C. = Génie civil; A. M. = Arts et Manufactures; E. N. = École normale.

Bosseler, J., G. C.  
Boulangier, G.  
Bourdeau, M., M.  
Bouroutis, N., G. C.  
Bouva, J.  
Boyadjeff, S., G. C.  
Braeckman, M.  
Briart, L., PH.  
Bulcke, C., S.

Campion, E., P. C.  
Canler, P., D.  
Cappe, F., D.  
Castaigne, O., P. L.  
Chamardjeff, G. C.  
Choquet, E., P. C.  
Christophe, C.  
Claus, A., M.  
Clément, A., P. C.  
Colin, A., G. C.  
Constantinoff, G. C.  
Cornet, J., M.  
Cornet, O., E. N.  
Cotelle, J., C.  
Cotils, F., PH.  
Coune, G., G. C.  
Courtois, A., C.  
Couture, L., A. M.  
Couture, P., M.  
Crick, L., P. C.  
Crusener, V., P. L.

Dacheiet, H., P. C.  
Dalmotte, A., S.  
Dauge, A., D.

Dawson, P., A. M.  
De Bal, E., N.  
De Blicck, J., D.  
De Blon, A., P. C.  
De Bo, G., P. C.  
De Brucq, A., P. C.  
De Groof, E., G. C.  
De Keulenaer, F., S.  
Delanotte, G, PH.  
De la Royère, J., G. C.  
Del Baer, V., P. L.  
Delecœuillerie, A., PH.  
Delecœuillerie, C., M.  
Delepaule, H., P. C.  
De Lescluze, J., D.  
Delivorias, A., G. C.  
Demeure, E., P. C.  
Demeuse, E., D.  
Denaux, E., S.  
Denaux, P., D.  
Denil, G., P. C.  
De Nobele, E., A. M.  
Deny, E., A. M.  
De Pauw, A., D.  
De Ridder, C., G. C.  
De Rudder, A., P. L.  
De Rycke, A., M.  
De Rycke, R., P. C.  
Descans, J., P. C.  
De Schrijver, C., D.,  
Desmottes, F., M.  
De Vliegheer, E.  
De Vos, H., M.  
De Vroede, V., G. C.  
D'Hondt, A., M.

Diederickx, L.  
Dierman, W., G. C.  
Ditte, E., A. M.  
Drakowsky.  
Dryepondt, C., PH.  
Dubiez, G.  
Dumortier, J., M.  
Dutoit, A.

Everaert, E., D.

Fairon, M., P. C.  
Falmagne, E., G. C.  
Felu, L.  
Fraeys, H., D.  
Franeau, P., D.  
Frings, X., P. C.  
Frison, J., N.

Ganshof, A., S.  
Gaspar, J., G. C.  
Geill, G., D.  
Gigot, E., G. C.  
Gillis, O.  
Gob, A., E. N.  
Grade, P.  
Grégoire, E., PH.

Halewyck, E., PH.  
Hallet, P., G. C.  
Hermanne, A., S.  
Hermans, H., C.  
Hermant, J.-B., M.  
Herrebaut, W.

Heuertz, E., G. C.  
Hofman, E., P. C.  
Hofman, J., M.  
Houssa, O., P. C.  
Houtsaeager, H., D.

Janouloff, C., G. C.  
Jancovici, D., D.  
Jolyt, A., A. M.  
Jourdain, F., M.  
Jouret, H., D.  
Justement, R., M.

Kerschenmeyer, G., PH.  
Kessler, H., P. C.  
Koning, C., P. C.

Lambert, C., D.  
Lamotte, E., P. C.  
Lardinois, J., G. C.  
Lauwers, A.  
Leblanc, E., A. M.  
Lehnerts, F., S.  
Lentz, A., D.  
Leroy, H., PH.  
Lespinne, V., M.  
L'hoëst, E., P. L.  
Liebaert, A., M.  
Liégeois, L., G. C.  
Limbor, C.  
Linster, M., M.  
Lumen, L., M.  
Lutens, F., P. L.

Macédonsky, V., D.  
Maes, A., M.  
Malchair, A., G. C.  
Mamet, J., N.  
Mandart, H., P. C.  
Mansion, A., P. C.  
Martcheff, D., G. C.  
Maryssael, C.  
Maryssael, L., G. C.  
Masquelier, L., G. C.  
Mélotte, J., P. C.  
Menard, G., G. C.  
Mendiaux, C., M.  
Mertens, H.  
Messian, J., M.  
Meunier, A., G. C.  
Michens.  
Michiels, E., M.  
Mineur, A., E. N.  
Minnens, L., D.  
Missotten, C., C.  
Mombel, G., P. L.  
Mondez, C., G. C.  
Montangie, A., M.  
Motte, J., D.  
Mottrie, V., G. C.

Nenoff, G. C.  
Nick, C., C.  
Nocquet, V., G. C.  
Noël, A., S.  
Nollet, A.

Palange, C., PH.

Palange, L., A. M.  
Papapanageotes, G. C.  
Paquet, M., E. N.  
Parmentier, G., D.  
Pavlichevitch, G. C.  
Pennart, M., A. M.  
Pepin, E., C.  
Petit, E., G. C.  
Petropoulos, D., G. C.  
Picard, F., P. C.  
Pierre, E.  
Piérart, A., A. M.  
Poissoniez, A., M.  
Poissoniez, E., G. C.  
Pouitsch, G. C.  
Prévost, G., M.

Ragé, J.  
Ragé, P., S.  
Ramlot, R., A. M.  
Remy, E., E. N.  
Renard, L., G. C.  
Rimée, F., A. M.  
Roels, N.  
Ronse, A., M.  
Rosa, E., A. M.

Sarafoff, S., G. C.  
Saroléa, J., P. C.  
Savakis, G. C.  
Schepens.  
Schrøeder, J., D.  
Séaux, M., S.  
Seeuwen, H., M.



- Sinave, L., P. C.  
Slivcoff, C., G. C.  
Soenen, A., G. C.  
Soinne, A., D.  
Spaey, E., D.  
Sphetulesco, A. M.  
Spyers, F.  
Stas, O., N.  
Straetmans, N., N.  
Stuckens, M.
- T  
Ternet, C., N.  
Thiers, A.  
Thiry, C., S.  
Thon, C., P. C.  
Tixhon, A., C.  
Toneff, T., G. C.  
Trivier, A., S.  
Troch, L., N.  
Trouet, E., P. C.  
Trouet, L., A. M.  
Tuytschaever, G.  
Tydgadt, C., D.  
Tyman, A., D.  
Tyman, H., N.  
Tyman, O., D.
- V  
Van Acken, J., G. C.  
Van Aubel, E., M.  
Van Aubel, J., M.  
Van Causenbroeck, E., M.  
Van Ceulebroeck.  
Van Damme.  
Van de Lanoitte, A., S.
- Van den Bogaerde, A., D.  
Vander Linden, H., P. L.  
Vander Schueren, J.  
Vander Schueren, O.  
Vander Stegen, P. C.  
Vander Stricht, O., M.  
Vande Veld, T., S.  
Vande Velde, A., M.  
Vande Velde, E.  
Van Genck, T., C.  
Van Loo, A.  
Van Sieleghem, W., D.  
Van Schoote, E., P. L.  
Van Schoote, J.  
Van Volden, J., G. C.  
Van Wilder, H.  
Vauthier, G., A. M.  
Velghe, L., D.  
Velghe, P., G. C.  
Vermeire.  
Verschaffelt.  
Vervloet, C., P. C.  
Vltcheff, L., G. C.  
Voulovitch, G. C.
- W  
Waerseggers, L., G. C.  
Walín.  
Walton, P., M.  
Waxweiler, E., P. C.  
Weckesser, A., PH.  
Wouters, A., A. M.
- Z  
Zagoroff, D., D.
-

## II. TAALMINNEND STUDENTEN- GENOOTSCHAP

onder kenspreuk : « 'T ZAL WEL GAAN. »

(Cercle fondé le 21 février 1852.)

Local : *Au roi Gambrinus*, rue Basse, 24.

La commission pour l'année 1886-87 se compose de

MM. H. LOVELING, *président*.  
J. J. MULDER, *secrétaire*.  
A. VERFAILLIE, *trésorier*.  
E. TYTECA, *bibliothécaire*.  
A. BUYSSE,  
H. VAN HOUTTE, } *commissaires*.

## III. CERCLE DES ÉTUDIANTS WALLONS LIBÉRAUX.

(Fondé le 28 novembre 1868.)

Local : *Hôtel de la demi-lune*, marché au Foin.

La commission pour l'année 1886-87 se compose de

MM. L. BRIART, *président*.  
J. B. HERMANT, *vice-président*.  
L. RENARD, *secrétaire*.  
L. PALANGE, *trésorier*.  
E. DEBAL, *bibliothécaire*.

#### IV. CERCLE LITTÉRAIRE DES ÉTUDIANTS.

(Fondé le 2 février 1880.)

Local: *In den Handboog*, rue longue de la Monnaie.

La commission pour l'année 1886-87 se compose de

MM. M. DE WEERDT, *président*.  
E. WAXWEILER, *secrétaire*.  
C. DE SCHRIJVER, *trésorier*.  
E. SPAEY, *bibliothécaire*.

#### V. SOCIÉTÉ LIBÉRALE DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE.

(Fondée le 15 décembre 1880.)

Local: *In den Handboog*, rue longue de la Monnaie.

La commission pour l'année 1886-87 se compose de

MM. M. LINSTER, *président*.  
P. COUTURE, *vice-président*.  
A. LIEBAERT, *secrétaire*.  
F. DESMOTTES, *trésorier*.  
L. BRIART,  
A. DALMOTTE, } *commissaires*.  
A. RONSE, }  
M. SÉAUX, }

#### VI. SOCIÉTÉ DES ÉLÈVES-CONDUCTEURS LIBÉRAUX.

(Fondée le 5 février 1881.)

Local: *Au Plumet d'or*, rue de la Catalogne.

La commission pour l'année 1886-87 se compose de

- MM. C. NICK, *président.*
- J. PIERROT, *vice-président.*
- C. MISSOTTEN, *secrétaire.*
- E. VALENTIN, *trésorier.*
- T. VAN GENCK, *commissaire.*

## VII. UNION LUXEMBOURGEOISE.

(Fondée le 12 mai 1883.)

Local : *In den Handboog*, rue longue de la Monnaie.

La commission pour l'année 1886-87 se compose de

- MM. C. THIRY, *président.*
- E. HEUERTZ, *vice-président.*
- L. LIÉGEOIS, *secrétaire.*
- O. CORNET, *trésorier.*
- P. ARENDT, *bibliothécaire.*

## VIII. LES P'TITS BLEUS.

(*Cercle de jeu de balle*, fondé le 12 février 1885.)

Local : *Hôtel de la demi-lune*, marché au Foin.

La commission pour l'année 1886-87 se compose de

- MM. E. FALMAGNE, *président.*
- G. PRÉVOST, *secrétaire.*
- F. DESMOTTES, *trésorier.*

## IX. CLUB YPROIS.

(Fondé le 14 novembre 1885.)

Local : *Café du Jardin Botanique*, rue St Georges.

La commission pour l'année 1886-87 se compose de

MM. C. DEBERSAQUES, *président*.

V. BARTIER, *vice-président*.

A. VANDE LANOITTE, *secrétaire*.

A. WECKENER, *trésorier*.

L. LAGRANGE, *commissaire*.

## X. CERCLE DES NORMALIENS.

(Fondé en novembre 1885.)

Local : *Café du Géant*, rue St Jean.

Fondé en novembre 1885, ce cercle, qui compte des adhérents nombreux et actifs, a pour but de procurer à ses membres les moyens d'approfondir en commun l'étude de certains points peu vulgarisés de la science; de mettre en évidence les points défectueux, tant au point de vue scientifique qu'au point de vue pédagogique, des méthodes enseignées dans les établissements d'instruction moyenne.

Les membres fondateurs n'ont pas oublié qu'il était nécessaire de resserrer les liens d'amitié qui doivent unir les élèves de l'école normale des sciences et ceux de la faculté des sciences qui se destinent à l'enseignement, et ces derniers peuvent être admis au *Cercle* en qualité de membres effectifs.

L'ordre du jour de chaque séance comporte une conférence, une discussion sur un sujet donné, et, souvent, plusieurs variétés curieuses ou originales, découvertes, pour la plupart, par les membres eux-mêmes.

La commission pour l'année 1886-87 se compose de

MM. C. THIRY, *président*.

A. MINEUR, *vice-président*.

A. GOB, *secrétaire-trésorier*.

## XI. SOCIÉTÉ DES ÉTUDIANTS BULGARES.

(Fondée le 18 octobre 1886.)

Local : *Au Plumet d'or*, rue de la Catalogne.

De création récente, ce cercle réunit régulièrement les étudiants bulgares — assez nombreux — de notre Université. Les membres y ont à tour de rôle la présidence des assemblées, et un seul d'entre eux, un secrétaire-trésorier, compose la commission.

*Secrétaire-trésorier* pour l'année 1886-87 :

M. D. ZAGOROFF.

## XII. ASSOCIATION DES ÉLÈVES- INGÉNIEURS.

(Fondée le 7 décembre 1886.)

Local : *Aux caves de Munich*, rue de la Crapaudière.

Créée dans un but purement scientifique, cette société cherche à fournir aux élèves des écoles du Génie Civil et des Arts et Manufactures annexées à l'Université de Gand, l'occasion de discuter en commun les nombreuses questions se rattachant aux différentes branches de l'enseignement qui leur est donné.

Outre ces discussions, des conférences sont organisées par l'*Association*, qui reçoit également plusieurs revues techniques.

La commission pour l'année 1886-87 se compose de

MM. F. KEELHOF, *président*.

A. CHARLIER, *vice-président*.

J. DESCANS, *secrétaire*.

MM. DEMEURE, *secrétaire-adjoint.*  
COUNE, *trésorier.*  
J. J. SAROLÉA, *bibliothécaire.*  
HUBEAU, *bibliothécaire-adjoint.*  
HEIRMAN,  
A. LAMBIN,  
A. MEUNIER,  
VANDERSTEGEN, } *commissaires.*

### XIII. SOCIÉTÉ ACADÉMIQUE D'HISTOIRE.

(Fondée le 12 janvier 1887.)

Local : *In den Handboog*, rue longue de la Monnaie.

Les membres fondateurs de ce nouveau cercle d'étudiants se sont proposé de développer parmi la jeunesse universitaire le goût des études historiques.

Ajoutons qu'ils ont comblé une lacune qui depuis plusieurs années est comblée à Liège et dans les villes universitaires allemandes.

La commission pour l'année 1886-87 se compose de

MM. J. FREDERICHs, *président.*  
J. J. MULDER, *vice-président.*  
H. VANDER LINDEN, *secrétaire.*  
H. BODDAERT, *trésorier.*



## DRAPEAU DU CORPS DES ÉTUDIANTS LIBÉRAUX.

Nous publions ci-dessous le règlement relatif au drapeau de la fédération des Étudiants libéraux tel qu'il a été adopté en assemblée générale du corps des Étudiants, le 5 juin 1883.

ARTICLE 1. — Le drapeau du corps des Étudiants appartiendra désormais à la *Fédération des Étudiants Libéraux*.

Font partie de cette Fédération : tous les étudiants inscrits dans les cercles libéraux et de plus ceux qui seront acceptés par la commission fédérale sur la présentation de deux membres fédérés. Ils payeront deux francs d'entrée. Le délai de la présentation expirera le 15 décembre.

ART. 2. — La garde du drapeau est confiée à la *Société Générale des Étudiants*.

Au cas où celle-ci serait dissoute, la garde du drapeau sera confiée à la société fédérée la plus nombreuse.

ART. 3. — Les frais d'entretien et de transport seront supportés par les sociétés fédérées proportionnellement au nombre de leurs membres, ainsi que par les membres fédérés ne faisant point partie de ces sociétés.

ART. 4. — Une commission fédérale, formée de la manière ci-après déterminée, veillera à l'application du présent règlement, indiquera dans quels cas il sera fait usage du drapeau, et jugera des nécessités d'entretien.

ART. 5. — Cette commission sera composée des délégués des sociétés fédérées de la manière suivante :

Toute société comptant moins de cinquante membres aura droit à un délégué.

Toute société comptant de cinquante à cent cinquante membres aura droit à deux délégués.

Toute société comptant plus de cent cinquante membres aura droit à trois délégués.

ART. 6. — Les délégués seront choisis par les sociétés comme elles le jugeront convenable.

ART. 7. — La commission entrera en fonctions le 15 juin de chaque année.

ART. 8. — Le doyen d'âge des délégués présidera de droit la commission fédérale.

Le secrétaire-trésorier sera choisi au sein de la commission. Les procès-verbaux des séances de la commission seront tenus en double.

L'un des exemplaires sera déposé à la Bibliothèque de l'Université, le second sera déposé au local de la société dépositaire du drapeau.



ART. 9. — Toutes les décisions de la commission peuvent être contrôlées par l'assemblée générale des membres fédérés.

Cette assemblée est souveraine.

Elle ne pourra être convoquée qu'à la demande de dix membres fédérés au moins.

Elle ne pourra se réunir que vingt-quatre heures après la convocation affichée *ad valvas*.

Le droit d'appeler des décisions de la commission fédérale auprès de l'assemblée générale expire au bout de trois jours.

ART. 10. — Dès que la commission est informée d'une façon quelconque qu'il y a lieu de faire figurer le drapeau, elle est tenue de se réunir et de statuer dans les vingt-quatre heures.

ART. 11. — Le drapeau ne pourra figurer qu'aux manifestations intéressant toutes les sociétés fédérées.

L'usage du drapeau ne pourra en aucun cas être accordé à une société ou à un groupe quelconque d'étudiants. Ce sera toujours la commission qui se chargera de le faire figurer là où il conviendra que l'ensemble de la fédération soit représenté.

ART. 12. — En conformité d'une décision prise par l'assemblée générale des Étudiants en janvier 1877, le drapeau ne pourra franchir, sous aucun prétexte, le seuil d'un temple d'un culte quelconque.

ART. 13. — La commission fédérale est tenue de convoquer, chaque année, dans la première quinzaine du mois de juin, une assemblée générale des membres fédérés, afin de rendre compte de sa gestion.

ART. 14. — Il ne pourra être apporté de modifications au présent règlement que pour autant que les deux tiers des membres fédérés présents à l'assemblée générale convoquée à cet effet y consentent.

ART. 15. — La commission fédérale statuera sur l'admission, dans la fédération, des cercles nouveaux qui pourraient se former à l'Université.

ART. 16. — Les cas non prévus par le présent règlement seront laissés à la décision de la commission fédérale.

Fait en assemblée générale du corps des Étudiants, le 5 juin 1883.

La *commission fédérale* pour l'année 1886-87 se compose des délégués dont les noms suivent :

*Société Générale des Étudiants :*

MM. J. GASPARD, E. FALMAGNE et G. PRÉVOST.

*'t Zal Wel Gaan :*

MM. H. LOVELING et J. J. MULDER.

*Cercle wallon des Étudiants libéraux :*

MM. J. B. HERMANT et L. RENARD.

*Société libérale des Étudiants en médecine :*

MM. M. LINSTER et P. COUTURE.

*Cercle Littéraire des Étudiants :*

M. E. SPAEY.

*Société des Élèves-Conducteurs libéraux :*

M. C. NICK.

*Union Luxembourgeoise :*

M. C. THIRY.

---

*Doyen d'âge :* M. M. LINSTER.

*Secrétaire-trésorier :* M. J. J. MULDER.

---

Lieu de réunion : *Café de la Trompette*, plaine des  
Chaudronniers.





## LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DES ÉTUDIANTS

PENDANT L'ANNÉE ACADÉMIQUE 1885-1886.

---

LORS de la chute, en juin 1884, du dernier ministère libéral, la *Société Générale des Étudiants* ne comptait plus que deux cent vingt cinq membres. L'indifférence avait envahi le parti libéral, la jeunesse ne pouvait échapper à cette somnolence. Mais le retour offensif de notre éternel adversaire secoua si violemment le pays que, immédiatement, s'arrachant à leur torpeur, les étudiants reprirent la lutte, plus opiniâtres, plus courageux que jamais. Le nombre des membres s'accrut rapidement, et à la fin de l'année académique 1885-1886, nous atteignions le chiffre de trois cents.

Cette augmentation notable exerça une heureuse influence sur la fréquentation de notre cabinet de lecture, qui, régulièrement suivi, devint un lieu de discussions et par conséquent un foyer de propagande.

\* \* \*

Il nous a été donné d'assister pendant la dernière année académique à trois conférences des plus intéressantes. Nous avons entendu et applaudi notre ancien recteur, M. Albert Callier, qui, avec l'élévation d'idées et la grande science que tout le monde lui reconnaît, a traité devant nous la question de l'*Unité Chrétienne*. Après lui, M. Ernest Discailles, fidèle à sa promesse de venir tous les ans parmi nous, nous a donné une délicate causerie sur un poète très littéraire et trop peu connu, *Théophile de Viau*. M. De Ridder, en nous donnant une remarquable conférence sur le *principe des nationalités*, a également montré la solidarité qui règne à l'Université de Gand entre professeurs et étudiants libéraux. Nous tenons à adresser ici à tous trois nos plus chaleureux remerciements.

D'un autre côté quelques uns des nôtres, réunis en *section des conférences*, sont venus nous exposer, dans des séances intéressantes, leurs idées sur les questions politiques et sociales à l'ordre du jour.

\* \* \*

D'autres réunions ont eu lieu, plus bruyantes; cinq concerts et deux grands bals, où l'exubérante gaieté de nos vingt ans battit son plein. Fêtes des mieux réussies d'ailleurs que ces concerts où la blonde *uitzet* et le *punch* ravigotant furent versés à flots. Pleins d'entrain les deux bals donnés en la grande salle du *Skating-Ring*, joyeux ébats d'étudiants et étudiantes. Ils ne devaient, selon certains pessimistes, jamais réussir à Gand, et pourtant ils sont entrés quasi dans nos mœurs.

\* \* \*

Si maintenant nous examinons les actes par lesquels la Société Générale a affirmé au dehors sa vitalité, son énergie, nous placerons au premier rang l'envoi en

province, par les soins du *Comité de la Presse*, de plus de dix mille journaux libéraux, qui vont, dans ce qu'on appelle les forteresses du cléricanisme, répandre les idées de progrès et de liberté.

Une calvacade a été organisée, au profit de *L'Avenir*, par des membres dévoués, qui a rapporté à cette vaillante et démocratique société une somme de mille francs.

Lorsqu'aux approches des élections législatives du mois de juin, le comité de la jeune garde libérale fit appel au dévouement de la jeunesse, grand nombre d'entre nous s'empressèrent de se livrer à la besogne électorale; malheureusement le succès de la liste libérale ne récompensa pas nos efforts! Les électeurs de cet arrondissement envoyèrent à la Chambre huit serviteurs très-humbles de l'évêque de Gand.

Sous une autre forme encore, la Société Générale a affirmé son existence au dehors. Le second almanach publié sous ses auspices reçut un accueil des plus favorables.

Notons enfin l'affiliation de la société à la fédération des jeunes gardes libérales, ainsi que les vœux émis par ses membres en faveur de la révision de l'article 47 de la constitution et de l'établissement du service personnel.





PARTIE LITTÉRAIRE





## LETTRE A LIESCHEN

---

JE ne sais si tu vis encore, Lieschen, là bas au bord du Rhin couleur de ciel ? Depuis dix ans que nous nous sommes dit adieu, peut-être la mort a-t-elle pris soin de toi ; mais je t'écris où que tu sois, dans l'infini du mystère ou dans la tiédeur de ton doux pays ; je t'écris, à toi et à nous, à nos souvenirs lointains qui de minute en minute s'en vont dans la distance, comme la nacelle fragile de notre jeunesse !

Va, Lieschen, c'est bon de se rappeler ; les vieilles fleurs et les vieux sourires se fanent aux tiges et se fanent aux lèvres, mais le parfum des unes et le rayon joyeux des autres ne dis-



paraissent pas tout à fait; nous les enfermons dans le suaire de nos cœurs, ces morts bien-aimés, et nos larmes, comme des baumes et des aromates, les conservent dans leur vie éteinte.

I.

— Mais tu es gris, Siebel ?

— Tais-toi, je vois rose, liebchen! Oh! cette réception!... désormais je suis *fuchs*; ils m'ont fait boire douze brocs de bière, je dois ressembler au tonneau de Nürnberg.... *prosit!* mon enfant, je vous aime!... j'ai soif comme une éponge grillée... tu me regardes, Lieschen, je suis gris.... oh! la différence qu'il y a entre l'*althaea* et le rhododendron.... tu ne sais pas? attends.... Lieschen, regardez moi...

— Va te coucher, mon Siebelchen !

— Me coucher, dans le ciel, dans le bleu, dans le rose, dans tes yeux, dans tes bras. Vous rougissez, señora ... venez embrasser bon maître. Fuchs! je le suis; quel sommeil! le rhododendron...

Et Siebel s'endormit, pendant que, très délicatement, la petite lui posait la tête sur l'oreiller; il fit encore un geste fatigué, comme

pour saisir la fleur de l'althaea, et ce fut tout.

Lieschen alors alluma la lampe et jeta les yeux sur le volume abandonné le matin au pied de la table. Elle lut :

« 2. Althaea L. Calice muni d'un *calicule* à 6-9 *folioles soudées* dans leur tiers inférieur, 2 espèces: A hirsuta L (G. hérissée), A officinalis L (G. officinale). »

Elle referma le livre, l'alla ranger dans la bibliothèque, mit tout en ordre dans la chambre, et se déshabilla lentement et sans bruit, sous l'œil grivois des étoiles.

Cette *Kneipe* solennelle avait été grande comme un monde. Toute la corporation des *Hanseaten* s'était réunie au premier étage de la taverne du *Kronprinz*. Une énorme salle blanche décorée de feuillage et traversée dans sa largeur par des théories de lanternes vénitiennes. Une table en fer à cheval, des escabeaux de chêne bruni, et au fond, un tonneau bedonnant sur lequel trônait un étudiant respectable à lunettes bleues.

La salle fut remplie à 8 heures et le président réclama le silence pour dire à peu près ceci :

« Messieurs, la Belgique est un pays lointain qui n'est pas encore victime de la civilisation;

elle nous envoie un de ses enfants les plus remarquables par son indécrassable stupidité. Cet être bizarre, le voici. Approchez, herr Siebel. Voyez, Messieurs, sur ce jeune front, les traces de la nature inclémente; il est déprimé, l'angle facial traversé de lignes idiotes, les yeux sont éteints par la débauche; les mains vulgaires, les pieds navigateurs; voulez vous recevoir ce cas tératologique parmi vous ?

Sait-il boire? cria une voix de tonnerre.

Buvez, fit le maître.

Siebel but une chope.

Encore!

Siebel en vida deux.

Encore.

Siebel demanda grâce.

Sait-il chanter ?

Chantez, jeune macaque !

Siebel chanta le *Miserere* du *Trouvère*; on fut d'accord pour l'arrêter à la deuxième mesure, et demander autre chose. Alors, de sa plus belle voix (baryton déchirant), il servit une *Brabançonne* accompagnée de gestes patriotiques du plus bel effet. Ce fut un triomphe, et force fut à l'infortuné de briser six fois l'Orange sous six arbres de la liberté, une pépinière complète.

Pour le coup, Siebel avait « conquis tous les suffrages » et marcha de victoire en victoire aux épreuves suivantes. Il lui fallut faire une conférence sur un sujet de botanique appliquée à l'extinction du paupérisme dans la classe étudiante, une pièce de vers destinée à célébrer les suites fâcheuses de la prostitution en Polynésie; il dut danser la pavane, avec les gestes de l'époque! enfin on le sacra *fuchs* d'honneur en lui passant la corne pleine à bords qu'il vida comme un polonais qui ne se respecte plus.

## II.

Le lendemain, la fête continua. Il avait été décidé que l'on irait dîner à l'Hôtel du Drachenfels, et que l'on prendrait le bateau à 10 heures du matin. Une heure avant, Siebel se leva la tête lourde, mais le cœur léger. Il s'habilla vite, dégringola la *Fahrgasse* et entra au bassin de natation du vieux Neelhof, situé en amont du fleuve. Après la baignade, les dernières fumées de la bière avaient disparu. Siebel se sentit heureux. Le Rhin semblait joyeux aussi. L'eau verte et pâle s'allumait de paillettes de soleil, comme si les rayons s'y fussent éparpillés en

poudre. Les montagnes lointaines se bleutaient de décroissantes azurations, et l'on eût dit qu'elles étaient plus hautes que jamais, plus rêveuses dans tout ce ciel, plus mélancoliques avec leur pied de roc plongé dans l'eau courante. L'étudiant resta longtemps immobile devant cette féerie qui lui remplissait les yeux. Il y savoura, comme une liqueur chimérique, l'allégresse de vivre, d'être porté par le sort au milieu de cette joie suprême. Il ne vit pas plus loin, dans l'avenir; alors, c'était le repos des seize ans, l'indolence qui se regarde et se caresse; le Rhin coulait de même, pareil à cette fin d'enfant qui va se faire homme; les minutes, comme les flots aux tons pleins de clarté, s'enfuyaient vers les tourbillons où les fanges bouillonnent, où l'onde s'épaissit telle qu'une mer d'absinthe.

Et ce rêve d'une heure, je sais bien, Siebel, que tu l'as revu souvent et que cela te fait pleurer, grande bête!

Dirai-je cette excursion unique d'une bande de cinquante têtes folles au vieux *Drachenfels*? On dut boire et chanter beaucoup, mais Siebel eut l'ivresse triste sans doute, car la terre en fleurs était trop belle, le fleuve trop grandiose

pour ne pas impressionner l'enfant, et lorsqu'il te revit le soir, Lieschen, il te regarda dans les yeux, t'en souvient-il, et te dit son premier mot douloureux : cela devra finir un jour !

Et c'est fini, petite que Siebel aima quelques semaines ! C'est fini, c'est perdu, c'est détruit, et comme une vieille blessure qui ne se fermera jamais, le cœur de Siebel laisse filtrer des perles de sang — des gouttes de passé ! — ou vice versa, comme vous voudrez.

MAX WALLER.





## L'IMPOSSESSIBLE.

---

*L'*étoile a plus d'attrait, dont la flamme endormie  
Scintille à peine au fond d'une brumeuse nuit;  
Telle aussi ta beauté, — taciturne Ennemie, —  
Ta beauté qui s'isole et se voile d'ennui.

*Plus subtile est l'odeur d'une fleur invisible,  
Plus troublante une voix chantant dans le lointain;  
Tel aussi ton amour, farouche, inaccessible,  
Et qui par là séduit d'un charme plus certain.*

*Va! tes grands yeux ont beau dire non! Il existe  
En ton regard plein d'ombre, indiciblement triste,  
Un soleil où mes sens blasés vont reflleurir;*

*Et même quand ta main, Cruelle, me repousse,  
Je sens couler en eux une langueur si douce,  
Si douce qu'à cette heure oh! j'aimerais mourir!..*



## AQUARELLE.

---

*L*oin des bruits de la terre et des clartés des cieux,  
Sur l'étang qui sommeille au berceement des  
[branches,  
Les grands cygnes songeurs voguent silencieux,  
Fiers de voir se doubler dans l'eau leurs formes  
[blanches.

*Hiératiquement droits, ils passent dédaigneux  
Sans répondre au baiser frémissant des pervenches,  
Ces bleus enfants de cœur dont les tendresses  
[franches  
Embaument leurs chemins d'un nard délicieux...*

— *O Méchante, chérie entre les plus chéries,  
Reconnais mes désirs en ces tiges fleuries  
Dont on ne comprend point le caprice idéal,*

*Et dis-toi que ma vie est ce lac solitaire  
Où sur les flots pensifs, noirs d'ombre et de mystère,  
Tu traces, cygne blanc, ton sillage fatal!*





## EAU-FORTE.

---

*J*e sais une taverne innommable et malsaine  
Où s'assemblent les plus ignobles compagnons,  
Où dans l'air empesté de relents de chignons  
Les « tonnerre de Dieu ! » se croisent par douzaine.

*Là, tandis que le feu blafard des lumignons  
Fait danser au plafond leur pantomime vaine,  
Cabotins sans emploi, viragos, maquignons,  
Pêle-mêle attablés se content leur déveine.*

— Or mon âme est pareille à ce repaire noir  
Où n'oserait jamais se risquer la police... —  
Mais parfois l'huis s'entrouvre ; un rais de lune  
[glisse

*Comme un rappel des cieux au fond du dépotoir ;  
Et quelque vieux tzigane à l'allure bizarre  
Très doucement y vient pincer de la guitare...*

SAPHO.



# L'AVENTURE VÉRIDIQUE

DE DIEUDONNÉ-EUSTACHE XHIPETTE, (1)

*tondeur de chiens.*

---

*A mon ami et confrère parisien*  
EDOUARD GONTIER.

## I.

Il était, dans ce vieux, pittoresque, délectable recoin du Liège ancien des Princes-Évêques aux ruelles étroites, tortueuses, bosselées avoisinant la Halle-aux-Viandes, une maison à la façade noircie, à l'étage, saillant comme une bedaine d'abbé, soutenu par deux grosses poutres toutes fendillées et dont le

---

(1) Prononcez à la wallonne: *Hipette*, le *xh* équivalant à un *h* fortement aspiré.

badigeon s'écaillait ; puis venait un second étage aux fenêtres en meurtrières garnies de petits carreaux verdâtres, enfin, surplombant une corniche massive aux cheneaux sculptés, se projetant comme un auvent, un toit pointu montait couvert d'ardoises aux tons gris ternes d'où surgissaient encore les châssis carrés des mansardes surmontés de gros champignons de bois aux pointes émoussées. Au rez-de-chaussée les anciennes fenêtres, grillées et étroites avaient été remplacées — oh, siècle des lumières ! — par des ouvertures plus grandes, garnies de larges châssis aux vitres claires qui semblaient, l'horrible prétention ! vouloir faire une boutique moderne de cet archaïque logis. Heureusement que tout, ou presque tout, se révoltait contre cette outreucidante entreprise : les volets, de vieux volets vermoulus peints en brun de rouille, rachetés — pour cause d'économie — chez un entrepreneur de démolitions, la porte, l'ancienne, toute bardée de lames de fer et de clouterie rouillée, l'enseigne surtout, une enseigne mirifique, en forme de cœur renflé vers le centre et qui s'avavançait jusqu'au milieu de la rue. Elle portait, cette enseigne, se détachant en gros caractères blancs sur le

rouge ardent du cœur, l'inscription suivante :

*D. D.-Eustache Xhipette*  
*Tond les Chiens, mette cover les Canaris,*  
*Passe les Pipes et va-t-en Ville.*  
*Boîtes et Sangsues.*

Cette dernière mention devait être la plus importante car elle était peinte en caractères plus grands et de plus se retrouvait sur la porte au dessous d'un bras coupé, sur lequel la main d'un opérateur habile — celle de D. D.-Eustache Xhipette, sans doute, malgré l'in vraisemblance d'une manchette amidonnée, ornée d'un superbe bouton bleu de ciel — posait ou venait de poser quelques ventouses (qu'on appelle *boîtes* en Wallonie) et une douzaine de sangsues tachant de noir l'immaculée blancheur de ce bras du reste évidemment flatté.

Voilà, me direz-vous, un homme bien occupé ! Tondre les chiens, du Saint-Bernard au caniche et au petit chien de dame, mettre couvrir les canaris, tout un art, cela, et un art exigeant de grandes connaissances techniques et de longues années de pratique, *passer* les pipes, c'est-à-dire les fumer jusqu'à ce que le vilain goût d'huile qu'ont dans les premiers jours les têtes en

écume, ait disparu, puis les boîtes! puis les sangsues! Et encor tout cela n'était-il pas tout, car une petite pancarte manuscrite collée sur carton et placée sur le rebord d'une fenêtre, entre la vitre et le rideau, toute recroquevillée et plissée par l'humidité, donnait à notre encyclopédique Xhipette encor une profession nouvelle:

*Ici on répare les cages*

*et*

*recanne les chaises*

portait la pancarte et sur le bord de l'autre fenêtre, comme pour donner des échantillons de la force du patron, se trouvaient exposés une vieille cage en fil de fer retapée ça et là de quelques barreaux neufs et un carré du fond tressé d'une chaise.

## II.

Oui, c'était un homme bien occupé, notre D. D.-Eustache Xhipette, ainsi tenez, ce jour là, trente octobre de l'an quatre-vingt-cinq, à onze heures trente cinq du soir, il travaillait toujours. Il *passait* une pipe, une superbe tête, représentant Gambetta, à ce que l'on croyait.

Pas chez lui, oh, non ! D'abord parce que trop fumer en chambre close nuit à la santé, ensuite parce que depuis huit jours, il avait en pension trois couples de canaris dont la couve commençait et que la fumée du tabac aurait pu avoir une fatale influence sur la santé et Dieu sait ! peut-être la couleur des serins présomptifs. Qu'aurait dit Monsieur Pirsoul, le gros brasseur de Féronstrée, si, au lieu de deux ou trois petites boules de soie jaune-clair peletonnées au fond du nid ouaté Xhipette lui avait rapporté une nichée d'affreux canaris-corbeaux ! Ah ! ne riez pas ! On ne peut pas savoir.

Est-ce qu'à la dernière fête de Sainte-Walburge, Xhipette n'avait pas découvert, dans la baraque en toile d'un forain, un nègre qu'il avait, lui, connu, très bien connu marchand de citrons à la Halle et qui, à force de fumer des pipes et avaler du jus de chique était devenu noir comme un bâton de réglisse. Ça devait bien être vrai, puisque l'homme le disait lui même et puis, si ça n'avait été qu'une histoire, s'il n'avait été noirçi qu'au cirage, est-ce qu'il aurait su, comme il le faisait aux yeux de tout le monde, prendre dans la main un fer rougi au feu et avaler de l'étope enflammée ?

C'est égal, ça vous fait réfléchir quand des accidents comme ceux-la arrivent aux autres, aussi, depuis ce jour de la fête à Sainte-Walburge, Xhipette ne passait-il plus que trois pipes par semaine et presque toujours à l'air, surtout quand il y avait à la maison des canaris qui couvaient. De plus, pour aller plus vite en besogne, il ne fumait que du tabac très-noir, du Roisin extra-fort. Or, le Roisin dessèche terriblement la gorge, aussi arrivait-il qu'au bout de chaque quart d'heure un demi-litre de saison ou une goutte de péquet devenaient impérieusement nécessaire. Il avait commencé à *passer* à huit heures, en sortant de chez un client, son meilleur client, un monsieur qui, émerveillé de l'art avec lequel Xhipette avait un jour tondu et rasé l'arrière-train de son caniche lui avait en outre confié le soin exclusif de sa tête et de celles de ses onze enfants, succès qui avait grisé notre héros au point qu'il rêva un instant d'ajouter à son enseigne « *Tond les Chiens* » la surcharge : « *Hommes, Dames et Militaires.* » Mais ce ne fut qu'un instant, le fil à la patte de quelque patente ou impôt nouveau vu en perspective ayant prudemment retenu par terre le hanneton de son ambition.

Ainsi donc, à huit heures, la pipe avait commencé, il était onze heures trente cinq et nous avons dit que de quart d'heure en quart d'heure..... allons, Messieurs les mathématiciens du Génie Civil, Mines, Arts et Manufactures, calculez-moi ça, j'y renonce d'avance.

Du reste peu m'importe le chiffre exact des grands et des petits verres que Dieudonné-Eustache avait jugé nécessaire pour maintenir son gosier en l'état d'humidité de nature, tout ce que je sais, c'est que notre ami, aux heures susindiquées, se baladait au beau milieu de la rue de la Cathédrale, dodelinant du chef, zigzaguant considérablement et prenant les réverbères pour autant de cages en verre accrochées aux premiers des maisons et où voltigeaient, les ailes ouvertes, de gros canaris jaunes, avec, par en dessous, des reflets rougeâtres.

### III.

L'académique *Club des Mollards* venait de terminer son hebdomadaire séance. Dès huit heures, les trois membres — *tres faciunt collegium* — de cet illustre cercle qui, jusque dans



son nom, proclamait la rapide et inéluctable décadence de nos races, étaient rassemblés. C'était d'abord — honneur à qui est dû — le vénérable grand-maitre et illustrissime président, Frère-Décadent Mollard-Senic, maître du logis et très-futur Diafoirus, l'élève-ingénieur des Mines Frère-Décadent Mollard-et-Manufactures et, pour compléter la sacrosainte et déliquescence trinité, le Frère-Décadent Mollard-Souille dit *le Bien Nommé*.

A huit heures cinq, le Décadent Mollard-Senic s'était haussé au trône de la présidence, le centre du lit surélevé des deux coussins et des courtpointes pliées en paquet et là, en l'attitude, prescrite par les règlements, du Grand-Lama du Thibet, avait attaqué le thème soumis aux discussions de l'assemblée : *De l'influence des chemins de fer sur la décadence des Lettres*, question effleurée par Edmond Picard dans sa *Veillée de l'Huissier* où le docteur américain John Tolmache Itchtoc proclame leur toute puissante malfaisance.

Mollard-et-Manufactures avait, naturellement, défendu l'invention de sir Stephenson contre les furieuses attaques de son confrère, tandis que Mollard-Souille, dit *le Bien Nommé*, auquel on

avait remis quarante-cinq centimes pour aller quérir chez le cabaretier d'à côté un litre et demi de saison, disparaissait à neuf heures, avec la cruche appartenant à la communauté.

A onze, il reparut sans bière, ni cruche, ni argent. Une discussion très embrouillée et passablement orageuse s'ensuivit, à la fin de laquelle il fut décidé que jamais désormais Mollard-Souille dit *le Bien Nommé* ne serait plus chargé d'une commission quelconque et après un vote de blâme pris à l'unanimité — *habemus confitentem reum* — la séance fut levée.

Les lampions à l'huile qui d'étage en étage s'espaçaient dans la cage de l'escalier étant éteints, on redescendit, tâtonnant et se cramponnant à la rampe, les cinquante-six marches de l'étroit colimaçon conduisant au domicile de l'illustrissime président du Club des Mollards.

. . . . .

#### IV.

O Providence! dire que d'ignares et sots blasphémateurs vont jusqu'à nier ton existence! mais si tu n'existait pas, incomparable Régisseur de la Scène, qui donc aurait mis en présence, à

l'heure des crimes et des fantastiques apparitions, Xhipette, le tondeur des chiens et tout l'illustre Club des Mollards, rencontre fatale et dont tout ce qui va suivre, y compris cet inepte récit, n'est que la suite déplorable et funeste.

Adoncq, à minuit carillonnant à Saint-Paul, le club des trois Délivrescences suivait la rue Sur-Meuse, dans l'intention louable d'aller au *Canterbury* coiffer son bonnet de nuit lorsqu'un ivrogne, débouchant de la rue de la Cathédrale vint buter contre le Mollard de l'aile gauche qui le repoussa d'un choc brusque. Il se recula puis retomba en avant, écrasant le pied du Mollard du centre.

— Scrogneugnien! sacra celui-ci qui n'était autre que l'honorable *praeses*, l'austère Mollard-Senic, faites donc attention, mille noms d'un pétard — ou gare au vôtre!

Xhipette, abasourdi de cette subite et inexplicquée explosion, restait bouche bée et les yeux clignants, puis il murmura : Pardon excuse... M'sieu Ernest, j'vous avais pas vu... pardon, savez....

Le Frère Mollard qui en effet, dans la vie profane, était dénommé Ernest, amena l'homme sous un réverbère et reconnut alors Xhipette

qui tondait les trois chiens de sa vieille tante Rufine, du faubourg Saint Gilles, et avait retapé pour sa propriétaire une cage à allouettes. Lui-même, ayant en un soir d'inconscience ou de wagnérisme détraqué dix touches de ce qu'il appelait son Erard, lui en avait confié le recollage. Sa première idée en voyant Xhipette en cet état fut une idée charitable, celle de reconduire l'homme jusqu'à sa porte, du reste toute voisine. Mais qui donc suit toujours son inspiration première, la bonne souvent ! Aussi Ernest eut-il tout aussitôt une idée nouvelle, prompte comme un éclair, mais aussi lumineuse que le dit météore et dont l'accomplissement prévu le secoua d'un rire diabolique :

— Dites donc, vous autres, s'écria-t-il, riant toujours, empoignez moi cet homme-là... sous les bras, c'est ça... maintenant nous allons rentrer chez moi où j'aurai l'honneur d'offrir à M. Xhipette un verre de mon Porto, un Porto chipé dans la cave de ma tante Rufine... un fameux vin... du reste il le connaît bien, le farceur, n'est-ce pas, M. Xhipette ?

— Ça va, ronronnait celui-ci, affaissé, les jambes patinantes, entre les deux Mollards qui le soutenaient de droite et de gauche.

On reprit le chemin de la chambre du président, puis, à grand peine, on hissa Xhipette jusqu'au troisième où enfin on l'assit dans un fauteuil très large, devant le poêle en fonte qui brûlait toujours, dégageant une chaleur lourde de houille. La transition brusque du froid de la rue à la chaleur du feu eut l'effet prévu : au bout de quelques instants, avant même que Mollard-Senic eut débouché la bouteille de Porto, qui, appât désormais inutile, fut remise dans l'armoire, malgré les véhémentes protestations de Mollard-Souille dit *le Bien Nommé*, Xhipette, les yeux clos et les mâchoires distendues ronflait comme un lutrin de campagne.

Alors, ayant amené ses deux acolytes dans un coin obscur de la chambre, comme si le pauvre homme eût pu les ouïr encor, Mollard-Senic leur développa son plan, accueilli par des trépiglements de joie et des rires tonitruants.

Et, sans perdre un instant, l'exécution commença. Mollard-Souille, armé d'une paire de grands ciseaux et d'un peigne, esquissait à larges coups sur le sommet du crâne de l'innocent Xhipette le dessin d'une tonsure tandis que Mollard-et-Manufactures, l'imminent ingénieur, l'ayant dépouillé de ses souliers et de ses bas, lui

laçait aux pieds une paire de sandales et que Mollard-Senic dépoussiérait à grands coups de brosse l'habit monastique serré à la taille d'une corde à nœuds et qu'il avait illustré au bal de *La Renommée*, le jour où le jury, lassé de revoir toujours la même tête, lui avait accordé enfin son premier diplôme, en esquissant, en cet austère costume, le cavalier-seul à sensation baptisé depuis le *Pas du recipiendaire accepté*.

Il y avait bien par çï par là quelques trous de mites perçant l'épaisseur du drap, quelques grosses taches de vin, et, au bas, tout un ourlet de boue noire, mais au lieu de contrarier l'illustre trio ces petites choses semblèrent au contraire les remplir d'une joie non dissimulée. Ça servait leurs vues, apparemment.

## V.

Une heure du matin. Le couvent des Carmes-Déchaussés, rue Hors-Château, semble tout entier plongé en un sommeil profond avec sa haute porte sombre, ses fenêtres allongées et grillées où nulle lumière ne vacille.

Dans la cellule du rez-de-chaussée, tout au bout du grand corridor dallé d'asphalte et dont

la voûte élevée a des ambitions de nef de cathédrale, le concierge du couvent, frère Senliris, dormait depuis dix heures sous l'amoncellement douillet des duvets du saint et délicat sommeil qu'ont les hommes dont le bilan moral dressé là-haut par l'Éternel Teneur de Livres se solde en boni, lorsqu'on coup de cloche retentissant bruyamment et dont le son prolongé se répercutait sous la voussure élevée du corridor, brutalement vint chasser le cortège enchanteur des visions d'azur et d'or dont le rêve tisse les heures de la nuit et faire sursauter sous ses courtpointes multiples et ouatées le pieux cénobite. Dressé sur son séant, il se frottait les yeux s'étirant les membres..... Un second coup de cloche... Par Notre Dame de Chèvremont ! que cela veut-il dire ? Avec un gros soupir de regret, il rejeta les couvertures, posa les pieds sur la descente de lit et se vêtit lentement... Troisième coup de cloche ! — Mais le couvent brûlait donc ! où étaient-ce les émissaires infames d'une police franc-maçonne venant faire des perquisitions aux fins de retrouver au milieu du saint troupeau quelque pauvre brebis, indignement calomniée et que la méchanceté des hommes forçait de venir chercher en ce couvent

un abri temporaire ? Et, grelottant dans sa robe mal fermée, les yeux bouffis, les lèvres marmottant dévotieusement quelque salutaire invocation, le frère-lai Senliris s'en fut, une lanterne allumée dans la main, ouvrir la grande porte du couvent, non sans avoir jeté un regard prudent par le judas grillagé percé au milieu du battant de droite.

Sans doute rien d'alarmant ne frappa sa vue car il s'empressa d'enlever les grosses barres de fer et de retirer les verrous énormes qui défendaient l'entrée de la sainte maison, et la porte, grinçant à peine sur ses gonds huilés, s'entrebailla doucement.

— Que voulez-vous, mes frères, à cette heure avancée ? interrogea le concierge, sans cesser de faire couler entre ses petits doigts grassouillets les grains de son rosaire.

Deux formes sombres, recouvertes jusqu'aux pieds de longs patelots, s'avancèrent, soutenant par les bras une personne endormie ou ivre-morte revêtue de l'habit de l'ordre monastique auquel appartenait le couvent et dont la tête penchait sur la poitrine. Un nouveau personnage qui s'était tenu derrière les trois autres, se faufila à leur suite par l'entrebaillement de la porte.



— Mon frère, dit-il, et il se signa, les deux autres firent de même et le frère Senliris les imita. Il reprit : Nous passions, il y a une demi-heure à peine, rue Neuvice, au sortir du sermon du R. P. Alacoque, de la Compagnie de Jésus (nouveau signe de croix) sur la moralisation des classes ouvrières, lorsque nous fîmes la rencontre, mes deux amis et moi, de ce frère appartenant à votre ordre et qui par ses discours autant que par ses attitudes provoquait un scandale énorme. Nous avons cru faire œuvre pieuse et méritoire en le forçant à nous suivre et nous vous l'avons amené pour éviter un scandale plus grand encore, une arrestation peut-être.....

— Dieu vous récompensera, fit le moine en inclinant la tête, les deux mains sur la poitrine; attendez un moment, mes frères, je vais avertir le supérieur de cet évènement et lui aussi vous remerciera et vous félicitera de votre noble et chrétienne conduite.

— Inutile, mon frère, de réveiller à cette heure de nuit, votre bon Père supérieur, fit celui des trois qui déjà avait pris la parole. Il nous tarde du reste, je dois l'avouer, à moi ainsi qu'à mes deux amis, d'aller prendre un

repos que nos fatigues d'aujourd'hui et peut-être celles de demain réclament impérieusement.

— Quant à notre pauvre frère, fit-il en désignant le moine ivre qui dormait toujours, adossé à la porte, couchez-le au plus vite. Demain vous l'interrogerez et vous pourrez renvoyer, avec l'aide de Dieu, cette brebis au bercail dont elle s'est échappée. Que Dieu vous garde, mon frère !

Les trois hommes se retirèrent et la lourde porte se referma derrière eux, avec un sourd grondement.

## VI.

Le voilà seul, dans une couchette en fer, il vient de se réveiller et baille interminablement, les yeux brouillés. Peu à peu cependant le jour se fait : c'est une cellule aux murs blancs crépis à la chaux sur laquelle, à la tête du lit, se détache un crucifix de plâtre, grossièrement bronzé au pinceau.

Du diable s'il y comprend quelque chose à cette couchette en fer qui n'est pas sienne, à cette chambre aux murs nus, à cette fenêtre grillagée, à ce crucifix de faux bronze. Non, mais

nom d'une pipe ! où donc est-il et que veut dire tout cela ?

Il s'était déjà arraché deux poils de sa barbe et pincé le mollet jusqu'au sang pour bien se convaincre qu'il ne rêvait pas lorsqu'un moine, aussi mince que le concierge était gras, entra et gravement prit place sur un tabouret de paille, aux pieds du lit. Xhipette, très impressionné, ne soufflait mot.

— Frère, fit le moine, l'impie et le sacrilège seront damnés, en toute éternité. Ainsi le veut Dieu. Vous êtes indigne, infâme, criminel....

— Nom dé Hu ! souffla Xhipette, suffoqué.

— Encore un blasphème ! ah ! il ne vous suffit pas de vous livrer à tous les excès, objet de scandale pour vos frères et de triomphe pour nos ennemis..... Mais si hier notre maison s'est ouverte pour vous, c'était pour dérober à la curiosité et la malveillance des profanes le honteux spectacle de vos vices, mais je ne veux pas, entendez-moi bien, je ne veux pas que notre sainte maison se souille plus longtemps de l'opprobre de votre présence. Allons, dépêchez-vous, revêtez cette robe que vous devriez rougir de porter davantage, un frère vous accompagnera jusqu'à la maison à qui vous faites la

honte d'appartenir et là rendra compte ainsi qu'il convient, de votre scandaleuse conduite....

Le moine se leva et après un nouveau regard chargé de mépris et de réprobation se retira lentement, faisant traîner le feutre de ses sandales sur le carreau du plancher.

Xhipette, qui depuis son entrée, était resté ébaubi, assis dans son lit, dans une attitude de stupeur pétrifiée, exhala un nouveau « Nom dé Hu ! » puis un picotement intense lui chatouilla le nez et il éternua un *Hapchi!* sonore.

Après s'être dit à lui même : Grand bien vous fasse ! et répondu : Merci ! pour ne pas perdre les habitudes de politesse, il se remit à songer à ce qui venait de se passer. De tout cela, il n'avait compris et retenu qu'une chose, c'était qu'il fallait se lever tout de suite, vu qu'on allait le mettre à la porte.

Il se mit sur son séant, étendit les jambes, chercha de l'œil ses bas. Rien. Il mit le nez contre la terre pour regarder sous le lit. Décidément on lui avait chipé ses chaussettes... peuh ! pensa-t-il, pour ce qu'elles valaient !... toutes deux ressassées au talon et au grand orteil, et encore avec de la laine d'une autre couleur !....

Et mes souliers donc, maintenant ! fit-il

après avoir passé son pantalon, et *ma fraque* et mon chapeau! un trois-françois de la rue Léopold, acheté de mardi... on m'a volé mes habillements !

...Et qu'est ce qu'on on m'a fourré à la place! continua-t-il avec une indignation croissante, une sale machine où sûr il y a des puces dedans et de vieilles savates pour aller faire de la gymnastique avec... Nom d'un diable!..... et il geignait, affaissé, à demi habillé sur le bord de la couchette.

— Eh bien! est-on prêt à la fin, grogna une voix profonde de basse.

— Oui, tout de suite, murmura Xhipette que l'aspect de son nouvel interlocuteur, un athlète vêtu du froc brun des Carmes, avait terrifié.

— Suivez-moi, alors.

Xhipette endossa à la hâte la robe crasseuse qui se baladait par terre, prit à la main les deux sandales et pieds nus, le capuchon abaissé sur les yeux, suivit le frère. Après avoir traversé quelques corridors sombres et descendu un escalier en vrille, ils arrivèrent dans le grand vestibule où se trouvaient déjà le frère Senliris, le concierge et le moine ascétique et hareng-saur de tout à l'heure.

— Votre maison? demanda aigrement celui-ci.

Xhipette allait répondre: Rue de la Clef, près de la Boucherie, mais il réfléchit, à temps, que la première chose à faire était de sortir du guêpier où une obscure et incompréhensible fatalité l'avait conduit et répondit, d'une voix douce comme du miel :

— A Huy, mon père, rue des Rôtisseurs...

— Bien! Frère Vertufix, fit le supérieur, car c'était lui, en se retournant vers l'hercule en robe de bure, vous allez conduire notre frère pécheur à la gare du Longdoz où vous le mettez dans le premier train en partance pour Huy. Surtout ayez soin qu'il ne s'échappe en route... tenez voici de l'argent pour un billet de troisième...

Le frère Vertufix prit l'argent et, s'étant déchaussé, le mit sous la doublure intérieure d'une de ses sandales, les Canons de l'Église défendant aux moines de porter d'argent *sur* eux.

Puis la lourde porte d'entrée s'ouvrit et Xhipette se trouva enfin sur le pavé de la rue, respirant l'air à pleins poumons comme après un grand danger.

Le frère Vertufix le saisit par le bout d'une de ses manches et docilement Xhipette le suivit. Ils

prire la rue des Mineurs, traversèrent la Place de l'Hôtel de Ville où les botteresses installées derrière leurs étals de fleurs et de légumes, humaient leur café, le poing sur la hanche et la langue trottant son train d'enfer, puis, bousculés par le monde des passants, ils enfilèrent la rue Neuvise, bourdonnante de l'animation boutique du matin. Au coin de la rue Sur-Meuse, une charrette à bras, poussée par un commissionnaire força le colosse Vertufix à se rejeter en arrière, lâchant le pan de la manche de son compagnon.

Ce fut ce moment que choisit le criminel Xhipette. D'un bond, il eut gagné la Batte, et là, filant le long des trottoirs, il trottait comme un daim, poursuivi par le frère Vertufix qui faisait des emjambées de colosse.

Heureusement la Boucherie était tout près.

Xhipette, toujours bondissant, passa comme une trombe devant l'étal de son voisin, le boucher Charlerosse, qui, de saisissement, en cassa net sa pipe de terre, à ras des dents, se rua contre sa porte bardée de fer dont par un heureux hasard le verrou n'était pas poussé et violemment referma l'huis.

Il était temps, car au moment même ou le

bout de sa robe disparaissait dans l'angle de la porte, l'hercule Vertufix se meurtrissait l'épaule contre les gros clous rouillés qui garnissaient les panneaux.

Puis, se reculant, il vit avec stupeur un bras exsangue se tendre vers lui, un bras frêle et souffrant sur lequel une dextre surmontée de manchettes à gros boutons bleus de ciel posait d'immondes sangsues noirâtres et de grosses ventouses remplies aux trois quarts d'un sang vermillon.

Mais cette scène, ces deux moines courant l'un après l'autre comme des dératés avait mis en rumeur tout le quartier de la Vieille-Boucherie. Les commères, sur le pas de leur porte, se racontaient avec des airs macabres qu'elles avaient vu le diable en costume de moine descendre d'une lucarne de la Halle, volant et se servant des manches de son froc comme d'ailes, et qu'il s'était engouffré, vis à vis, dans la maison de Xhipette, le tondeur de chiens.

Puis les marchandes de l'extérieur du marché, les vendeuses de savon, de fil, de citrons affluèrent.

Au milieu du groupe se détachait la carrure géante du frère Vertufix qui de ses gros poings



martelait la porte. Des cris, des huées s'élevèrent. Une poignée de crottin de cheval ramassée à même dans la rue vint s'écraser, jutant, à deux pouces de la figure du frère.

Maintenant dans les bouches populaires, l'histoire changeait. C'était Xhipette, le pauvre diable de Xhipette qui avait été pourchassé jusqu'à son domicile par ce grand mâtin de moine qui en voulait à son argent, ..... !

Et les injures de tomber et trognons de choux, pelures de pommes, coquilles d'œufs et autres épaves du pavé de pleuvoir sur le moine qui, maintenant sérieusement inquiet, tâchait de se garer de son mieux des projectiles qui lui tombaient de toutes parts.

Décidément la situation n'était plus tenable, tant pis pour la maison de la rue des Rôtisseurs ! Elle n'avait qu'à mieux garder ses ouailles, après tout ! L'hercule d'un vigoureux coup de poing écarta l'homme qui le pressait de plus près et bataillant des bras et des jambes, il rompit le cercle qui l'entourait, huant et sifflant.

Juste à ce moment une voiture passait à vide sur le quai. Le moine s'élança, se jeta sur les coussins et d'une voix de tonnerre cria au cocher ahuri :

« Rue Hors-Château, 15. Au galop ! »

Et, se penchant par la portière pour regarder encore la maison où s'était réfugié le frère criminel, il eût la suprême humiliation de le voir, la tête poussée par la fenêtre du premier, agitant en l'air une guenille brune qui devait être un froc et lui faisant en guise d'adieux de grands et ironiques signes de la croix.

GUSTAVE RAHLENBECK.





« A U P L U M E T ».

---

L'œil flaneur, l'air engourdi  
Déambulant par la ville,  
Ils s'en viennent à la file,  
Au dernier coup de midi.

L'unique table s'allonge  
Où chacun d'eux s'animant,  
Fume comme un ottoman  
Et boit sec comme une éponge.

Et toujours au cabaret  
Houle, houle la cohue  
Qui clame, tempête et hue  
Dès qu'un bourgeois apparaît.

On grille, grille des sèches ;  
La gaieté monte, une mer  
De schnick, d'absinthe et d'amer  
Apaïse les gorges sèches.

*Ils causent tous à la fois  
Et la casquette à la nuque,  
Animeraient un eunuque  
Avec leurs propos grivois.*

*D'une main distraite on vide  
Les corbeilles à bonbons ;  
Un fumiste sans façons  
Blague au sein d'un groupe avide.*

*— Le cœur étreint de regrets  
Au mélancolique charme,  
Etourdis par le vacarme,  
Des Wallons débarqués frais,*

*Au fond de la tabagie  
Oubliant le ciel gantois,  
Se grisent de leurs patois  
Pour noyer la nostalgie ;*

*Et dans l'incessant remous  
De la foule qui s'avine,  
Furète la tête fine  
D'un lévrier aux yeux doux.*





## A U C Y G N E .

---

*Au milieu du décor charmant  
D'une bourgade suburbaine,  
C'était un cabaret flamand  
Au milieu du décor charmant.  
Frôlant le nénuphar dormant,  
La Lys coupait l'immense plaine  
Au milieu du décor charmant  
D'une bourgade suburbaine.*

*Les étudiants, tout l'été,  
Y venaient souvent en barquette,  
Dans les heures d'oisiveté.  
Les étudiants, tout l'été,  
Emplissaient de franche gaieté  
L'auberge attirante et coquette.  
Les étudiants, tout l'été,  
Y venaient souvent en barquette.*

*Aux coups de rames des nageurs  
Battant la rivière chantante,  
S'encoléraient de vieux pêcheurs  
Aux coups de rames des nageurs.  
Canes et canards tapageurs  
Rompaient leur file canquetante  
Aux coups de rames des nageurs  
Battant la rivière chantante.*

*La rame s'immobilisait  
Au dessus de l'eau lazuline ;  
Dès qu'un train de bois les croisait  
La rame s'immobilisait.  
Et quand l'un d'eux soudain disait :  
« Enfin nous voici chez Pauline ! »  
La rame s'immobilisait  
Au dessus de l'eau lazuline.*

*Au pied d'un saule rabougri,  
Gardien d'une anse solitaire,  
Le canot était à l'abri  
Au pied d'un saule rabougri.  
Entonnant son chant favori  
Le groupe joyeux prenait terre,  
Au pied d'un saule rabougri  
Gardien d'une anse solitaire.*

*Tout près s'élevait la maison,  
— Volets verts sur façade blanche —  
Contre un verger en floraison  
Tout près s'élevait la maison.*

*Les oiseaux fêtant la saison  
Vocalisaient sur chaque branche.  
Tout près s'élevait la maison,  
— Volets verts sur façade blanche. —*

*De la femme au sourire doux  
Entr'ouvrant ses lèvres fleuries,  
Amis, vous en souvenez-vous,  
De la femme au sourire doux ?  
Nos guindailles, nos contes fous,  
Parfois troublaient les rêveries  
De la femme au sourire doux  
Entr'ouvrant ses lèvres fleuries.*

*Sa grâce, son charme parfait,  
Gardaient un air énigmatique.  
Chacun contemplait, stupéfait,  
Sa grâce, son charme parfait.  
Sous son front neigeux triomphait  
Un regard clair et magnétique.  
Sa grâce, son charme parfait,  
Gardaient un air énigmatique.*

*Depuis a-t-elle un amoureux  
Défrisant ses boucles jolies ?  
Pour bercer son corps langoureux,  
Depuis a-t-elle un amoureux ?  
Je porte envie à cet heureux,  
Car j'eusse fait bien des folies,  
Pour être le tendre amoureux  
Défrisant ses boucles jolies !*

AUG. VIERSET.



# LES SOIRS MOUVANTS.

## I.

### L'EFFROI SUBTIL.

---

A Célestin Demblon.

**L**e clairon vibre étrangement. Par les rues tapissées de ténèbres, s'éploie le clairon, d'une étrangeté lugubre.

La salle du théâtre, où se donne le concert, est frémissante encore d'un radieux chœur de Richard Wagner : Parsifal, azuré d'un amour divin, a reconquis la Lance, et gravit Montsalvat. Les derniers accords s'éteignent; une pause s'appesantit sur le public, et les éventails



parfumés voltigent leur joli vol de papillons-tantales, respirant, d'un souffle hélas trop lointain, ces belles fleurs de chair décollétée qui leur sourient, — et qu'ils désirent.

— Par les rues tapissées de ténèbres le clairon s'éplore, étrangement lugubre. —

Les éventails voltigent leur joli vol de parfums. Les regards étincellent dans les loges fleuries de jeunes filles, et des conversations sceptiquement sentimentales électrisent vaguement l'atmosphère échauffée. Mais quelle inquiétude inavouée, quelle secrète insécurité fait par moments les dents blanches se serrer sur des paroles froides, les lèvres rouges arrêter le flux de leurs grisants mensonges?

Un drame a déplié ses ailes muettes, ses ailes de gaze magnétique et soyeuse; un drame a déployé ses ailes noires, et son odieuse caresse frôle d'un attouchement tragique les âmes des bourgeois attentifs, — leurs âmes hypocritement tranquilles.

— Par les rues tapissées de ténèbres le clairon s'éplore, étrangement lugubre. —

Les visages s'éclairent de sourires bénins ou mordants, les phrases chuchottées murmurent, les prunelles pétillent et luisent dans la pénom-

bre des loges grillées, les poses s'alanguissent, et, sur la salle entière, flotte une ample douceur. Et cependant un frisson de terreur occulte a parcouru les êtres; parmi les souplesses harmonieuses des attitudes, les lazulines lueurs des yeux et le paisible susurement des voix, sous les clartés gaîment malicieuses des petits rires fous, on pressent un malaise, on *devine* l'obsession d'une *incertitude*.

Soudain le chef d'orchestre frappe d'un coup sec son pupitre, et le concert reprend.

C'est le prélude, sérénité limpide et céleste, de la cantate *Gottes Zeit*. Les flûtes pleurent les larmes du printemps, les violons gémissent avec une subtilité intense, et les perles suggestives du chant mystique, les perles musicales coulent et glissent dans la touffeur de l'air. Les regards se tendent fébrilement vers l'orchestre, les paupières s'immobilisent, les poitrines palpitent; mais remplaçant les âmes timides de chacun des auditeurs, une Ame glorieuse plane majestueusement dans la salle : et cette âme, comme un cygne royal de magique envergure, est l'âme de Johann Sebastian Bach.

L'œuvre se développe. Les chants prennent leur essor comme des anges avertisseurs.

Car voici que parle la parole de Dieu :

Tes jours sont comptés,  
Il faut qu'on meure...  
Telle est l'antique loi.

De la mer profonde des chœurs, jaillissent les chants alternés, et le fluide invisible se répand largement pour implanter sa domination dans la foule.

— Par les rues tapissées de ténèbres le clairon s'éploie, étrangement lugubre. —

Parmi la cohue diverse réunie au théâtre, où trouver des croyants? Nul peut-être ne courbe le front sous les prédictions du verbe divin. Les uns sont libres-penseurs, d'autres philosophes; beaucoup se font religieux par hypocrisie, se disent chrétiens hautement et, dans l'intimité de leur conscience, raillent les superstitions de la Foi. Et cependant, au heurt moelleux des ondes sonores, les têtes se sont ployées, les poitrines resserrées d'une angoisse. Car l'effroi qui tantôt rampait sourdement, se lève et se dresse avec rigidité. Au milieu des capiteux effluves de vie émanés de ce peuple faussement paisible, l'effroi s'est épanoui comme une fleur funèbre. Les cols flexibles sont

raidis vers la musique, les lèvres disjointes, insoucieuses de la coquetterie, et, devant le génie du Maître, le vernis d'impassibilité menteuse — cette poudre de riz des cœurs — s'est écaillé pour laisser voir les pensées et les sentiments *réels*.

Sur cette masse courbée et attendrie, l'ampleur des accords passe en vagues irrésistibles et sereines; et, de même que la brise est l'âme ailée des frêles embarcations à voiles, les souffles de l'harmonie se sont identifiés avec ces âmes qu'ils dominent.

L'œuvre se déploie, ainsi qu'un radieux fanion resplendissant d'inscriptions fatidiques. Voici les chants séraphiques des vierges idéales, les phrases candides glissant aux cieux comme un soyeux essaim de colombes. Voici la voix grave des basses exaltant la Majesté Suprême, voici les paroles humaines qui glorifient le Seigneur... Les têtes s'inclinent sous le courroux des ondes résonnantes, les fronts se relèvent lorsque rayonnent les sourires mélodiques; les chairs palpitantes ont tû leur cri d'amour, les sens se sont fondus en une extase, et le peuple des auditeurs, magnétisé par la puissance de l'évocation artistique,

ne vit plus que la vie ondoyante de la musique.

— Par les rues tapissées de ténèbres, le clairon gémit d'une étrangeté lugubre. —

Le concert a pris fin, et soudain, échappant au charme dominateur de l'harmonie, la foule mouvante renait au monde et s'étudie à cacher les soucis qui la rongent. On pense à l'émeute qui gronde sourdement autour de la ville, on se souvient des bagarres chèrement étouffées la veille au centre même de la cité. On *sait* qu'un flot menaçant de haineuse misère s'est élevé là bas et que le péril est proche...

Un frisson d'angoisse court fébrilement; mais l'impassibilité voulue règne encore, et, avec une lente quiétude, la masse humaine s'écoule par les portes béantes du théâtre. Cependant, tandis qu'à intervalles moins rapprochés le clairon pleure au froid de l'air, un malaise plus intense étreint les cœurs; et à voir la course bruyamment lumineuse des voitures qui s'esquivent, au tournant des carrefours obscurs, on sent une frayeur de dérouté, on devine la dignité qui fuit et les lâchetés qui sournoisement la poursuivent dans les Ténèbres.

La ville se fait solitaire. Les lumières s'éteignent. L'épaisseur moelleuse des ténèbres mollement détendues sur le sol, est un rideau silencieux qui fait les bruits lointains s'évanouir en longs sanglots, — des sanglots doucement humides, pénétrants, et si tristes... L'air est vivant, d'une fatalité magnétique. Les choses paraissent repliées sur elles-mêmes, anxieuses et attentives; le front hautain des grandes maisons bourgeoises scrute fixement la Nuit profonde.

Les passants glissent hâtivement, apparitions muettes dans l'ombre laineuse; leurs pas sont aphones; ils disparaissent.

Pas un ferraillement de roues criardes, plus un éclair douteux de calèche fuyante : l'obscurité, vaguement sinistre, laisse peser son lourd manteau floconneux. Une neige plane languissamment dans la brume songeuse, tandis que, par moments, un écho très éloigné de clairon tombe comme une larme étrangère et fait vibrer l'atmosphère immobile. — Puis tout s'éteint, les bruits sont morts et l'air même semble inerte.

Un son poignant, très loin, très loin, vient sourdement ébranler le silence; un remous con-

fus, rumeur légère, bientôt grossit: et voici que s'approche un tambour, battant un roulement tragique. Le tambour passe et l'écho s'émousse.

Un clairon, très loin, très loin, déchire la solitude; la sonnerie, devenue mate au frottement de la neige, paraît l'haleine heurtée d'une foule qui gémirait douloureusement. Le clairon passe escorté de deux soldats, et l'écho s'émousse.

Alors un murmure étouffé secoue lentement la torpeur des rues. Des hommes s'avancent, vagues dans l'obscurité, et des canons de fusils luisarnent louchement. Un peloton de gardes civiques traverse au pas de gymnastique la place St-Lambert; puis les choses retombent au repos taciturne, et la Nuit rêveuse s'étend sur la vie.

La ville est déserte; la terre songe sous son manteau blanc; les réverbères versent à peine des lueurs. Et la neige — des essaims de neige — glisse et plane, plus serrée qu'en automne les feuilles, jaunies qui tournoient. Les maisons font penser à des monstres fantastiques endormis sous la lune, d'une éternelle blancheur de marbre. Le silence a fermé sur la pensée des

hommes ses portes de sommeil et dans la solennelle vacuité des rues flotte la pénombre douteuse des minuits hivernaux.

Mais là bas, pointant au ciel sa flèche comme un mat vigoureux, surgit la blême cathédrale, mystérieux Vaisseau Fantôme, cinglant vers l'Eternel sur l'océan des Ombres.

\*  
\* \*

Soudain un bruit ronflant — mais perceptible à peine — grelotte au loin. Le bruit se gonfle et se rapproche. On devine des fers de chevaux froissant la terre durcie de gel, on écoute le roulement sourd d'une voiture doucement trainée, et les grelots des haridelles marchant au pas.

Le son grossit en se précisant; et voici que passe une troupe de fantassins escortant deux fiacres. Les soldats plient sous une fatigue de plomb, mais ils gardent les regards animés d'une satisfaction rageuse. Le cortège passe mollement, mollement sur la neige d'ouate, ainsi qu'une procession de spectres. Longtemps encore les reflets des armes voltigent à travers l'obscurité comme des lucioles appesanties, puis les sons décroissent, amortis par l'éloig-



nement, et s'éteignent longuement tandis que la troupe sinistre s'efface et disparaît dans l'ombre.

Et lorsque la foule égoïste des bourgeois dort son inquiet sommeil, c'est une compagnie des soldats chargés de la défendre qui se meut dans la nuit. Et cette compagnie victorieuse des ouvriers insurgés ramène, tristement triomphante, quatre prisonniers blessés hideusement, et qui se tordent et se raidissent, et qui se meurent — oh lentement! — se meurent sous les glaciales Ténèbres.

ALBERT MOCKEL.





DES VERS.

---

I.

**T**E rappelles-tu la rivière noire  
Qui le long d'un quai pleurait en dormant  
Comme on ne sait quoi de tragiquement  
Immobile et froid sous des plis de moire.

La rivière noire, ainsi qu'un remords,  
Dans un vieux quartier au bout d'une rue  
Nous était un soir soudain apparue,  
Et cette eau semblait recouvrir des morts.

Les astres mirés dans cette eau livide  
On eût dit en bas les yeux mal fermés  
D'amants qui sont morts d'être trop aimés  
Et qui dans la nuit regardaient le vide.

*Le vent par instants soulevait un pli  
Parmi la raideur du flottant suaire  
Qui se rajustait sur l'eau mortuaire  
Pleine de silence et pleine d'oubli !*

\* \* \*

*Or en te voyant beaucoup moins aimante  
Ta parole m'a soudain évoqué  
La sombre rivière et le sombre quai  
Dont le souvenir douloureux me hante.*

*Ta voix se traînait pareille au canal;  
L'amour y dormait sous de mornes voiles,  
Et mes cris brûlants comme des étoiles  
Sur tes mots glacés se faisaient du mal.*

*Ta parole était insensible et sombre,  
Comme pour cacher ton ancien serment  
Qui reposait mort dans l'esseulement  
De ton cœur fantasque envahi par l'ombre !*

*Ta parole était froide comme l'eau..  
J'y semblais venir en pèlerinage  
Chercher si déjà plus rien ne surnage  
De l'amour parti comme un clair bateau.*

---

II.

*Querelles des amants : Trahisons des paroles !  
Romances qu'on embrouille aux cordes des violes !  
Sanglot criard des violons désaccordés !  
Querelles ! soupçons noirs dans les cœurs obsédés,  
Grandes douleurs pour les causes les plus petites !  
Les seuils sont défendus, les portes interdites  
Dans le jardin du Rêve où, tout extasiés,  
Les amants s'en allaient à travers les rosiers,  
Quand leurs pieds, accordés en marches fraternelles,  
Semblaient se fuir et se chercher — comme des aîles !  
Mais voici vers l'ancien jardin de leur amour  
D'où l'amante fantasque était partie un jour,  
Voici qu'émue au bruit des jets d'eau qui s'égrènent  
Elle revient ; voici que les mains se reprennent  
Et les bouches aussi, comme deux fleurs de mai,  
Longuement, à travers le grillage fermé !*

GEORGES RODENBACH.





## SHAMIDITÉ.

---

A mon ami Georges Parmentier.

**V**ous connaissez bien Gabri n'est-ce pas? Gabri, la petite Gabri : cette jolie brune aux cheveux frisottant si coquinement sur le front, à l'œil noir si gamin, aux lèvres si tentantes. Y êtes-vous? Non? Ma foi, tant pis pour vous; écoutez quand même.

J'étais amoureux de Gabri que je rencontrais le midi, après le cours, lorsqu'elle revenait de son atelier situé dans le voisinage de l'Université. Elle était ordinairement accompagnée d'une amie qui demeurait tout près de chez elle et qui la reconduisait jusqu'à sa porte. C'est ce que j'avais appris en suivant les deux jeunes

filles ; car — faut-il vous le dire ? — je ne me contentais pas de voir passer la jolie couturière. Par un camarade je savais qu'elle se nommait Gabrielle, que beaucoup d'étudiants l'avaient trouvée gentille et le lui avaient dit, sans qu'aucun eût pu réussir à aller plus loin.

Quel rêve pour moi, étudiant de première année, de vaincre là où les autres avaient dû se retirer, de triompher d'une beauté si sauvage ! Et cela n'avait pas peu contribué à m'enflammer pour Gabri. Ce que je fis de vers alors, est incalculable..... mais, rassurez-vous ; je les ai tous détruits, sans même en conserver de copie. Les brûlantes déclarations que contenaient mes pauvres alexandrins avec leurs rimes d'or et de cuivre : *flamme* et *âme*, *jour* et *amour* ! Et c'est que j'étais très hardi en vers : plus d'un de mes sonnets était réellement incendiaire. Malheureusement tout ce beau feu tombait dès que Gabri trottinait devant moi de son petit pas allègre. Vingt fois je m'étais dit : Aujourd'hui je l'accoste ! Vingt fois j'étais retourné bredouille chez moi, furieux de ce que j'appelais ma lâcheté ; et je me faisais de tels reproches à haute voix, dans la rue, que les passants se retournaient étonnés. Un soir, pourtant, j'étais

bien décidé : Maintenant ou jamais, pensais-je; et j'avais la plus ferme résolution que j'eusse jamais eue.

Comme je me souviens de cette soirée! c'était en juin; l'air était doux et parfumé; de légers souffles venaient par instants caresser les visages. Des nuages d'un lilas tendre emplissaient le ciel dont la teinte indécise flottait entre un pâle vert-d'eau et un bleu d'azur.

Il devait être huit heures et demie quand je la vis arriver; mon cœur se mit à battre désespérément : elle était seule! Elle passa devant moi; je la suivis. Tout en marchant, je cherchais une phrase de début; dame! c'est que c'est bien difficile de commencer : que dire d'abord, que dire ensuite? Enfin, après avoir mûrement réfléchi, je me résolus à l'aborder en lui disant : Mademoiselle !.... pour le reste, je me fais à l'inspiration du moment. Comment ne pas être éloquent dans une telle circonstance? et je me rappelais une leçon de notre professeur de rhétorique où il avait commenté la phrase célèbre de Voltaire : la nature rend les hommes éloquents dans les grands intérêts et dans les grandes passions.

Cependant elle avait remarqué que je la

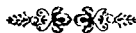
suivais, et mon manège semblait l'amuser énormément; à chaque instant elle se retournait, la figure toute joyeuse. J'aurais pu prendre cela presque pour des avances; mais loin de m'enhardir, ses sourires ne faisaient que m'intimider et me troubler davantage. Elle enfila une ruelle étroite et déserte; je commençai à trembler : c'était là que je devais mettre mes projets à exécution. Devant une sorte d'allée, elle s'arrêta et parut hésiter; résolument je pressai le pas, et j'arrivai près d'elle; elle ne bougea point, me regardant bien en face..... et je continuai ma route, tandis que dans l'allée j'entendais de grands éclats de rire.....

\*  
\* \*

J'ai revu Gabrielle cette année; nous sommes les meilleurs amis du monde. Quand je lui ai rappelé l'aventure de l'allée, elle a ri aux larmes, la petite folle; et de si bon cœur, que moi aussi j'ai ri, tout en regrettant peut-être bien un peu la chère timidité d'antan.

1886.

PAUL MONTANE.







## DEUX CROQUIS.

---

### I.

Esther.

**E**lle dort, d'un sommeil d'enfance,  
Bien blottie en son petit nid.  
— Chaste, s'offrant sans défiance,  
Sa bouche mi-close sourit.

Dans la fauve magnificence  
Des cheveux roux qu'elle défit, —  
Elle dort, d'un sommeil d'enfance,  
Bien blottie en son petit nid.

Extasié, lui, près du lit  
L'admire. — En tremblant il saisit  
Une de ses mains qui s'avance,  
Et, très-doux, la baise en silence....  
— Elle, dort, d'un sommeil d'enfance.

---

II.

Fanny.

*Fanny tricote pour l'aimé  
Une bourse de soie écrue,  
Entourant de tendresse émue  
Le tissu doux et parfumé.*

*Belle, le visage animé,  
La main leste à la tâche ardue,  
Fanny tricote pour l'aimé  
Une bourse de soie écrue.*

*Sa sœur, près d'elle, l'œil fermé,  
Sur le sofa s'est étendue...  
.... La nuit qui tombe s'est accrue  
Dans l'appartement embrumé...  
— Fanny, tricote pour l'aimé —*

FRITZ ELL.

janvier 87.





## VICTIME.

- Nonne, où vas-tu ?  
— C'est un mystère.
- Quel est ton but ?  
— Je n'en ai pas.
- Et ton soutien ?  
— C'est la prière.
- Et ton espoir ?  
— C'est le trépas !
- Sers-tu ton Dieu ?  
— Certes!.... en victime.
- La foule en rit.  
— La foule a tort !
- Tu dis ?....  
— Qu'elle rit de son crime !
- Que dit ton cœur ?  
— Mon cœur est mort !

CAROLUS REX.





## CHOSSES SÉRIEUSES.

---

*« L'Almanach prochain racontera  
« la vie, souvent folle, laborieuse  
« aussi, de l'étudiant. »*

**L**h oui ! je sais qu'on m'en voudra de parler de choses sérieuses ! Peut-être même le sévère aréopage qui préside à la rédaction de cet almanach me débouterait-il de ma demande : il y a tant de joies et de plaisirs, tant d'innocentes folies à raconter, quand on est jeune... et Étudiant : ces fêtes aux bruyantes et cordiales expansions ; ces séances de cercles multicolores, où, le verre à la main, on discute de graves et solennels principes ; ces soirées paisibles où l'on fait, à l'estaminet du coin, son apprentissage de « vieil habitué » ; ces....

Mais je ne m'arrêterais plus, ... sans compter qu'à vingt ans, disait M. Prudhomme, le cœur se dilate, — chacun sait ça! —

Voulez-vous une justification, anciens et jeunes camarades? Le vieil Horace me la souffle à l'oreille :

« *Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci!* »

D'ailleurs si ma voix détonne dans ce concert de gaies chansons, si elle paraît trop grave dans ce chaleureux hosannah qui salue la jeunesse, — la faute en est à l'un de ces maudits penseurs, qui disent parfois des choses si justes.

« Les Sciences et les Arts, écrit quelque part « Compayré, correspondent à deux des aspirations les plus élevées de l'âme: la recherche « du Vrai et la passion du Beau ».

Le Vrai et le Beau! les deux aspects différents d'une seule et même chose: l'idéal que nous poursuivons tous avec tant d'ardeur, surtout à cet âge d'exubérant enthousiasme où l'âme cherche sa route.

Le Vrai! qui doit révéler à l'homme les mystères contre lesquels il se heurte sans cesse dans le grand cahotement de la vie; — qui doit le faire heureux, en le menant, par les con-

naissances, à l'intelligences de tout ce qui est.

Le Beau ! qui doit être l'ornement de cette recherche aride et désespérante d'un Inconnu toujours fuyant ; — qui doit satisfaire cette autre faculté : l'imagination, en faisant sourire les choses et parler les cœurs, en décorant les vertus austères, les savoirs puissants, de douces couleurs.

La route vers le Vrai se nomme la science ; elle passe par l'Université, pour nous autres Étudiants, — et l'on nous y conduit par la main.

Le domaine du Beau... s'étend partout : on nous en ouvre parfois les portes. Mais à nous de nous y répandre en joyeux ébats, d'y folâtrer librement, d'y moissonner des fleurs pour aimer davantage cette science qui nous rebute, hélas ! si souvent.

Ah ! combien l'humanité serait plus heureuse si l'on daignait enfin comprendre l'immense signification de ces mots : « Art » et « Science » ; si l'on voulait considérer combien l'une est utile à l'autre pour arriver à une conception juste des choses, à un contentement sans égal de l'esprit !

Ici, comme en tout d'ailleurs, l'exclusivisme est un crime, et tous seront convertis le jour où le règne du mot fera place à celui de l'idée.

La science n'est pas complète; en elle n'est pas encore l'absolu et c'est précisément dans ce qui lui reste à découvrir que gît son côté divin. — Les âpres et sublimes voluptés dont on jouit sur ses hauteurs, les puissantes séductions qu'exerce l'Inconnu, voilà la poésie de la science! Et lorsqu'enivré par les contemplations infinies, le savant se laisse bercer par ses rêves, c'est son âme qui sent, et désormais s'est ouvert des échappées sur le monde de l'Art!...

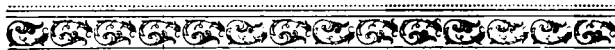
Oui! jeunes comme nous sommes, aimons-la, cette science noble et féconde, aux audacieuses conquêtes, aux bords prodigieux; abritons-nous sous son aile, dont la large envergure peut embrasser de si grandes ambitions, pour voler plus haut, toujours plus haut!

Mais écoutons aussi cette voix puissante, rythmée dans la poésie, chantée dans la musique, vibrante dans la nature entière, partout où se trouve un souffle de vie!

Elle parle en nous : ce serait un sacrilège que d'être sourd à ses accents et d'oublier ce vers du poète anglais :

« Une belle chose est une source de joie à jamais! »

E. WAXWEILER.



## RÉMINISCENCE HIVERNALE.

---

*A* présent que Décembre et son triste cortège  
De frimas, de ciels gris, de mornes horizons  
Reviennent, épeurants! maintenant que la neige  
Qui couvrait les prés verts a fait place aux glaçons,  
De mon cœur je ressens la blessure enflammée  
S'ouvrir au souvenir de ses yeux bruns si doux,  
Et je me dis : Hélas! où peut être l'aimée?...  
Mais où sont les beaux jours de nos gais rendez-vous!

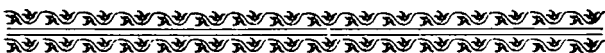
Et je me ressouviens!... Je revois la charmeuse  
S'appuyant sur mon bras, glisser si doucement  
Qu'à peine elle effleurait, ma belle patineuse,  
La glace — grand miroir au pur rayonnement. —  
A peine un blanc sillon à la trace calmée  
Restait-il seul témoin de nos dédales fous —  
Et je songe, rêveur : où peut-être l'aimée?...  
Mais où sont les beaux jours de nos gais rendez-vous!



*Son amour a-t-il donc fondu comme la glace  
Sous les rayons trop chauds d'un soleil de printemps ?  
Son cœur n'aurait-il pas gardé la moindre trace  
De notre tendre flirt, et de cet heureux temps ?  
Ta voix n'égaiera plus mon oreille charmée,  
Dis-moi, rieuse fée aux grands yeux bruns si doux,  
Et ne viendras-tu plus cet hiver, chère aimée,  
Patiner, comme aux jours de nos gais rendez-vous ?*

NIHIL.





## LE « *COMMERCE* » D'AUTREFOIS.

---

Qui a vécu il y a dix ans à l'Université a connu le café du Commerce, le rendez-vous de tous les étudiants. Wallons, Flamands, Roumains et Brésiliens s'y rencontraient fraternellement et y vidaient maintes chopes à la gloire de notre alma-mater et au grand profit du patron.

Si un pékin y entrait, c'est avec hâte qu'il ingurgitait son verre pour échapper à cette atmosphère qui d'une lieue sentait son Ecole.

\* \* \*

Sans relâche, du matin au soir, et presque du soir au matin, la population universitaire s'y renouvelait. Mais c'est dans la soirée surtout

que le café prenait son aspect pittoresque. Sur la brune, les élèves des facultés arrivaient prendre leur pinte, attendant les camarades des écoles qui venaient peu à peu les rejoindre. A la levée du régime, dès huit heures, nos futures ingénieurs arrivaient par bandes joyeuses occuper les places vides, réclamant à grands cris leur repas du soir.

Nous voyons encore, au milieu des imprécations les plus diverses, les garçons écrasés sous le poids des beafsteacks aux frites fumantes, circuler entre les tables garnies de blanches serviettes, tandis que le *baes*, tout tortu, tout bossu, avec sa face glabre, court de gauche et de droite pour contenter ses clients tapageurs.

\*  
\* \*  
\*

Les appetits se calment.

Les verres s'alignent sur les tables. Au fur et à mesure que de nouveaux arrivent, les parties se forment : Là s'organise un piquet, ici un couillon s'installe, plus loin le domino range ses dés et les billards entrechoquent l'ivoire de leurs billes tandis qu'une galerie les entoure pour juger des coups.

Au dessus du tout, s'élève une nuage composé des senteurs âcres du tabac flamand mêlé aux parfums de l'obourg et aux spirales embaumées des cigarettes espagnoles. Au travers cette buée, langoureusement accoudés au comptoir, des soupirants causent galamment à la fille de céans qui minaude aux cotés de la *baesine* éléphantiasique trônant derrière le marbre blanc.

\* \* \*

Peu à peu la scène prend vie; au calme relatif de la digestion succède l'animation que provoque le boire; la conversation se généralise, les interpellations s'entrecroisent, et, bruyamment, toute la salle accepte d'un éclat de rire le meilleur mot du jour.

\* \* \*

Tout à coup, bruyante, tapageuse, fait irruption une bande conduite par le grand Ralph, ce joyeux copain qui a toujours quelqu'aventure à narrer.

Le billard est délaissé, les parties s'interrompent, tous se lèvent pour écouter les doléances qu'il fera sur la police, ou le récit du

dernier tour joué au pion de préparatoire. L'assemblée accueille par un hurra frénétique la conclusion toujours spirituelle de son conte bleu. Puis la parole est donnée à Oscar, le barde des étudiants, qui a laissé les chansons encore si souvent répétées dans nos cercles. On le hisse sur une table. Le silence se fait et c'est de sa voix un peu éraillée qu'il chante le couplet composé le soir sur le marbre d'un cabaret, ou le matin sur le banc d'une classe. Et le chœur, comme chez les Grecs antiques, répète avec ensemble le refrain qui bientôt fera le tour de nos Universités.

Enfin la bande se reforme entraînant les jeunes avec elle, et repart en chantant, sur l'air des lampions, l'endroit qu'elle favorisera de sa visite.

\* \* \*

Les parties suspendues ne reprennent plus faute de joueurs.

Les fidèles se réunissent pour tailler une modeste banque. Le *clair* remplace l'*uitzet*, les becs de gaz s'éteignent, l'un après l'autre; le *baes*, endormi sur sa chaise, profile sur le mur son ombre de Quasimodo; le comptoir est veuf de

ses charmes et les garçons tournent autour des tables en s'étirant.

Vers trois heures l'arrière garde quitte en allumant une dernière pipe et le *Commerce* s'endort dans un silence de tombeau.

\*  
\* \*

C'est là, dans ce milieu demi-bohême, que ceux de l'époque ont fait leur entrée dans le monde, admirant les vieux et se stylant sur eux; c'est au milieu de cette fumée intense que nous avons bruni l'or de nos képis tout neufs; c'est là que nous avons fêté nos succès aux examens; c'est là oncore que tout fiers et tout gaillards nous sommes arrivés payer un extra à nos premières maîtresses.

Que de souvenirs heureux nous rappellent ces jours où l'on venait souper d'un fromage pour boucher le trou que la noce avait fait en notre poche; c'était le bon temps, sans souci du lendemain. Que n'est-il plus souvent présent à notre mémoire, surtout quand, pendant les soirées d'hiver, bourgeoisement installés au coin du feu, nous entendons passer les bandes d'étudiants. Alors, au lieu de bougonner en

trouvant leur tapage fatigant, nous nous dirions, tout joyeux du souvenir : « Eux aussi, ils reviennent du *Commerce* ».

\* \* \*

Poussé par la curiosité j'ai voulu revoir le vieux cabaret et — faut-il vous le dire? — j'ai été profondément déçu.

*Baes*, *baesine*, jusqu'aux murs, tout s'est bourgeoisifié: des glaces et des dorures partout; on chercherait en vain la patère où pendant de longs mois on a accroché sa vieille casquette; plus d'étudiants, plus d'entrain; l'épaisse langue flamande remplace les saillies gauloises d'autrefois, et l'odeur nauséabonde du cigare à un sou s'est substituée aux senteurs de la bouffarde soigneusement culottée. J'ai quitté sans vider mon verre et me suis écrié le cœur serré :

*Sic transit gloria mundi.*

BICHNACQ.





## LOUISE.

---

*Entre mis cánticos,  
Suspiros profusos  
Escucharás.*

*Nous nous aimions. — Elle était douce et belle;  
(J'en suis bien sûr, moi, — quoi qu'on en ait dit....)  
Et mon amour était si grand pour elle,  
Que j'oubliais combien j'étais petit :*

*J'avais douze ans ! Elle en avait bien treize ; —  
Mais, à treize ans, on est femme là-bas ; —  
Le soir, poussant plus près de moi sa chaise,  
Elle disait : « tu ne m'oublieras pas ? »*

*Puis, à l'écart, loin des yeux de nos mères,  
Nous ébauchions nos projets d'avenir....  
Pauvres projets ! Pauvres douces chimères,  
Que son départ allait anéantir :*



*O, ce départ ! Toujours je me rappelle  
L'adieu navré de ma Louise en pleurs.  
Elle partit !...*

*Mon cœur resta près d'elle ;  
Moi, je quittai son beau pays de fleurs.*

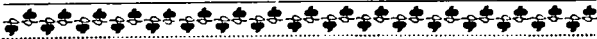
---

*Depuis, d'autres amours m'ont brûlé de leur flamme ;  
D'autres cœurs à mon cœur ont parlé tendrement ;  
Mais aucun — non aucun ! n'a terni dans mon âme  
Le chaste souvenir de cet amour d'enfant.*

CAROLUS REX.

31 décembre 1886.





## MON ÉTOILE.

---

à.....

*Enfant, nous sommes nés au cours d'un siècle impie:  
Chacun doute et ne croit que ce qu'ont vu ses yeux;  
Et lorsque le malheur vient assombrir sa vie,  
Il ne songe plus même à regarder les cieux...*

*La Vérité — vois-tu — laisse tomber ses voiles,  
Et les vieux préjugés faiblissent chaque jour:  
Nous ne croyons plus guère au pouvoir des étoiles....  
Mais nous croyons encore au pouvoir de l'Amour!*

*Moi, chère âme, privé de l'antique croyance  
Qui nous donnait à tous un astre protecteur,  
J'ai cherché sur la terre un baume à ma souffrance:  
J'ai tenté follement de maîtriser mon cœur;*

*Mais — voguant au hasard, sans boussole ni voile, —  
J'arrivais à douter du bonheur sans la foi....*

*Toi qui me l'as donné, dis, mon heureuse Étoile,  
Ne viens tu pas du ciel où tu veillais sur moi?*

CAROLUS REX.

16 janvier 1887.



## UNIVERSITOMANIE.

(en 1900).

---

Un service, ma vieille », et Alice frappa, de sa petite main soigneusement gantée, l'épaule arrondie de son amie Mariette.

Toutes deux déambulaient vers l'Université, jetant un salut à droite, un sourire à gauche, aux amies qui passaient, frileuses, par cette température sibérienne, mais pourtant éjouies de pouvoir respirer l'air du dehors et de n'avoir plus à écouter les insipides leçons de perruques somnolentes.

Ses études moyennes terminées, Mariette avait suivi les cours de Droit, précédant de quelques années la blonde Alice, inscrite depuis peu à la Faculté de Philosophie. Frivole, ne voyant en toutes choses que le côté superficiel,

celle-ci savait lire, écrire, calculer — un tout peu —, employait une orthographe fantaisiste, très-personnelle, avait même mordu au latin. Tout un hiver elle avait tenté de mettre en sa pauvre petite tête des règles impossibles, une syntaxe aride, des mots affublés de désinences bizarres; au prix de longs efforts, elle était parvenue à connaître *rosa*, la rose, *rosae*, de la rose, mais, à la seconde déclinaison, invariablement elle traduisait : *seigneurium*, le seigneur, *seigneurii*, du seigneur etc.... Force lui avait été de renoncer à posséder jamais cette langue.... absurde, disait-elle.

— En quoi puis-je t-être utile? fit Mariette après une pause.

— Qu'est-ce : *Inodores et lavabos*? accentua Alice, latinisant ces mots — lus dans une aubette de tram — qu'elle croyait tout au moins tirés de Virgile.

— Tu dis?

— *I-no-do-res et la-va-bos*.

Mariette réprima une envie de rire; une idée folle lui vint à l'esprit.

— Voici : *et un bœuf se lava dans des odeurs*.

— ?

— Je t'assure.

Elles débouchent dans les couloirs de l'Université, emplis d'une foule qui grouille. Les étudiantes s'en viennent, affairées; des groupes stationnent; on se donne le mot pour faire du « potin » au cours; on cause de l'uniforme proposé la veille en assemblée générale : pantalon collant, gris-perle; bottes molles avec un gland d'or; tunique de velours gros-bleu, serrée à la taille, fendue, sur le côté, d'une poche minuscule; sur le bras un écusson brodé au chiffre de chacune des Facultés; pour coiffure, une toque dont la retombée cachera à demi l'ébouriffement des cheveux.

Marquant l'envolée de l'heure, le carillon de Saint-Paul égrène en pizzicato les notes perlées d'un motif de Carmen. Bruyamment ces demoiselles envahissent les auditoires, babillent, chantonnent, s'ébaudissent; l'une arrive en fredonnant :

Ugène, Ugène,  
Tu m'fais languir

et toutes de reprendre en chœur :

Tu m'fais languir.

L'appariteur gesticule désespérément pour faire cesser le tintamarre. Étonné, le soleil

ouvre son œil d'une rougeur de braise, plonge dans la grande salle dont les murs, blanchis à la chaux, virent jadis une « *estudiantina* » non pareille. Moins mignonnes sans doute étaient les coiffures accrochées aux patères appendues ci et là; plus gracieux sont les minois qui montrent leurs nez roses, quand, les portes ouvertes, les disciples enjuponnés dévalent poussant de petits cris d'oiseaux épeurés; mais aussi quel vacarme et quels trépignements à la venue de M. O'Kelniac, le titulaire du Cours de Droit civil! Et les vieux murs en ont la tête fendue; en un coin, près du plafond, les lézardes s'encourent, capricieuses, chaque jour plus profondes.

Esseulés au pied de la chaire, quelques *étudiants* baissent timidement les yeux, rejettent sans relever la tête les boules de papier souillées d'encre que leur envoient leurs rieuses condisciples. Le grincement des plumes sur les pages vierges s'allie à la voix du professeur, qui commente le Code, au chapitre VI.

Art. 212. — Les époux se doivent mutuellement fidélité, secours, assistance.

Art. 213. — Le mari doit protection à sa femme, la femme obéissance à son mari.

« Flanelle ! » clame Mariette dissimulée derrière

une pile de cahiers habilement superposés.

Des applaudissements sourdent. Furieux, M. O'Kelniac se démène, menace de mettre à la porte l'interromptrice.

Il continue :

Art. 214. — La femme est obligée d'habiter avec le mari et de le suivre partout où il est obligé de résider.

« Attends je viens », reprend Mariette dans une note aigue.

Cette fois le « vieux » n'y tient plus; il commence un discours, souligné, puis interrompu par les exclamations de l'assemblée.

— Mademoiselle, fait-il, troublé sans cesse dans ma tâche ingrate....

— Pignouf !

— ... par vos observations intempestives je....

— As-tu fini !

— ..... je vous prie de sortir.

Une bagarre éclate.

« Qui m'aime me suive » ; et Mariette, agitant son mouchoir rouge fixé au bout d'une badine, se précipite vers la porte suivie des plus oseuses.

Lors les autres revêtent en hâte de chauds vêtements garnis de fourrures, posent sur

l'oreille des chapeaux d'une fantaisie excentricité, allument une cigarette et s'épandent dans les corridors puis dans les rues saupoudrées de neige . . . . .

Spectacle gracieux, étrange, visible en 1900 : de tous points pareille à un parterre constellé de fleurs aux capiteux effluves, Liège s'emplira d'étudiantes désenjuponnées, délicieuses dans leurs pantalons collants, gris-perle, coiffées d'une toque dont la retombée cachera à demi l'ébouriffement des cheveux.

Puissions-nous vivre encore !

MAURICE SIVILLE.







## L I A .

---

*Sous les branches qu'un lierre enroule  
Héva la blonde rêve en paix.*

(A. VIERSET).

### I.

*Sur le bord du ruisseau qui rit d'un air mutin,  
Lia chante. — Le temps est si beau, ce matin !  
L'air est si frais, si doux, sous les branches, à l'ombre  
Des vieux arbres géants dont le feuillage sombre  
Cache des nids d'amour, et des berceaux d'espoir !  
— Et rieuse, une flamme allumant son œil noir,  
Guettant le blond chasseur dont un regard l'enchanté,  
Sur le bord du ruisseau qui passe, Lia chante.*

### II.

*Sous les rayons dorés qui descendent du ciel,  
Lia songe, inquiète. Où donc est Ariel,  
Le brave guerrier à la fauve chevelure,  
Aux yeux bleus et rêveurs, à la haute stature ?*

*Vainement, depuis le matin, elle l'attend,  
Sur le bord du ruisseau qui scintille, éclatant,  
Au soleil du midi. Une terreur la ronge  
Et sous les rayons d'or qui tombent, Lia songe...*

III.

*Le jour passe. Le soir va venir, épeurant.  
Lia pleure. — Au fond du bois, Ariel mourant,  
Le crâne fracassé contre la roche dure,  
L'appelle en vain. — La nuit énigmatique est pure,  
La lune donne au bois des airs mystérieux...  
Sur le bord du ruisseau qui dort, silencieux,  
Lia sent le baiser d'une âme qui l'effleure,  
La nuit passe, le jour va venir, Lia pleure.*

FRITZ ELL.





## VERS EN TRESSE.

---

*Le grand chêne au front vermeil,  
S'il a les premiers rayons du soleil  
Levant,  
Doit par contre tenir tête,  
Et résister seul, quand hurle et tempête  
Le vent.*

*Jamais, sous l'arbre vermeil,  
Le lys n'a levé vers le grand soleil  
La tête ;  
Sans souci d'astre levant,  
Tranquille il s'endort, tandis que le vent  
Tempête.*

*Tel, à l'idéal vermeil,  
Mon orgueil aspire. — Il veut le soleil  
Levant,  
Il veut porter haut la tête  
Et résister seul, quand hurle et tempête  
Le vent.*

*Toi, mon lys au front vermeil,  
Viens abriter sous moi, loin du soleil,  
Ta tête;  
Sans souci d'astre levant,  
Dors. Je veillerai sur toi quand le vent  
Tempête.*

FRITZ ELL.

février 87.





## MUGUETS D'ANTAN !..

---

à A . . . .

*N*aguère ma bien-aimée,  
Les pâles fleurs de muguet  
Exhalaient dans le bouquet  
Une senteur parfumée.


\* \* \*

Mais loin de leur frais bosquet,  
Loin de la verte ramée  
Sous leur corolle fermée  
Semble dormir un secret.

\* \* \*

Las ! comme la fleur flétrie,  
Mon cœur s'est fané chérie,  
Lui qui t'aimait tant jadis. —  
Comme un parfum de fleur morte,  
Notre amour le vent l'emporte  
Au seuil bleu du paradis.

O. HOUSSA.

A decorative border with intricate floral and scrollwork patterns, framing the central text.

NOTICE  
SUR  
FRANÇOIS LAURENT





## NOTICE

SUR

FRANÇOIS LAURENT (1)

---

« Soyez parfaits comme votre Père  
dans les cieux! »

(*Maxime favorite* de F. LAURENT).

**F**rançois Laurent vient de mourir!  
Au printemps dernier, un matin, vers huit heures, apparurent dans la cour carrée de l'Université un monsieur, une dame, un jeune homme. Ils avaient l'air tout désorienté, au milieu de ces étudiants qui mâchonnant un texte

---

(1) François Laurent mourut à Gand, le 11 février 1887. Il fut enterré, avec la pompe qu'on réserve aux grands citoyens, le 14 février. Sur sa tombe des discours furent prononcés par MM. De Ridder, Wager, Delecourt, de Kerchove, De Paepe, Lippens, Cambier, Wiemer, Steurbaut, Gaspar, Jancovici.



des Pandectes et fumant la première cigarette de la journée se promenaient, en attendant le professeur, dans cette cour généralement triste, mais où la verdure tendre et déjà fleurie du jardinet central, éclairée par le pâle soleil du printemps, mettait en ce moment comme des teintes d'aquarelle. Ils finirent par s'adresser au concierge et nous entendîmes celui qui paraissait être le père de famille: « Monsieur, ne pourriez-vous nous dire quand et où se donne le cours de M. le professeur Laurent? » Lorsqu'on eût répondu que depuis plus d'un an déjà le vénérable professeur avait été obligé, à son grand regret, d'abandonner la chaire qu'il occupait avec tant d'éclat, alors le désappointement et l'étonnement — comme s'il eût peine à croire qu'une pareille intelligence pût jamais s'éteindre — se marquèrent sur la figure de l'inconnu. — « Je suis professeur de droit à la faculté de X..... (une ville du midi de la France), ajouta-t-il, et, de passage à Bruxelles, je n'avais pas voulu quitter la Belgique sans avoir assisté au cours de cet homme pour qui j'éprouve une vive admiration. »

C'est simple, mais éloquent et glorieux: un professeur d'une Université étrangère venant

modestement assister et menant sa famille à une leçon donnée par un autre professeur ! On pense à Juste-Lipse donnant son cours en présence des souverains !

François Laurent, depuis vingt-ans personnification vivante de l'Université de Gand, qui s'endormait ainsi, auréolé de cette gloire sereine que la Science seule donne à ses plus fidèles, n'était pourtant que le fils de ses œuvres.

Né en 1810, d'une modeste famille, dans un coin perdu de la Belgique, à Luxembourg dans les Ardennes, nous voyons Laurent animé dès sa jeunesse — jeunesse laborieuse et rude — de cet ardent amour pour toutes les libertés qui plus tard éclairera tous ses actes, tous ses écrits. En 1828, à Louvain, étudiant en philosophie, il signa une pétition réclamant la liberté de la presse et du jury. Ce fait, qui paraît anodin aujourd'hui, faillit amener l'expulsion du signataire. Celui-ci alla faire ses études de droit à Liège, où professaient alors les deux frères Ernst. Laurent lui-même a jugé l'enseignement qu'ils lui donnèrent<sup>(1)</sup> :

---

(1) LAURENT, *Cours élémentaire de droit civil*, t. I, p. 123.

« Ces hommes éminents m'ont inspiré le respect de la loi en même temps qu'ils m'ont enseigné les principes avec un admirable talent. »

Et vraiment, personne plus que l'auteur de ces paroles n'a le respect de la loi, le respect des principes.

Docteur en droit en 1832, il exerça pendant quelques mois la profession d'avocat dans sa ville natale, puis il entra dans l'administration, et en 1834 M. Ernst, son ancien professeur, devenu ministre de la Justice, le nomma chef de la division de législation dans son ministère(1). Cette intelligence était trop brillante pour qu'on la laissât s'obscurcir dans les salles sombres des bureaux d'administrations publiques : dès le 11 avril 1836, on nomma le jeune chef de division à un poste de confiance, où il utiliserait cette intelligence et se montrerait lui-même(2).

Professeur à l'Université de Gand — à peine

---

(1) Jules Malou y fut le successeur de Laurent.

(2) Laurent fut nommé professeur extraordinaire le 11 avril 1836, et chargé des cours de droit administratif et de droit public, puis aussi de l'encyclopédie du droit.

Il fut nommé professeur ordinaire en 1841 et chargé du cours d'éléments de droit civil; à partir de 1857, jusqu'à sa retraite, il fut chargé du cours complet de droit civil moderne.

âgé de 26 ans — , débarrassé des soucis de la vie matérielle qui empêchent tout travail sérieux, il pouvait enfin se livrer à des études longues et sans repos : il entrevoyait déjà en rêve l'utilité qu'en retireraient un jour ses concitoyens. Sa vie ne changea plus depuis : levé le matin, à quatre heures, alors que tout est encore dans le silence du sommeil, lui, robuste nature quoique frêle d'apparence mais où tout était tenu par une nervosité intense, se mettait déjà à la tâche journalière. Et jusqu'au soir — avec les repos forcés des repas ou ceux commandés par ses cours à l'Université et les inévitables relations mondaines — ce penseur lisait, étudiait des bibliothèques entières de livres, remplissait de cette étrange écriture que tous connaissent, aussi serrée et aussi fine que l'acuité de sa pensée, d'innombrables carrés de papier qui s'entassaient sur son bureau, dans ses fardes, dans ses tiroirs, même sur le plancher de la chambre (1). Toujours l'esprit tendu à la recherche des problèmes infinis qu'il se posait, quand il marchait, ou mangeait, ou même

---

(1) Laurent a entretenu une correspondance suivie avec des milliers de personnes.

quand il parlait, il paraissait distrait, à la poursuite d'une idée étrangère et, à peine rentré dans son cabinet de travail, sans rien relire, il achevait la phrase laissée en suspens. Comme Marnix il semblait avoir pour devise : *Repos ailleurs !*

Malgré cette vie si laborieusement régulière, on reste stupéfait quand on examine l'œuvre de Laurent. Le cadre restreint de cette notice nous empêche de nous étendre, ainsi qu'il le faudrait, sur chacun des ouvrages qu'il a publiés, sur chacune des institutions qu'il a fondées; mais le peu que nous en dirons suffira pour montrer qu'il a abordé, toujours avec une égale science des nécessités du présent, des leçons du passé et des opinions des anciens, et une égale prescience, dirai-je, des nécessités de l'avenir, toutes les questions qui intéressent les hommes, les sociétés, les Etats. Avec un autre grand philosophe il pouvait dire : *Nihil humani a me alienum puto.*

\* \*

Pendant les quinze premières années qu'il passa à Gand, Laurent se confina dans la con-

centration de sa pensée, dans les sphères sereines de ses études chères, de son professorat.

Il amassait en silence, publiant seulement quelques rares articles dans des revues (1), ces trésors immenses de connaissances variées sur l'histoire, les révolutions, les conquêtes, les religions, les philosophies, les civilisations des divers peuples de l'univers : toutes ces richesses allaient bientôt être utilisées pour sa grandiose *Histoire de l'humanité*.

En 1850 parurent, sous le titre de *Histoire du droit des gens et des relations internationales*, les deux premiers volumes (2) de cette large épopée

---

(1) LAURENT écrivit à cette époque : *De la législation sur la contrainte par corps*, publié en 1837, dans les *Nouvelles archives historiques, philosophiques et littéraires*; — *Un mot sur les travaux récents de M. le professeur Warnkoenig*, publié en 1854, dans le *Messenger des sciences historiques*; — et *Les communes au moyen-âge*, publié en 1854, dans *La libre recherche, revue universelle* de PASCAL DUPRAT. — En 1861, il présenta un long et intéressant rapport à M. le Ministre de l'intérieur, au nom de la commission nommée pour rechercher les modifications à apporter à la loi du 1<sup>er</sup> mai 1857 sur les jurys d'examen.

(2) Voici les titres des dix-huit volumes : I. L'Orient. — II. La Grèce. — III. Rome. — IV. Le Christianisme. — V. Le barbarisme et le catholicisme. — VI. La papauté et l'empire. — VII. La féodalité et l'église. — VIII. La Réforme. — IX. Les guerres de religion. — X. Les natio-

politique où se meuvent les transformations des sociétés, comme ailleurs les passions ou les caprices des hommes (1).

Quel était le but de cette œuvre, dont les dix-huit volumes allaient se succéder d'année en année et attirer l'attention du monde savant sur leur auteur ? Laurent le dit lui-même :

« L'histoire du droit des gens nous montre le genre humain s'avançant vers un avenir de paix et d'unité. Pour développer ce mouvement sous toutes ses faces, nous avons essayé d'en suivre les traces dans le domaine des idées. L'histoire du monde est l'histoire du développement de la pensée : s'il y a une loi providentielle qui régit l'humanité, elle doit se manifester surtout dans la sphère de l'intelligence. »

• • • • •  
« Tout en restant l'organe du passé et du présent, l'histoire peut s'élever à l'inspiration de l'avenir. Les historiens anciens sont surtout peintres; l'esprit moderne domine les faits par la pensée. La philosophie de l'histoire se fondant sur la nature de l'humanité et sur le développement de ses destinées, proclame la grande loi du progrès con-

---

nalités. — XI. La politique royale. — XII. La philosophie du XVIII<sup>e</sup> siècle et le christianisme. — XIII et XIV. La révolution française. — XV. L'empire. — XVI. La réaction religieuse. — XVII. La religion de l'avenir. — XVIII. La philosophie de l'histoire.

(1) Voyez CH. FAIDER, *B. ŷ.*, t. VIII.

tinu, qui permet d'espérer dans l'avenir la réalisation de l'âge d'or de la paix et de l'harmonie que les anciens rêvaient dans le passé (1). »

Voilà donc l'idée-mère : montrer la loi providentielle qui régit l'humanité, ce qu'il appelle aussi le plan divin dans l'histoire; montrer cette humanité s'avançant, sans cesse et inévitablement, dans la voie d'un perfectionnement continu; montrer que l'on marche vers un idéal de paix et de justice parfaites, le droit étant de Dieu, tandis que les faits qui le détruisent viennent des hommes (2). Et à chaque page l'on retrouve cette idée-mère, cette foi ardente de Laurent dans le Progrès infini (3). Beaucoup ne peuvent admettre les tendances trop spiritualistes et trop fatalistes de cette œuvre, qu'on a appelée « la plus vaste théodicée qui ait jamais été conçue (4) », mais

---

(1) LAURENT, préface de la première édition du tome I de *Histoire du droit des gens et des relations internationales*. (Gand, L. Hebbelynck, imprimeur.)

(2) Préface de la seconde édition.

(3) Voyez entre autres la magistrale conclusion de ces études, t. XVIII, p. 623.

(4) WAGENER, Discours à la maison mortuaire, le 13 février 1887.



tous devront reconnaître qu'il y a là un monde d'idées et de conclusions personnelles empoignant l'attention, qui apprennent beaucoup, qui rendent l'homme meilleur, parce qu'elles donnent beaucoup à méditer, parce qu'elles parlent au cœur.

Nous ne pouvons parler ici de toutes ces théories, éclairées de la lumière des siècles passés et de ce que l'on avait écrit jusqu'alors à leur sujet, nous nous contenterons de signaler une des plus intéressantes, à laquelle Laurent consacre un volume entier, sur laquelle il est revenu encore dans d'autres écrits, et qui, nous le savons, lui tenait particulièrement au cœur.

Le dix-septième volume de ses Études est intitulé : *La religion de l'avenir*. — L'étoile, nous dit-il, qui s'est levée en Bethléem, et qui de sa douce clarté a réjoui la terre, n'a point encore pâli. Dans les rapports de l'homme avec Dieu, Jésus reste l'unique, l'incomparable (1). Mais le christianisme traditionnel — soit le catholicisme, soit le protestantisme orthodoxe — ne représente plus le Christ. Ces deux Églises absorbent le fidèle, comme l'État anti-

---

(1) T. XVII, *La religion de l'avenir*, p. 405 et suivantes.

que absorbait le citoyen : leur fondement c'est le principe autoritaire : l'autorité de Rome ou l'autorité d'une Écriture. Toutes deux ne connaissent que les dogmes : or, Jésus n'a pas prêché de dogmes. Une religion parfaite ne peut être dogmatique, car le dogme est immuable, irréformable ; et comme le monde est poussé par un progrès incessant, il arrive un moment où cette religion est en opposition avec les idées et les sentiments de l'humanité.

Depuis 1789, l'homme a mieux senti son individualité : il n'admet plus une autorité spirituelle ; il a mieux compris que la perfectibilité est une loi de la nature humaine : il n'admet plus des dogmes qui enfantent les superstitions. — Et alors, instinctivement, surgit en lui le principe de l'individualité dans la vie religieuse. Luther l'avait enseigné :

« Dans les choses temporelles, un homme est soumis à un autre homme ; mais dans les choses spirituelles qui regardent la parole de Dieu, on n'est soumis qu'à sa conscience. Là, Dieu est l'unique maître car lui seul est vérité. »

Et ainsi est née la nouvelle religion, que Laurent nomme la religion de l'avenir, le pro-

testantisme libéral, aussi éloigné du protestantisme orthodoxe que du catholicisme romain. Ce n'est qu'une Réforme dans la Réforme, c'est le retour à la vraie religion du Christ, c'est un christianisme sans mystères, sans miracles, sans autres croyances que celles de Dieu et d'un lien intime entre l'homme et Dieu (1).

Puis suivent des pages admirables, émouvantes, sur les historiographes du Nazaréen, Strauss en Allemagne, Renan en France, sur Jésus et sa religion, religion de liberté et de charité.

Enfin il termine par un *Appel aux libéraux* : toute l'organisation sociale actuelle est imbue de l'esprit catholique, les libres penseurs eux-mêmes font donner une éducation religieuse à leurs enfants : et ils n'y croient pas : ce n'est donc que l'éducation de l'hypocrisie. Cette hypocrisie doit cesser; et puisqu'un abîme sépare la plupart des hommes de l'incrédulité, que cet abîme soit comblé par le protestantisme libéral, qui ne relève que de la conscience et de

---

(1) Parmi les principaux défenseurs du protestantisme libéral en Belgique, nous citerons DE LAVELEYE, *Questions contemporaines*; BOST, *Le protestantisme libéral*.

la raison, qui répond aux aspirations vers l'individualité et le progrès, et aux sentiments instinctifs du cœur vers une morale religieuse.

L'on doit avouer, même si l'on n'admet pas ces doctrines sur la morale et la religion, que ce dix-septième volume seul suffirait pour la gloire d'un philosophe ou d'un apôtre.

Aucun écrivain belge n'a abordé des questions si graves avec une telle hauteur de vues, autant de lucidité et de puissance. Aussi l'on ne saurait comprendre aujourd'hui comment il fut possible que chacune de ces gigantesques *Études sur l'histoire de l'humanité* suscitât, à son apparition, un cortège d'indignations, de colères et de haines. Quant parut en 1856 le quatrième volume, *Le Christianisme*, des injures et des calomnies s'étalèrent dans les journaux et dans les mandements des évêques de Bruges et de Gand, des clameurs furieuses retentirent dans les chaires des églises, jusque dans les chambres législatives. On demandait la démission de ce professeur qui osait dire la vérité à tous; mais celui-ci, de même qu'il avait défendu à l'âge de 18 ans la liberté de la presse et du jury, sut brillamment défendre alors la liberté des opinions, la liberté du professeur, la

liberté de la science. Malgré un blâme de M. De Decker, ministre de l'Intérieur, il tint tête à ces « chiennes d'enfer » hurlantes. Il adressa des lettres à l'Observateur et à d'autres journaux, il publia une virulente préface à son cinquième volume des *Études*(1) : il y répondit à ceux qui l'accusaient, faussement comme on vient de voir, de nier Dieu ; à ceux qui l'accusaient de nier la distinction du bien et du mal ; à ceux qui l'accusaient de professer le panthéisme, à ceux qui l'accusaient de professer l'athéisme ; à ceux qui l'accusaient de professer la métempsychose pythagoricienne(2) !

Laurent était assez grand pour ne pas devoir répondre à ces misérables calomnies ; le mépris du silence aurait suffi pour en avoir raison ; mais il se laissait emporter par sa nature loyale

---

(1) La pression du parti catholique fut si forte que Laurent eût de la peine à trouver un imprimeur pour son cinquième volume et qu'aucun éditeur gantois n'osa y mettre son nom. Il fut son propre éditeur !

(2) On écrivait que Laurent enseignait « qu'un chanoine peut devenir corbeau, et qu'un corbeau peut prendre place après sa mort dans le chœur de St Bavon » ! — ou « que ses élèves devaient craindre de manger un poulet parce qu'en mangeant un poulet, ils risqueraient de manger leur grand père » ! — LAURENT, préface du tome V.

et généreuse et surtout il croyait devoir protéger l'Université qui lui était chère. Il l'écrivit un jour :

« Le but de leurs attaques est du reste si évident, que je m'étonne qu'il n'ait pas frappé les plus aveugles. Ils affectent de rendre mon enseignement solidaire de mes écrits et de déclarer l'Université solidaire de mon enseignement. A les entendre, l'intérêt de la religion est le seul mobile qui les inspire. Mais quand ils représentent l'Université de Gand comme le siège d'un enseignement anti-chrétien, est ce bien dans l'intérêt de la religion qu'ils disent ce qui n'est pas vrai, ou ce pieux mensonge ne couvre-t-il pas des passions plus terrestres ? On croyait l'occasion bonne pour ruiner l'Université de Gand, qui est depuis longues années en butte à l'hostilité du clergé, non que l'enseignement y soit anti-chrétien, mais parce que l'influence du clergé dans les Flandres permet à l'épiscopat de faire une guerre dangereuse à notre Université, au profit de celle qu'il a établie à Louvain. *Guerre de boutique*, comme l'a dit un honorable sénateur, aussi distingué par son éloquence que par sa franchise. Le mot peut ne pas être parlementaire, mais il restera, parce qu'il est l'expression de la vérité. »

. . . . .

« Le but que l'épiscopat poursuit, n'est plus un secret pour personne : il veut détruire tout enseignement laïque, tout établissement de l'État, et sous le beau nom de liberté, exercer le monopole. Pour atteindre ce but, le parti catholique ne recule devant aucun moyen ; il

calomnie les professeurs, il calomnie les élèves: les premiers sont des hérétiques ou des sots, les autres des brouillons et des révolutionnaires(1) ».

Mais, chose consolante, cette œuvre était appréciée à sa juste valeur dans le monde des savants et des gens d'étude, là où cette « politique » ne pouvait plus se faire entendre. Le second volume seulement avait paru et déjà CH. FAIDER s'écriait(2) :

« Qu'ils s'arrête aujourd'hui ou qu'il continue son pénible voyage, il pourra sans reproches chanter son *Exegi monumentum !* »

Les hommes les plus distingués de toute l'Europe et même de l'Amérique, avec qui Laurent fut bientôt en relations d'amitié, lisaient et admiraient ces livres mis ici à *l'index*. L'illustre Bluntschli les résuma en allemand; dans deux universités de l'Allemagne on les employa comme manuels(3).

---

(1) LAURENT, préface du tome V.

(2) *Belgique judiciaire*, tome VIII.

(3) LAURENT, préface du tome V. — Il n'est pas étonnant que cet ouvrage ait eu du succès en Allemagne; car

Pendant que paraissait cette épopée, Laurent publia, en 1860, un petit livre de 250 pages, une simple étude sur *Van Espen*, primitivement destinée aux *Annales des universités de Belgique*. Cet ouvrage a son importance parce que Laurent y affirme avec éclat une théorie nouvelle, dont il se constitue dès lors le défenseur. C'est une étude de droit public sur les rapports de l'Eglise et de l'État, tels que les comprenait et les exposait Van Espen<sup>(1)</sup>. Voici deux

---

ainsi que l'écrivait déjà, en 1850, un critique: ces livres « français par la langue dans laquelle ils sont écrits, correctement et même avec élégance, sont plutôt allemands par le fond; allemands par l'étendue des recherches patientes et minutieuses qui les ont préparés, par la scrupuleuse exactitude de l'auteur dans les moindres détails de son œuvre; — enfin et surtout par ce je ne sais quoi de vague dans l'exposé de la pensée générale, qui est souvent le cachet des écrivains allemands, en même temps par certaines tendances philosophiques qui s'y révèlent à chaque page. » (*Messager des sciences historiques*, 1850, p. 396).

(1) Van Espen, illustre professeur de l'ancienne université de Louvain, un des plus nobles représentants du gallicanisme belge, est l'auteur d'un volume célèbre de droit canon: *Jus ecclesiasticum universum*, qui eut onze éditions. Il a été l'objet des persécutions et la victime des ultramontains: vieillard, octogénaire, il se réfugia au séminaire d'Amersfoort, près d'Utrecht, et y mourut le 2 octobre 1728, à l'âge de 82 ans. Mais après sa mort il y



extraits contenant en eux la pensée fondamentale de ce livre :

« On croyait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, que l'État devait avoir une action sur l'Église, il n'y avait de dissentiment entre les gallicans et les ultramontains que sur l'étendue de cette action; les partisans les plus outrés de la liberté ecclésiastique n'auraient pas osé rêver une indépendance absolue de l'Église telle qu'elle est aujourd'hui établie par notre Constitution. »

« De nos jours, grâce à un concours de circonstances politiques, l'Église a réclamé de nouveau ce qu'elle appelle sa liberté; les auteurs de la Constitution la lui ont accordée, il ne nous sera pas difficile de prouver que *la liberté de l'Église*, quand elle ne conduit pas à la servitude de l'État, aboutit à annuler et à avilir la puissance souveraine. »

---

eut une réaction, et, le 12 janvier 1736, les magistrats du souverain conseil de Brabant disaient : « On doit au docteur Van Espen ce témoignage que nous n'avons pas d'auteur qui ait mieux, et avec plus d'érudition et d'exactitude, éclairé, soutenu et défendu les lois et coutumes du pays contre les prétentions de la cour de Rome et les entreprises des gens d'Église ». (*Supplément aux œuvres de Van Espen*, p. 19); (LAURENT, p. 18). — Voyez le *Supplément aux œuvres de Van Espen*, Bruxelles, 1769; le discours de rentrée de M. DE BAVAY, en 1846, *Belgique Judiciaire*, 1846; LAURENT, *Van Espen*, 1860; GIRON, *Droit public de la Belgique*, 1884, p. 280.

Laurent revint à diverses reprises sur ce sujet. Il publia, entre autres, en 1862 et 1865, deux volumes nouveaux sur *L'Église et l'État* (1); on peut même dire que dans presque tous ses écrits se remarque cette préoccupation de sauvegarder la société moderne contre les doctrines délétères et anti-sociales du cléricanisme. Et pour que lui, l'apôtre de toutes les libertés, parlât de la sorte, il devait être bien convaincu qu'un intérêt social supérieur le lui commandait. Ainsi que le disait admirablement, sur cette tombe à peine fermée, un savant magistrat de notre Cour de cassation :

« Il connaît trop bien l'histoire pour nier la grandeur, la puissance de l'Église. Il sait qu'elle a hérité de l'esprit de la Rome païenne, qu'elle en a la profonde habileté et l'immuable persistance. C'est pourquoi il la redoute, *c'est pourquoi il veut armer la loi contre l'Église*, pour la contenir, pour l'empêcher de ruiner l'ordre nouveau. Dans cette lutte avec l'Église, Laurent déploie toute sa science, toute son énergie, toute sa passion. L'Église a en lui un adversaire digne d'elle. C'est la foi nouvelle aux prises

---

(1) Voyez aussi: LAURENT, *De la passion des catholiques pour la liberté*, publié à Gand en 1865 et LAURENT, *L'Église et l'État, d'après Minghetti*, publié en 1878, dans la *Revue de Belgique* (t. 1, pp. 121 et 233).

avec la foi antique; c'est le passé et l'avenir qui s'entrechoquent (1).

\* \* \*

Vers le même temps, pendant que paraissaient successivement les *Études sur l'histoire de l'humanité*, après que ses démêlés avec le ministère, la législature, la presse, le clergé et l'épiscopat lui eurent acquis une énorme popularité, Laurent fut appelé à siéger au Conseil communal de sa ville d'adoption (2).

---

(1) Discours de M. DE PAEPE, à la maison mortuaire, le 13 février 1887.

(2) Laurent fut Conseiller communal depuis 1863, jusqu'en 1872. Il rédigea des rapports remarquables sur les bourses d'études (1864), sur la question des inhumations (1865), sur les hospices d'aliénés (1866), sur l'expropriation par zones (1866). Ces rapports ont tous été publiés.

Nous devrions signaler à cette même époque, trois ou quatre livres de Laurent sur des questions politiques : *Lettres d'un retardataire libéral à un progressiste catholique* (1863); — deux séries de *Lettres sur la question des cimetières* (1864); — les *Lettres sur les Jésuites*; — les *Lettres à M. Dechamps sur l'amour des catholiques pour la liberté* (1865); — la *Réponse de M. Laurent, aux protestations du clergé* (1865), à l'occasion de l'enterrement de G. Callier; — les volumes sur *L'Église et l'État* (1865 et 1862); etc. Il s'y montre partout polémiste redoutable.

Il n'y entra pas par amour des honneurs et de la popularité; son ambition était plus noble : son cœur généreux, ému de pitié à la vue des misères de la classe ouvrière, voyait une série de réformes grandioses. Pour réaliser ce vaste plan économique il lui fallait l'autorité que confère un mandat public.

Voici comment Laurent envisageait la situation :

« Le mal est dans les besoins des ouvriers, besoins dont on a tenu trop peu compte jusqu'à nos jours. Longtemps esclaves, puis serfs, ils ont conquis la liberté et l'égalité en 1789. Mais, avouons-le, la liberté et l'égalité sont restées des mots vides de sens pour la classe la plus nombreuse et la plus pauvre. La liberté consiste dans les droits que le citoyen peut exercer, et l'égalité assure ces droits à tout homme. Que sont ces droits pour l'ouvrier ! Une amère dérision. Il a la liberté religieuse, et sa conscience est obscurcie par les ténèbres de l'ignorance ! Il a la liberté de la presse, et il ne sait pas lire ! Il a la liberté d'association et il ne comprend pas dans quel but il a intérêt à s'associer avec ses semblables ! Que dire de l'exercice de la souveraineté ? Le peuple est souverain et l'immense majorité de la nation est exclue par sa pauvreté de la jouissance des droits politiques ! Est-ce que la liberté, est-ce que l'égalité, est-ce que la souveraineté resteront éternellement des mots vides de sens pour les prolétaires ? Tel est le problème qui se présente devant le dix-neuvième

siècle. Ce n'est plus une question de théorie; de sanglantes insurrections ont révélé des désirs, des besoins, des aspirations, auxquels il faut faire droit, si l'on veut éviter un nouveau 48. » (1).

L'homme qui a écrit cette page éloquente et émue, à peine entré au Conseil communal, commençait son Œuvre philanthropique, œuvre de missionnaire, œuvre d'apôtre.

Convaincu par les leçons de l'expérience et de la science que, au point de vue du travail, les facultés d'ordre intellectuel sont plus importantes que les facultés physiques, que dans tous les pays du monde le développement économique est au niveau du développement de l'instruction, il s'attacha avant tout à la réorganisation de l'enseignement primaire. Il devint membre, ou

---

(1) LAURENT, *Le livre de l'épargne*, p. 168 (Gand 1868). Une nouvelle édition de ce livre, entièrement refondue, a été publiée, en 1878, dans la *Bibliothèque Gilon*. — Idem, LAURENT, *Moralisation des classes laborieuses par l'épargne*, p. 6 (Gand, 2<sup>e</sup> édition, 1874). — Idem, LAURENT, *Les sociétés ouvrières de Gand*, p. 11 (1883). — A remarquer que Laurent n'était pas partisan du suffrage universel; mais il estimait que le suffrage doit être accordé à la capacité: voyez *Les sociétés ouvrières de Gand*, p. 252 et suivantes.

plutôt il devint l'âme de cette Commission des Écoles qui a élevé les écoles de Gand au premier rang des écoles du pays (1).

Il comprit également que l'éducation doit aller de pair avec l'instruction, la culture morale avec la culture intellectuelle : aussi sa sollicitude s'étendait sur les normalistes et les instituteurs : il leur inculquait ses principes, leur donnait chaque jour des conférences, des leçons, des bons conseils.

Il quitta le Conseil communal en 1872, mais on lui créa une place spéciale dans la Commission des Écoles, poste d'honneur et de travail qu'il occupa jusque vers la fin de sa vie.

Ce n'était pas tout, Laurent comprenait que le progrès matériel ne pouvait être séparé du progrès intellectuel et moral.

« L'instruction et la moralité, dit-il, voilà le but que nous devons poursuivre de tous nos efforts; mais ces efforts ne deviennent possibles que lorsque la société a une certaine richesse, et la société n'est riche que lors-

---

(1) Nous serions injustes si nous ne citions pas M. Gustave Callier, comme le précurseur de Laurent dans cette œuvre philanthropique.

que les individus possèdent. Ainsi le progrès matériel est l'instrument, tandis que le progrès intellectuel et moral est le but (1).

D'après lui, la propriété est l'expression et la garantie de l'individualité humaine, il faut donc que tout homme ait le moyen de devenir propriétaire, alors seulement on imposera silence aux cris de haine et de guerre(2). Que faut-il pour relever le prolétaire, pour lui permettre d'acquérir la propriété de la maison qu'il habite, et pour créer par là la famille qui n'existe pas dans ces classes malheureuses? Il faut lui inculquer dès le bas âge l'esprit d'ordre, d'économie et de prévoyance; apprenez lui à modérer ses désirs et à régler ses passions :

---

(1) LAURENT, *Conférence sur l'épargne*, p. 2.

(2) Voyez ce que Laurent dit de la propriété, au tome VI, pages 115 à 133 de ses *Principes de droit civil*, « pages brillantes, émues et portant émouvantes, où l'auteur trace aux classes qui possèdent leurs devoirs envers les classes deshéritées, après avoir éloquentement justifié la propriété et défendu son principe contre les rêveries socialistes et les cupidités brutales du communisme ». (*Rapport du jury institué pour le concours quinquennal des sciences morales et politiques, en 1876*).

apprenez lui à épargner, car épargner n'est pas autre chose(1).

Et encore une fois Laurent se consacra, tout entier, à cette nouvelle œuvre, l'œuvre de l'épargne à l'école. Il écrivit dans les journaux et les revues; il publia des livres et des brochures; il prêcha en personne, partout et toujours : il fallait convertir un à un les récalcitrants; il eut bien des déboires; mais, il l'a dit, il y a dans les idées vraies une force irrésistible; elles germent et elles se répandent sans que l'on sache comment : le vent jette la bonne semence.

Presque tous les élèves des écoles de Gand, écoles d'adultes, écoles payantes, écoles gratuites, même écoles gardiennes, épargnent aujourd'hui. La première année (1866) ces écoles ne déposèrent que 3,104 francs à la Banque nationale; en 1887, la somme dépasse 250,000 francs!

Cette œuvre s'est étendue au dehors, au loin : l'Angleterre et la France ont suivi l'impulsion partie de Gand; aujourd'hui l'épargne fonctionne jusque dans les îles de l'Océanie!

---

(1) LAURENT, *Principes de droit civil*, t, VI, p. 131. — Idem, LAURENT, *Moralisation des classes laborieuses par l'épargne*, p. 23.



Ce qui devait surtout aider à cette propagande ce fut une brochure, d'une trentaine de pages à peine, publiée sans nom d'auteur sous le titre *Conférence sur l'Épargne*.

François Laurent en était l'auteur : c'était une conférence qu'il avait donnée aux normalistes, « ces futurs artisans de la civilisation et du progrès. » Il y avait en ces quelques pages tant d'idées généreuses, une si grande élévation de sentiments que M. le ministre de l'Intérieur — quoique catholique — en demanda 10,000 exemplaires, en 1872, pour les distribuer dans toutes les écoles du royaume.

L'année suivante, le 3 février 1873, cette même *Conférence* obtint le prix Guinard (1). Le

---

(1) Le docteur Jean-Baptiste Guinard, décédé à St-Nicolas le 28 mai 1867, a, par son testament daté du 6 juin 1866, institué pour son héritier universel la ville de Gand, « à la charge bien formelle de donner, à perpétuité, tous les cinq ans, une somme de 10,000 francs à celui qui aura fait le meilleur ouvrage ou la meilleure invention pour améliorer la position matérielle ou intellectuelle de la classe ouvrière en général, sans distinction ». Par arrêté royal, du 28 mai 1868, la ville de Gand fut autorisée à accepter le legs, à condition de remettre tous les cinq ans au gouvernement une somme de 10,000 francs pour être donnée en prix conformément aux intentions du testateur. — Le

jury composé de MM. De Decker, De Laveleye, Donny, Maus, Thonissen, lui décerna à l'unanimité, moins une abstention, le prix de 10,000 francs. Cette somme fut consacrée à l'Œuvre philanthropique !

Depuis lors la brochure couronnée, précédée du rapport du jury, rédigé par MM. De Laveleye et Maus, eut une nouvelle édition dont on vendit 22,000 exemplaires. Elle fut traduite en flamand, en allemand, en hongrois, en roumain, en italien, en russe et en espagnol !

Mais la classe ouvrière ne peut achever seule cette révolution économique : les riches sont les économistes de Dieu, a dit Laurent, et, pour opérer la réconciliation des classes sociales, ils doivent tendre la main à leurs frères deshérités pour les élever jusqu'à eux (1). Voici comment il traça les devoirs des riches :

« Les dons de la fortune, comme ceux de l'intelligence, sont inégalement répartis entre les hommes. Est-ce hasard ? fatalité ? Tous ceux qui croient en Dieu et en une providence, diront : Non, si Dieu donne à l'un la capacité ou la richesse qu'il ne donne pas à l'autre, ce n'est pas à

---

prix fut décerné pour la première fois en 1873 et ce fut F. Laurent qui l'obtint.

(1) LAURENT, *Principes de droit civil*, t, VI, p. 131.

dire qu'il entende créer des privilégiés ; car s'il y avait des privilégiés, il y aurait des déshérités. L'inégalité serait donc providentielle et éternelle. C'est l'égalité, au contraire, qui est la loi de Dieu. Elle est inscrite dans nos Constitutions depuis 1789 ; il faut qu'elle devienne une vérité. Si Dieu distribue inégalement ses dons, c'est que ses dons imposent des devoirs. Celui qui a une capacité supérieure est tenu de l'employer au profit de ses semblables. Talent oblige, comme noblesse oblige, et richesse oblige également. Le riche doit employer sa fortune dans l'intérêt de ses frères pauvres. L'inégalité des dons de l'intelligence et de la richesse est, dans les desseins de Dieu, une leçon de solidarité : il veut que nous vivions les uns pour les autres. C'est la charité dans sa plus haute acception. Mais comment doit-elle s'exercer ?

Que la charité soit un devoir, personne n'ose le nier, et tout le monde la pratique. Reste à savoir quelle est la meilleure charité : est-ce celle qui soulage la misère, ou celle qui la prévient ? La charité sous forme d'aumône est une mauvaise charité, car elle nourrit l'oisiveté et les vices qui l'accompagnent, elle encourage l'imprévoyance ; c'est dire qu'elle perpétue les causes de la misère. Il y a une autre charité : c'est celle qui s'adresse à l'âme, et qui tend à améliorer la condition matérielle, intellectuelle et morale des classes nécessiteuses. Elle tarit les sources de la misère. C'est cette charité-là que nous convions les riches à pratiquer (1) ».

---

(1) LAURENT, *Moralisation des classes laborieuses par l'épargne* (1874), p. 49, et *Les sociétés ouvrières de Gand* (1883), p. 341.

Dans le but de réaliser ces idées neuves sur la charité prise dans sa plus haute acception et dans le but d'établir le lien entre les classes supérieures et les classes ouvrières, Laurent fonda, le 19 Février 1868, la *Société Callier*. En tête de ses statuts il écrivit : *elle a pour objet de répandre l'esprit d'ordre et d'économie parmi les ouvriers et d'aider par là à améliorer leur condition matérielle et morale*. Grâce à cette société et à la société *l'Avenir*, qu'il fonda plus tard, Laurent put soutenir et développer son œuvre. Car l'enseignement primaire, l'épargne dans les écoles devaient avoir un complément nécessaire : il fallait assurer la fréquentation des écoles d'adultes et des écoles du dimanche, il fallait, enfin, fonder des *Sociétés ouvrières*.

La création des *Sociétés ouvrières* — patronages, comme on les appelle à Gand (1) — fut le couronnement de toutes ces réformes philanthropiques : elles continuent et achèvent l'œuvre que l'enseignement primaire commence ; elles n'acceptent comme membres que ceux qui

---

(1) Depuis la mort de leur fondateur les sociétés ouvrières ont pris le titre de *Sociétés Laurent*. — Il existe encore des *Sociétés Laurent* à Bruxelles, à Verviers, à Liège et à Anvers.

suivent l'école d'adulte et qui ont un livret à la caisse d'épargne; elles font le vide dans les cabarets et les salles de danse; elles développent — tout en amusant — les sentiments du *beau* et du *bon* : on donne des leçons de gymnastique, de musique et de chant; on y organise des représentations scéniques, des sections littéraires (1); on y trouve des bibliothèques, des journaux et des revues; on convie les membres à des conférences simples comme l'esprit de ceux auxquels elles s'adressent, à des leçons familières d'économie politique, d'histoire de l'humanité, etc. (2); lors de la kermesse on fait, chaque année, un voyage de deux ou trois jours.

Dans ces ouvriers et ouvrières de fabriques, qui n'étaient que *des brutes*, a-t-on dit, on a implanté ainsi le sentiment de la dignité personnelle : se constituant en sociétés, se gouvernant et s'administrant eux-mêmes — car les bourgeois n'interviennent que pour les encou-

---

(1) Elles ont même publié un annuaire. Laurent aurait aussi voulu leur faire publier un journal populaire.

(2) Parmi ceux qui donnèrent des leçons dans les patronages nous citerons MM. De Ridder, Albert Callier, Hippolyte Callier.

rager et les aider — ils se sont relevés à leurs propres yeux et se sont sentis de force à fonder les *Sociétés coopératives* — encore un desideratum de Laurent —, qui mettent à leur disposition le puissant instrument de l'association, qui utilisent et font fructifier leurs épargnes, qui sont un apprentissage de la vie publique(1).

Au lendemain de sa fondation, dès le mois d'avril, la *Société Callier* institua deux cercles, un d'ouvriers, un d'ouvrières, sous les beaux noms de *Vrijheidsliefde* et de *Vreugd in Deugd*. Les locaux étaient dans des écoles communales; ce local était bon pour les ouvrières, mais les ouvriers s'y sentirent bientôt à l'étroit. C'était une grosse question : le prix Guinard permit de la résoudre. Un vaste bâtiment, pour la *Vrijheidsliefde*, s'éleva bientôt à la porte de Bruges. Les dix mille francs n'y purent suffire et la publication, vers le même temps, des *Principes de droit civil* ajouta encore 30,000 francs à ce cadeau princier. C'est le travailleur qui tend la main au travailleur!

A cette époque, en 1876, par les efforts de

---

(1) LAURENT, *Principes de droit civil*, t. VI, p. 132.

Laurent — il en a été le président d'honneur jusqu'à la fin de sa vie —, fut fondée la société l'*Avenir*. Cette vaillante association de jeunes gens mendie pour les écoles, subsidie la société Callier, organise de nouveaux *patronages* ouvriers, accorde des bourses aux mieux doués des écoles primaires qui entrent à l'école normale (1), crée des écoles *rationalistes* dans les villages même des Flandres (2).

Lors de la fondation de l'*Avenir* il n'y avait qu'une société d'ouvriers, deux sociétés d'ouvrières. A la fin de 1886 il y avait cinq sociétés d'ouvriers, six sociétés d'ouvrières : à ces onze sociétés l'*Avenir* seul a accordé, en 1886, un subside de 8800 francs !

Nous avons fini d'exposer l'*Œuvre philanthro-*

---

(1) Depuis la loi, du 22 septembre 1884, sur l'enseignement primaire, la société l'*Avenir* vient aussi en aide aux victimes de cette loi. En 1886, elle a donné au Comité de défense des instituteurs de la Flandre, une somme de 7,500 francs, le tiers du produit d'une *fancy-fair* qu'elle avait organisée, et en plus un subside de 5,000 francs.

(2) L'*Avenir* a fondé des écoles *libérales* à Oostacker et à Mont-St-Amand; en 1886, elles ont eu respectivement 1,000 francs et 2,000 francs de subside. L'école de Mont-St-Amand est fréquentée par plus de 300 élèves.

*pique* de Laurent : l'école gardienne, l'école primaire, l'école d'adultes, — avec l'enseignement laïque — obligatoires; l'épargne; les sociétés ouvrières et coopératives. Son but : la fusion des classes sociales. — A-t-il réussi? Comme il le dit lui-même cette éducation ne se constate pas par des statistiques: elle ressemble au chêne qui sort d'un gland; l'arbre grandit, sans qu'on le voie, et finit par étendre au loin ses branches et ses rameaux(1). Mais un fait est incontesté, c'est que, entre toutes, la population ouvrière de Gand est la plus instruite et la plus intelligente, la plus morale, la moins pauvre. Et ce grâce aux efforts de la *Société Callier*, de la société *l'Avenir*, et ce, surtout, grâce à vingt années de dévouement de ce grand philosophe qui abandonnait les régions élevées du droit et de la science pour s'abaisser jusqu'aux humbles, jusqu'aux petits, visitant chaque jour au moins une école, chaque dimanche au moins un patronage (2).

\* \* \*

---

(1) LAURENT, *Les Sociétés ouvrières de Gand*, p. 240.

(2) Nous croyons remplir un devoir en disant que depuis



Nous venons d'envisager Laurent comme historien, comme philosophe, comme philanthrope, nous n'avons presque rien dit de Laurent jurisconsulte et professeur.

Nous n'eûmes pas le bonheur d'assister à ses cours, mais des milliers d'hommes éminents — ses anciens élèves — sont là pour témoigner ce que furent les cinquante années de professorat.

Quel est le but suprême de l'enseignement, se demandait-il? Et lui-même répondait :

N'est ce pas de développer et fortifier l'intelligence?

Les élèves étudient, ce sont eux qui parlent; je me borne à interroger et à rectifier les réponses. Quand le professeur parle, l'élève est passif, il écoute, prend des notes et s'approprie l'enseignement du maître. Quand c'est lui qui a la parole, il doit répondre, développer sa pensée, enseigner, dans une certaine mesure. Quand le professeur a le talent d'interroger, il fera ce que faisait Socrate, il développera le sens juridique et l'intelligence de ses élèves.

Mes leçons sont des conférences. Si elles sont bien données, les élèves en sortiront fortifiés, sachant penser: j'aurai fait des hommes. N'est ce pas là la charge d'âmes

---

quatre ou cinq ans Laurent était aidé dans son œuvre philanthropique — avec un égal dévouement — par M. Félix Cambier, conseiller communal à Gand et président de la société *l'Avenir*.

qui incombe au maître, au professeur d'université, aussi bien qu'à l'humble instituteur(1).

Laurent ne dit pas que, après la leçon donnée du haut de la chaire, il recevait encore ses élèves chez lui — à l'exemple des savants allemands —, leur formait le cœur et l'esprit par sa parole vivante; puis, après leur sortie de l'Université, les encourageait et les aidait dans les premiers pas si rudes de la vie réelle.

Depuis 1841 il enseignait le droit civil; bien souvent ses amis l'avaient engagé à publier le fruit de ses études; enfin en 1869 il se décida à faire paraître le premier volume de ses *Principes de droit civil*(2).

---

(1) LAURENT, *Cours élémentaire de droit civil*, t. I, p. 125. — Cette méthode de Laurent est certes la meilleure; un des grands avantages c'est qu'elle supprime l'obligation pour l'étudiant d'écrire machinalement — fatigue morale et physique — ce que dit ou dicte le professeur. A maintes reprises, dans les universités belges, on a réclamé l'impression ou l'autographie des cours. (Voyez *Almanach des étudiants de Liège*, 1879, p. 43). L'exemple donné par Laurent, conférences et interrogatoires, est continué à Gand, avec le plus grand succès, par un de ses anciens élèves, M. le professeur Alfred Seresia.

(2) « J'étais indécis, quand l'idée me vint de consacrer le produit de la vente à une fondation en faveur de l'instruction et de l'éducation de la classe ouvrière. Je n'étais

Et alors, avec une rapidité stupéfiante, se succédèrent, en moins de dix ans, les 33 volumes de ce monument nouveau, aussi grand et plus impérissable que son *Histoire de l'humanité*. Il est vrai que depuis longtemps, dans ce cerveau encyclopédique, tous les matériaux se trouvaient rassemblés.

On aurait pu croire que depuis les Merlin, les Demolombe, les Troplong, les Aubry et Rau, ces maîtres de la science juridique en France, le code civil n'avait plus ni arcanes, ni mystères ; mais le Droit est inépuisable : son domaine forme un champ d'une fécondité telle, que si les derniers n'y trouvent qu'à glaner, la faute en est à leur propre impuissance : les forts y moissonnent toujours(1).

Du reste Laurent ne suivit pas les sentiers battus ; en droit, avait-il dit, il n'y a pas d'autorité devant laquelle on doit plier(2) ; aussi, il ne se

---

pas sans appréhension : le métier d'auteur n'est pas toujours profitable. Le succès dépassa mon attente : je l'ai toujours attribué à la bonne pensée qui m'avait donné la force d'entreprendre une pareille œuvre à un âge déjà avancé. » (LAURENT, *Les sociétés ouvrières de Gand*, p. 30).

(1) Rapport du jury du concours quinquennal des sciences morales et politiques.

(2) LAURENT, préface des *Principes de droit civil*.

contenta pas d'expliquer une fois de plus les articles du code, mais il prit corps à corps la jurisprudence et la doctrine.

Dans cette lutte avec les auteurs il devait l'emporter sur eux : il se plaça à un point de vue presque inconnu encore : il examina, avec une sûreté remarquable de raisonnement, à la lueur *des principes*, le texte que jusqu'alors on avait examiné à la lueur de l'esprit de la loi, ce prétendu esprit qui n'est autre chose que l'opinion individuelle de chaque interprète(1).

Il leur était aussi supérieur par ses immenses connaissances historiques. Le droit actuel procède du passé, des coutumes françaises et belgiques, il faut donc étudier le passé, conseillait-il(2). Nul ne connaissait ce passé mieux

---

(1) LAURENT, *Cours élémentaire de droit civil*, t, I, p. 6.

(2) A ce sujet nous devons signaler une étude de Laurent, en 1873, dans *Patria Belgica*, t. II, p. 537. Il y démontre, entre autres, que le code civil procède des coutumes et non du droit romain. Il y demande, comme conséquence, une chaire de droit coutumier dans les Universités, et la limitation de l'étude du droit romain à de simples notions historiques. — Les étudiants espèrent que les Chambres, à qui on vient de soumettre un projet de loi sur la réforme des études de droit, tiendront bonne

que lui; et jamais, dans les études sur le code civil, l'histoire ne fut aussi largement ni aussi utilement mise à contribution.

Enfin de combien ne leur était-il pas supérieur par sa sublime connaissance du cœur de l'homme. Le droit est une face de la vie, disait-il; il faut vivre de la vie réelle quand on veut l'écrire<sup>(1)</sup>. Aussi, quand il a regardé le passé, il regarde ensuite l'avenir pour y contempler l'idéal à atteindre : tout en commentant les systèmes, il en expose les vices et développe ses projets de réformes. Et alors son style s'anime, devient vivant, comme si on y sentait battre le cœur de cet homme de bien.

Sur le terrain juridique, partout où le code Napoléon est en vigueur, l'influence de Laurent est énorme, incontestée. Pas un avocat, pas un magistrat, pas une Cour<sup>(2)</sup> ni un tribunal qui

---

note de ces observations présentées par un homme compétent. (Laurent reprit cette même idée, en 1877, dans la préface du *Cours élémentaire de droit civil*, p. 40 et suivantes).

(1) *Patria Belgica*, t. II, (1873), p. 539.

(2) La Cour d'appel de Gand est celle où l'influence de Laurent s'est le mieux fait sentir, les conseillers sont presque tous d'anciens élèves, et c'est aussi la Cour — parmi celles de Belgique et même de France — dont les arrêts ont le plus de poids, le plus de valeur scientifique.

ne s'appuie chaque jour sur les doctrines qu'il a professées. C'est lui, on peut l'affirmer, qui a formé le droit civil belge.

En 1876, alors que 19 volumes seulement avaient paru, les *Principes de droit civil*, CE BEAU LIVRE ET CE BON LIVRE, ainsi que le déclara le jury, obtinrent le prix quinquennal des sciences morales et politiques(1).

Laurent, voulant être utile à ses élèves, leur rendre les leçons plus faciles et plus attrayantes, publia, en 1878, son *Cours élémentaire de droit civil*, en quatre volumes(2). Là plus de controverses, rien que les principes et les motifs des principes.

- Nous avons vu que, comme tous les grands génies, tous les enthousiastes, Laurent rêvait une association pacifique et internationale, la fraternité universelle entre les hommes. Ce

---

(1) Ce prix avait une valeur de 5000 francs.

(2) Cet ouvrage a été traduit en italien par l'avocat JOSEPH TRONO de Naples (éditeur Vallardi). Ce jeune savant avait de plus déjà traduit les 21 premiers volumes des *Principes de droit civil* et commencé la traduction du *Droit civil international* de Laurent, lorsqu'il mourut à Naples, en 1884, victime de l'épidémie cholérique.

rêve, il le caressa jusque à la fin de sa vie, et pour coopérer à sa réalisation il écrivit son *Droit civil international*. Il comprenait en effet que le meilleur moyen pour arriver à l'union des peuples était de réaliser d'abord l'accord dans les intérêts privés, entre les citoyens de nationalités diverses.

Membre fondateur (en 1869) de l'Institut de droit international, il avait écrit quelques études dans des revues<sup>(1)</sup>, lorsqu'en 1880 il publia le premier volume de son *Droit civil international*. En deux ans, ce vieillard agé déjà de 70 ans, acheva les sept derniers ! De nouveau — comme dans ses trois autres grands ouvrages<sup>(2)</sup> — il

---

(1) En 1861 il publia, dans *La libre recherche*, un article: *Des doctrines nouvelles sur le droit des gens*; — en 1869, dans la *Revue de droit international* (t. I, p. 244), une étude sur les statuts réels et personnels d'après le droit civil français; — en 1876, dans le *Journal du droit international privé* (t. IV, p. 496), une étude sur la compétence des tribunaux belges relativement aux étrangers; — en 1878 et 1879, dans le même *Journal*, des études sur le droit international privé.

(2) Pour ce seul motif Laurent hésitait toujours longtemps avant de commencer un ouvrage. C'était pour lui un soulagement quand il achevait l'œuvre. « Si nous avons réussi, s'écrie-t-il à la dernière page de sa longue *Histoire de l'humanité*, nous n'aurons pas consacré en vain une

avait été talonné par cette peur qui le poursuivait jour et nuit, sans répit : la crainte de mourir en laissant l'œuvre à peine ébauchée.

Il semblait que maintenant le grand homme pût s'endormir en paix. Pas encore. *Repos ailleurs !*

En 1879 le gouvernement décida de refondre le Code civil, incomplet dans certaines de ses parties, imparfait dans d'autres. Le ministre de la Justice, M. Bara, s'adressa à Laurent (1). Celui-ci, de 1882 à 1885, fit paraître sept gros volumes in-4°, sous le titre : *Avant projet de revision du Code civil* (2).

---

vie d'homme à un travail sans relâche. En tous cas nous rendons grâce à Dieu de ce qu'il nous a permis de l'achever. »

(1) L'avant projet du code Napoléon a été composé par une commission de quatre membres, Tronchet, Bigot-Prémeneu, Portalis, Maleville, nommée par arrêté du 24 thermidor an VIII.

(2) Laurent n'avait pas achevé son travail lors de la chute du ministère libéral, en 1884. A peine au pouvoir, M. Woeste, le nouveau ministre de la Justice, arrêta, le 19 juin 1884, la publication de l'*Avant projet*, rédigé par Laurent. On nomma, le 22 novembre 1884, une nouvelle commission de 20 membres pour refaire le travail de revision; mais celle-ci n'eut rien de plus pressé que de faire achever l'impression de l'œuvre de Laurent.



Voici comment M. EDMOND PICARD, l'éminent avocat à la Cour de cassation, saluait cet avant projet :

« Cette œuvre a été accueillie par la presse avec un intérêt marqué. A notre avis, indépendamment de toute appréciation au fond, cette production par laquelle le vétéran de nos jurisconsultes essaie de couronner sa longue et glorieuse carrière, si laborieusement poursuivie dans l'honneur et l'austérité, méritait de provoquer un respect plus grand encore et une émotion plus générale. Elle se manifestait avec la pompe dont l'éclat tranquille rayonne autour des vieillards illustres. Elle était le résultat et l'expression suprême d'une existence vouée tout entière à l'étude du Droit. Elle apparaissait comme le testament juridique du plus fécond et du plus puissant de nos jurisconsultes (1) ».

Oui, c'était son testament juridique; et, comme dans tout testament, il y a écrit ce qu'il avait de meilleur en lui et les désirs que nourrissait son cœur.

On l'a accusé d'avoir fait œuvre de lutteur et non de pacificateur; on l'a accusé d'avoir fait œuvre de théoricien! On doit plutôt lui appliquer

---

(1) EDMOND PICARD, *Journal des Tribunaux*, 13 avril 1882, p. 281.

ce qu'il disait lui-même des membres du Conseil d'État, auteurs du code civil actuel :

« Il est vrai que les membres du Conseil d'État n'étaient pas des hommes de théorie. A mon avis, il faut s'en féliciter; le droit est une face de la vie, et les théoriciens, le plus souvent, ne tiennent aucun compte des exigences de la vie réelle, parce qu'ils les ignorent. »

Et qui mieux que Laurent connaissait les besoins et les exigences de la vie réelle ! C'est à cette connaissance de l'état social que nous devons les plus belles pages, les meilleurs articles de ce projet de code ; c'est le philosophe ou le philanthrope qui parle : tels les articles sur les personnes civiles illégales — la chose publique est en péril, s'écriait-il, il faut que le gouvernement et les Chambres veillent à la conservation de la société (1) —, tels les articles sur l'épargne et l'article 217.

Voici cet article 217 :

« Les époux sont tenus d'entretenir, d'instruire et d'élever leurs enfants. L'instruction est obligatoire pour les

---

(1) Préface du t. I de l'*Avant projet de revision du code civil*.

enfants jusqu'à quatorze ans. A partir de dix ans, ils pourront être reçus dans les ateliers et fabriques, à condition que le travail et l'instruction alternent suivant le système dit du demi temps.

A partir de l'âge de quatorze ans, les ouvriers et ouvrières seront tenus de suivre une école d'adultes journalière jusqu'à leur majorité.

Des lois spéciales régleront :

- 1<sup>o</sup> l'instruction obligatoire combinée avec le travail(1);
- 2<sup>o</sup> l'admission des enfants dans les ateliers et fabriques;
- 3<sup>o</sup> l'instruction et l'éducation des adultes dans les écoles et les sociétés ouvrières(2). »

Le principe était déjà dans le code civil (article 203), mais dit Laurent :

« Il ne suffit pas de formuler dans la loi l'obligation

---

(1) Voyez à ce sujet un remarquable rapport de M. WAGENER au conseil communal de Gand. Voyez aussi DE RIDDER, *La limitation du travail des enfants dans les manufactures*, publié dans la *Revue de Belgique*, t. XXVIII, p. 306.

(2) LAURENT, *Avant projet*, t. I, p. 469. Les pages qui suivent, où il explique cet article, où il énonce les devoirs des parents envers leurs enfants, de l'État envers les mineurs, où il justifie l'instruction obligatoire, la réglementation du travail, la nécessité de l'épargne, la création des sociétés ouvrières, dépendances nécessaires de l'école d'adulte, sont réellement admirables. — Voyez aussi LAURENT, *Principes de droit civil*, t. III, p. 59.

pour les père et mère d'élever leurs enfants, il faut que cette obligation devienne une vérité, et jusqu'ici ce n'est qu'un vain son de mots. »

Et voilà pourquoi il insère dans le code les conséquences qui découlent de ce principe. Ces conséquences ne sont que le résumé de son plan économique, de son Œuvre philanthropique !

Ce n'est donc pas de la théorie, c'est du droit civil humain !

Laurent lui-même, exprimant aussi l'idée qui vivifie son *Droit civil international*, l'avait écrit en tête de son *Avant projet* :

« Chaque nation doit accommoder ses lois à ses besoins, à ses sentiments, à ses idées, ce qui n'empêche point que, si nous trouvons chez une autre nation une loi qui s'adapte à nos mœurs nous ne puissions et nous ne devons l'imiter. Il y a un lien commun entre les peuples, malgré les différences de nationalité qui les séparent. Le droit privé des diverses nations tend à se rapprocher. Ce sera un grand bien, puisque les conflits si affligeants qui résultent de la diversité des législations diminueront, on ne verra plus la justice varier d'un bord à l'autre d'une rivière et ce qui est juste de ce côté-ci d'une montagne être répudié comme injuste dans la vallée voisine. La justice est une idée divine, et en Dieu il n'y a point de diversité ; la vérité est essentiellement une. Si Pascal a raison de se moquer

d'une justice qui varie d'après les frontières il faut ajouter que la justice humaine, quoique imparfaite, va sans cesse en se perfectionnant (1). »

Vers la même époque, en 1883 et en 1884, parurent les livres, admirables de noblesse dans la simplicité, sur *Les Sociétés ouvrières de Gand* et la *Réformation morale des classes laborieuses*(2): Laurent y condensa l'exposé de tout ce qui avait déjà été fait et de tout ce qu'il fallait encore faire. Ces volumes, il les appela souvent son testament, et vraiment ils furent son testament d'économiste, de même que son *Avant projet* avait été son testament juridique!

\* \* \*

---

(1) LAURENT, Préface de l'*Avant projet*.

(2) Laurent abandonna à la Société l'*Avenir* le produit de la vente de ces deux ouvrages. Du reste sa générosité était inépuisable: il consacrait annuellement des milliers de francs, à ce qu'il appelait ses *charités scolaires*. De plus il parvenait à faire des miracles: le président de la république du Honduras, Marc-Aurelio Soto fut tellement enthousiasmé à la lecture du livre sur *Les Sociétés ouvrières* que, sans connaître Laurent, il envoya un don de cinq mille francs à la *Société Callier*.

Voilà, à larges traits, cette vie si merveilleusement remplie et où il y a cependant tant d'unité, parce qu'il n'y a qu'un mobile : l'amour du bien.

Historien et jurisconsulte, Laurent est de la forte race de ceux que feu Altmeyer appelait des « Etaïstes », pour qui l'État seul peut et doit sauver la société des réactions religieuses et des illusions socialistes.

Philanthrope, il peut être mis au nombre de ces convaincus qu'on appelle missionnaires ou apôtres.

Professeur, il mérita le beau titre de Père des Étudiants.

Les étudiants comprirent du reste les sentiments qu'il leur portait. A maintes reprises il lui donnèrent des marques de leur reconnaissance et de leur affection<sup>(1)</sup>. Quand l'âge et la

---

(1) En 1865, la société d'étudiants *'T Zal Wel Gaan*, inséra le portrait de Laurent en tête de son almanach; — en 1876, les étudiants des facultés de philosophie et lettres lui offrirent un grand portrait, lithographié par Flor. Van Loo; — le 9 décembre 1877, les étudiants organisèrent l'émouvante manifestation où toute la ville de Gand vint le féliciter pour son prix Guinard et son prix de sciences morales et philosophiques; — en 1885, la *Société*

maladie le forcèrent à se reposer pendant les deux dernières années de sa vie, ce fut un déchirement de cœur chez le vieux savant de ne plus voir chaque jour cette jeunesse s'étageant devant lui sur les bancs de l'auditoire de droit. Il nous en souvient : dans ces derniers temps j'eus l'honneur, avec un de mes amis, d'être admis une ou deux fois chez lui. Il nous recevait dans son bureau : car, malgré tout, il travaillait comme avant. Ce bureau était simple comme la cellule d'un anachorète : la table de travail, quelques chaises, jusqu'au plafond des rayons chargés de livres, des paperasses partout. Au milieu de ces richesses scientifiques ce vieillard qui paraissait tout épuisé — la lame avait usé le fourreau — et qui enveloppé dans une grande couverture grelottait encore, nous inspirait une crainte et une vénération. Mais quand il apprit que nous étions étudiants, alors sa voix se ranima, il nous causa de cette Alma Mater et de cette jeunesse qu'il aimait tant : l'intelligence revivait, brillante, dans l'éclair des yeux, dans la pression de la main.

---

*Générale des Étudiants* lui dédia le premier annuaire qu'elle publia; etc, etc.

Cette Alma Mater et cette jeunesse ont, croyons-nous, un devoir à remplir ! En 1860, Laurent réclamait une statue pour Van Espen, le savant professeur de l'ancienne université de Louvain. En toute justice ceux qu'il a instruits, ceux qu'il a aimés peuvent rendre ce suprême honneur (1) à cet homme, le plus éminent si pas le plus illustre de tous ceux qui aient vécu dans la Belgique indépendante. Que les étudiants de Gand fassent pour Laurent ce que les étudiants de Bruxelles ont fait pour Verhaegen. Que sa statue s'élève, comme la protectrice, au milieu de la cour de l'Université, que son bras soit levé, comme pour bénir, et que sur les

---

(1) La Belgique a été injuste envers Laurent : chevalier de l'ordre de Léopold depuis 1851, il n'obtint de promotion nouvelle qu'en 1879; il est vrai qu'on lui donnât alors le grade de commandeur. — L'Académie royale de Belgique ne l'admit au nombre de ses membres que le 9 mai 1881, et cependant il en était de loin le plus illustre.

Par contre on le comblait d'honneurs à l'étranger officier de la Couronne du Chêne le 23 février 1868, il devint commandeur le 19 février 1874; — il était, depuis le 11 décembre 1881, commandeur de l'ordre de la Couronne d'Italie; — il était membre honoraire de plusieurs académies savantes, etc.



quatre faces du piédestal on inscrive seuls ces  
quatre mots : PHILANTHROPE ! — PHILOSOPHE !  
— HISTORIEN ! — JURISTE !

PIERRE POIRIÉR,

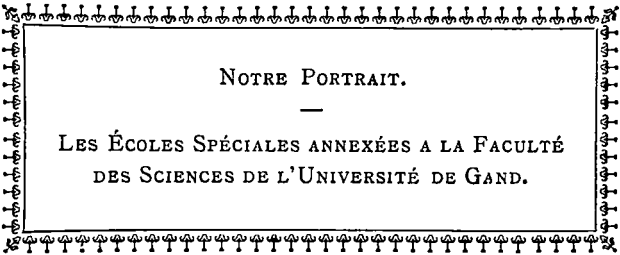
membre d'honneur de la Société Générale  
des Étudiants.

Bruxelles, février-mars, 1887.



Notre collaborateur, M. l'avocat Pierre Poirier, a  
l'intention de publier — dans un avenir plus ou moins  
éloigné — une étude complète sur *François Laurent, Sa  
Vie, Son Œuvre.*

LE C. DE P.



NOTRE PORTRAIT.

—

LES ÉCOLES SPÉCIALES ANNEXÉES A LA FACULTÉ  
DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE GAND.





## NOTRE PORTRAIT.

---

Nous n'entamerons pas l'historique des *Écoles Spéciales annexées à la faculté des Sciences de l'Université de Gand*, sans rendre hommage à Monsieur FÉLIX DAUGE, l'honorable inspecteur des études de l'école préparatoire du génie civil et des arts et manufactures, qui a bien voulu accepter la dédicace de ce volume.

A raison même des quelques pages que nous consacrons aux *Écoles*, le présent almanach ne pouvait être placé sous un meilleur patronage.

Immédiatement après l'obtention de son diplôme d'ingénieur des ponts et chaussées, Monsieur F. DAUGE fut, par arrêté ministériel du 27 octobre 1852, nommé

sous-ingénieur des ponts et chaussées en disponibilité et détaché, le 5 novembre de la même année, comme répétiteur à l'école du génie civil. Il fut lauréat au concours universitaire de l'année académique 1852-53 pour les sciences physiques et mathématiques. — Nommé professeur extraordinaire à la faculté des sciences le 15 mars 1858, il remplit pendant l'année académique 1860-61 les fonctions de secrétaire du conseil académique, et obtint le titre de professeur ordinaire le 12 septembre 1863. Le 30 novembre 1878 il succéda à Monsieur Andries comme inspecteur des études à l'école préparatoire du génie civil et des arts et manufactures, et fut enfin promu, le 31 mai 1879, au grade d'ingénieur en chef des ponts et chaussées.

Chargé successivement de quasi tous les cours de l'école préparatoire, Monsieur Dauge les professa tous avec un égal talent. D'une rare lucidité dans l'exposition, il sut toujours donner ses leçons de façon à forcer chacun de ses élèves à en emporter quelque chose. Aujourd'hui encore il enseigne avec éclat la géométrie analytique, et donne à l'école normale des sciences un cours de méthodologie mathématique qui, seul, place Monsieur Dauge au rang de nos meilleurs professeurs. Rigoureusement juste, cet excellent maître sut toujours aussi, comme inspecteur des études, s'acquérir l'estime et la reconnaissance de ceux dont il

dirigea les travaux. Aussi tous emportent-ils de lui le meilleur et le plus vivace des souvenirs. Le nombre considérable des anciens étudiants de l'école préparatoire qui assistèrent aux fêtes organisées en son honneur lors de sa nomination de chevalier et de sa promotion au grade d'officier de l'ordre de Léopold le prouve surabondamment.

Reconnaissant en Monsieur Dauge un homme de grande valeur, ses concitoyens l'envoyèrent siéger au Conseil communal de la ville de Gand. Et, comme il avait succédé à Monsieur Andries, inspecteur des études, il succéda à Monsieur Andries, échevin de l'instruction publique.

Dans l'intérêt des études de l'école préparatoire, dans celui de l'instruction publique, dont la cause tient tant à cœur à la population gantoise, nous ne pouvons que souhaiter de voir longtemps encore Monsieur Dauge remplir ses doubles fonctions d'inspecteur et d'échevin.





## LES « ÉCOLES SPÉCIALES »

ANNEXÈS

A LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ  
DE GAND.

---

Les « *Écoles* », comme on dit dans le monde universitaire gantois, furent créées par la loi organique de l'enseignement supérieur du 27 septembre 1835, ne furent érigées en fait que par l'arrêté royal du 1 octobre 1838.

Il nous a paru intéressant de rechercher comment se faisait, avant la loi de 1835, le recrutement des ingénieurs des ponts et chaussées que, seules, les *Écoles* ont, à présent, mission de former. Les documents officiels que nous avons consultés ne nous ont reporté que vers le commencement de la domination fran-

çaise en Belgique, à la fin du siècle dernier. A cette époque, un décret législatif du 30 vendémiaire an IV (22 octobre 1795) avait fondé les « *écoles du service public* », divisées en neuf catégories, et dont les élèves étaient salariés par l'État.

Sous le premier Empire fut créée (17 mars 1808) « *l'Université impériale* » à laquelle l'enseignement public devait exclusivement être confié. Elle se composait d'autant de ressorts, qualifiés d'*académies*, qu'il y avait de cours d'appel. Il n'existait alors, sur le territoire actuel de la Belgique, que deux cours d'appel, l'une à Bruxelles, l'autre à Liège. Dans la faculté des sciences de chacune de ces académies se donnait un enseignement propre à préparer aux fonctions d'ingénieur.

Sous le régime hollandais, l'enseignement tout entier fut profondément bouleversé. Le 25 septembre 1816 parut un arrêté royal organisant l'enseignement supérieur dans les provinces méridionales et fixant les sièges des trois universités à Gand, Liège et Louvain. L'université de Gand fut solennellement inaugurée le 9 octobre 1817 et l'ouverture des cours y eut lieu le 3 novembre de la même année.



Les cours de la faculté des sciences alors existante ne portaient sur aucune des branches de l'art de l'ingénieur, et, par toutes les provinces méridionales du Royaume-Uni, ne fonctionnaient que les ingénieurs du Waterstaat hollandais, formés dans les universités des provinces septentrionales. La ville de Gand protesta à plusieurs reprises contre un tel état de choses, jusqu'au jour où, par arrêté royal du 13 mai 1825, un enseignement nouveau, celui de la chimie et de la mécanique appliquées aux arts, fut organisé à l'université de Gand.

Nous passons enfin au gouvernement de Belgique. Un des premiers actes du Gouvernement provisoire fut de proclamer la liberté d'enseignement, d'abroger les arrêtés qui avaient mis entrave à l'application de ce principe et de prononcer en même temps le maintien des universités, des collèges, etc., jusqu'à ce que le Congrès national eût statué sur cette matière (arrêté du 12 octobre 1830).

En suite d'un arrêté du 16 décembre 1830 le règlement universitaire de 1816 subit des modifications profondes : à l'université de Gand, la faculté des sciences fut supprimée. La Belgique se trouvait ainsi encore une fois privée d'écoles

où l'on pût former des fonctionnaires pour les travaux publics.

Cependant, le 29 août 1831, un arrêté royal organisa le corps des ponts et chaussées tel qu'il existe aujourd'hui, sauf les modifications qu'y amenèrent successivement et la création des Écoles et l'extension si rapidement croissante des grands travaux de voirie. Le recrutement se faisait à cette époque et se continua jusqu'en 1841 par l'adjonction au corps de jeunes gens autorisés, après examen, à suivre les travaux de l'État et à porter le titre d'élève-ingénieur; après une pratique de quelque durée les élèves-ingénieurs étaient admis à subir un examen qui leur conférait le titre et le grade de sous-ingénieur des ponts et chaussées.

Il n'est pas sans intérêt de comparer le programme de ce dernier examen aux programmes actuels. Pour les sciences purement spéculatives, il diffère peu de celui des matières enseignées à l'École préparatoire, mais, pour les connaissances pratiques, il en est tout autrement. Qu'on en juge :

« Ch. I. *Connaissances pratiques.* Levés de  
« plans, planchette, graphomètre, boussole;  
« nivellement au niveau d'eau et à bulle d'air.

« Sondages de terrain ou sous l'eau, jaugea-  
« ges des sources d'eau et d'eaux courantes,  
« emploi de machines simples et composées.

« Leviers, poulies, mouffles, cabestans, chèn-  
« vres, grues, sonnettes, pompes, chapelets à  
« épuiser, vis d'Archimède, machines à vapeur.

« Qualités, défauts des matériaux; terres,  
« sables, chaux, pierres naturelles et factices,  
« strass, bois de toute essence, métaux.

« Résistance et emploi de ces matériaux pour  
« terrassements, mortiers, maçonnerie et maté-  
« riaux cuits ou pierre de taille.

« Règles de la coupe et de l'appareil; char-  
« pentes de toute espèce.

« Ch. II. *Dessin*. Dessin d'architecture, de  
« machines et de la carte; lavis.

« *Langues*. La connaissance grammaticale de  
« la langue française ou flamande. »

On conviendra avec nous, surtout si l'on met en regard de ce programme les innombrables matières enseignées à l'école spéciale, que le bagage scientifique des ingénieurs d'alors n'était pas lourd. Non pas que la faute en soit à eux ! L'état de la science à cette époque n'exigeait pas plus, mais la comparaison que nous faisons ici en apprend plus long, à notre sens,

que tous les discours sur les immenses progrès faits depuis lors dans toutes les branches de l'activité humaine.

Dans l'arrêté cité plus haut et qui organise le corps des ponts et chaussées, nous relevons la clause suivante : « Lorsque des relations de  
« service exigeront le concours de membres du  
« Corps et d'autres fonctionnaires civils ou  
« militaires, les rangs seront réglés d'après  
« l'assimilation suivante :

- « Inspecteur général, général de division ;
- « Inspecteur, général de brigade ;
- « Ingénieur en chef de 1<sup>re</sup> classe, colonel ;
- « Ingénieur en chef de 2<sup>me</sup> classe, 1<sup>t</sup>-colonel ;
- « Ingénieur de 1<sup>re</sup> classe, major ;
- « Ingénieur de 2<sup>me</sup> classe, capitaine ;
- « Sous-ingénieur, lieutenant ;
- « Conducteur, adjudant sous-officier. »

Nous y trouvons également une description longue et circonstanciée de l'uniforme et de la petite tenue propres aux divers grades, avec cette clause tombée en désuétude : « Il est rigou-  
« reusement prescrit de porter l'uniforme sur  
« les travaux. » Sans doute, il n'est pas regrettable que cette sujétion ait disparu ; mais ne conviendrait-il pas que les ingénieurs portassent

au moins quelque signe distinctif sur les travaux, ne fût-ce que le képi, à l'exemple des ingénieurs français? On atteindrait ainsi le but que se proposait la clause citée plus haut.

Le mode de recrutement rappelé ci-dessus fut modifié après la loi de 1835 et mis en rapport avec l'institution des Écoles; celles-ci furent annexées à la faculté des sciences, rétablie par la même loi. D'après les articles 2 et 4, la faculté des sciences de l'université de Gand devait « être constituée de manière à offrir l'instruction nécessaire pour les arts et manufactures, l'architecture civile et les ponts et chaussées. » Ce service fut organisé pour la rentrée des cours de l'année académique 1836-1837 et connu sous le nom d'*École du génie civil*.

La durée des études avait été fixée à quatre ans pour chacune des sections dont se composait l'École. Les études des 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> années formaient, pour chaque section, une *division d'application*. Les branches enseignées dans la division d'application étaient, toujours d'après la même loi : « L'architecture civile, les constructions nautiques, l'hydraulique, la construction des routes et canaux et la géo-

« métrie descriptive avec des applications  
« spéciales aux machines, aux routes et aux  
« canaux. »

Cette même loi supprima le « Collège des Curateurs » institué par la loi de 1816 et le remplaça par un commissaire du gouvernement ayant le titre d' « Administrateur-Inspecteur ».

Le premier administrateur-inspecteur de l'université de Gand fut M. le comte d'Hane de Potter, membre de la Chambre des Représentants.

En 1838, par arrêté royal du 1<sup>er</sup> octobre, l'organisation de l'*École du génie civil* de Gand fut modifiée et celle-ci fut établie telle qu'elle l'est encore actuellement dans ses principales dispositions. Cet arrêté réunit sous le nom d'*École spéciale du génie civil* les divisions d'application des ponts et chaussées et d'architecture civile, maintint sous le nom d'*École des arts et manufactures* la section des arts et manufactures et donna le nom d'*École préparatoire du génie civil* à la division préparatoire de l'École alors existante. La section d'architecture civile de l'école spéciale fut partagée en deux divisions destinées l'une (la division supérieure) à former des *ingénieurs civils*,

l'autre (la division inférieure) à former des *conducteurs de constructions civiles*.

Les ingénieurs civils dont il est ici question furent connus pendant longtemps sous le nom d'ingénieurs-architectes parce que le diplôme qui leur était conféré leur octroyait ce titre. La subdivision des ingénieurs civils en ingénieurs-architectes et ingénieurs civils tels qu'ils sont connus à présent ne vint que plus tard.

La section des ponts et chaussées de l'École spéciale fut également divisée en deux classes distinctes. On donna le nom d'élèves-ingénieurs aux élèves de la première, et celui d'élèves-conducteurs à ceux de la deuxième division.

La durée de l'instruction des élèves-ingénieurs tant des ponts et chaussées que civils fut fixée à trois ans (1), celle de l'instruction des élèves-conducteurs à deux ans.

L'organisation de l'École des arts et manufactures fut à peu près analogue à celle de l'École spéciale du génie civil.

La direction supérieure des Écoles fut confiée

---

(1) Une année de plus que sous l'empire de l'arrêté ministériel du 26 septembre 1836, qui bornait à deux ans les études d'application.

à l'administrateur-inspecteur de l'université. On créa en outre, dans chacune des écoles préparatoire et spéciale, une place d'inspecteur des études. Le gouvernement nomma à ces fonctions, pour l'école préparatoire, M. Timermans, professeur à la faculté des sciences, pour l'école spéciale, M. Bommart, professeur ordinaire à la même faculté, remplacé l'année suivante par M. Lamarle, ingénieur des ponts et chaussées.

La publication des arrêtés organiques et les mesures qui la suivirent eurent pour résultat d'accroître dans une assez forte proportion le nombre des élèves des écoles préparatoire et spéciale.

Ainsi, il n'y eut pour l'année 1837-1838 que vingt cinq inscriptions à l'*École du génie civil*, tandis que les *Écoles préparatoire et spéciale du génie civil* et l'*École des arts et manufactures*, en comptèrent septante pour l'année 1838-1839.

Le gouvernement d'alors prit deux autres mesures qui témoignent de la haute intelligence qu'il avait des besoins de l'enseignement. Il comprit qu'il était utile d'attacher aux écoles spéciales des membres mêmes du corps d'ingénieurs qu'elles sont appelées à former. Le département des travaux publics mit donc à



la disposition de celui de l'intérieur des ingénieurs et des conducteurs des ponts et chaussées auxquels furent confiées respectivement les fonctions de répétiteurs et de surveillants aux écoles spéciales. Depuis, les divers gouvernements qui se sont succédé ont marché dans la même voie, si bien qu'à l'heure actuelle tous nos professeurs, à de rares exceptions près, sont des ingénieurs chez lesquels une pratique de plusieurs années sur les travaux de l'État donne plus de relief aux connaissances théoriques.

Nous ne prétendons pas que l'extension de cette mesure au recrutement des professeurs de la section préparatoire soit aussi désirable; mais ce n'est pas à dire que des réformes d'un autre ordre n'y seraient pas utiles.

Pour n'en citer qu'une, n'est-il pas depuis longtemps dans les vœux de tous de voir le cours de physique donné séparément aux élèves ingénieurs et aux élèves de la candidature en sciences naturelles?

Un premier pas a été fait dans cette voie. Autrefois élèves-ingénieurs, élèves-pharmaciens et candidats en sciences naturelles, suivaient un même cours : seules, les deux premières

catégories de ces élèves sont encore réunies.

Mais laissons les réformes à venir pour retourner à celles réalisées jusqu'à présent.

Cette même année 1838, un arrêté ministériel du 18 octobre prescrivit la formation de collections de modèles pour les écoles spéciales. D'après les termes de cet arrêté, les collections devaient être au nombre de quatre.

« La première doit comprendre les modèles  
« en relief des ouvrages hydrauliques les plus  
« remarquables du royaume et de l'étranger. »

« La seconde, une série de dessins de grandes  
« dimensions relatifs aux constructions civiles. »

« La troisième, les différents modèles de  
« machines simples et composées. »

« La quatrième, enfin, les éléments et les  
« produits de l'industrie manufacturière, mis en  
« ordre de manière à indiquer successivement  
« les transformations que subissent les matières  
« premières, avant de se produire sous leur  
« aspect définitif ».

Si, à l'origine, cette subdivision en quatre classes exista, nous n'en savons rien. A présent, les trois premières se confondent en une seule et forment la collection de modèles de l'école spéciale. Qu'on nous permette

d'exprimer ici le regret qu'éprouvent la plupart des élèves de n'être pas plus souvent admis dans la salle des collections. Nous savons bien qu'il suffit d'en demander l'autorisation; mais cela seul constitue déjà un obstacle moral devant lequel beaucoup reculent. Il est encore vrai que les modèles qui peuvent intéresser le plus sont, au fur et à mesure des leçons, exposés dans la salle d'application dont l'accès est libre en tout temps; mais il n'en serait pas moins désirable qu'il nous fût donné, à toute heure du jour et à toute époque de l'année, sans que rien s'y opposât, de visiter et d'étudier les modèles. Il faudrait en outre que, pendant la mauvaise saison, on entretint dans la salle en question une température plus élevée et plus favorable à la conservation des élèves et des modèles. Nous fermons ici cette parenthèse, que nous n'avons d'ailleurs ouverte que pour exprimer un vœu dont la satisfaction serait accueillie avec joie par tous les élèves.

Une autre mesure prise en 1840 fut la source de nouveaux progrès dans l'étude de l'art de l'ingénieur. Ce fut au mois de juillet de cette année que les élèves-ingénieurs furent envoyés pour la première fois sur les travaux de l'État.

Les résultats de cette mission furent très satisfaisants, sous le rapport tant de l'instruction pratique que les élèves y acquirent que de l'effet moral que leur envoi sur les chantiers de l'État produisit sur leur esprit.

Dans le tableau indicatif des élèves-ingénieurs envoyés en mission pendant le cours de l'année 1852-1853, nous constatons que les indemnités accordées de ce chef aux élèves montent à des sommes variant de quatre cent cinquante à six cents francs. Ceci nous fournit l'occasion de faire remarquer l'insuffisance des crédits alloués dans ces dernières années pour le même objet. La moyenne des sommes accordées n'est guère que de deux cent cinquante francs. Il est évident que cela ne peut suffire pour une mission d'une durée de trois mois. Les études d'ingénieur des ponts et chaussées sont déjà suffisamment longues et dispendieuses par elles-mêmes pour qu'il ne faille pas faire supporter intégralement aux élèves le surcroît des dépenses que nécessitent les missions. Si les crédits ne peuvent être majorés, qu'on accorde au moins aux élèves une forte réduction du prix de parcours sur le réseau des chemins de fer de l'État. Dans ces dernières

années, il a été maintes fois question parmi les élèves d'adresser une demande de parcours gratuit au ministre intéressé. Notre digne inspecteur, M. Boudin, toujours si soucieux des intérêts de ses élèves, nous fit remarquer que les lois existantes ne pouvaient permettre cette gratuité, mais que rien ne s'opposait à la réduction. Jusqu'ici aucune demande n'a été faite pour l'obtenir. Nous souhaitons que ces quelques lignes décident nos camarades à agir.

\* \* \*

En novembre 1883 fut publié le résumé que voici des cours de l'école spéciale (division supérieure) : PREMIÈRE ANNÉE : *L'Hydraulique*, telle à peu près qu'on l'enseigne aujourd'hui; la *Construction*, comprenant les matières traitées actuellement dans le cours de *Géométrie pratique*, mais sans tous les développements que les progrès de cette science et l'exécution des grands tunnels y ont ajoutés depuis; la *Minéralogie*; les *Machines* le plus en usage; la *Physique industrielle*; la *Chimie industrielle*; l'*Économie sociale* désignée depuis sous le nom d'*Économie politique* et l'*Architecture*

*civile*. DEUXIÈME ANNÉE: La *Construction*, avec les considérations de stabilité que comportaient les matériaux de construction de cette époque; la *Géologie*; les *Machines à vapeur* avec quelques applications; le *Calcul de l'effet des machines*; le *Droit administratif* et l'*Histoire de l'architecture*. TROISIÈME ANNÉE: La *Construction*, avec l'histoire détaillée de quelques grands travaux et les questions administratives et économiques relatives à l'exécution des travaux publics; la *Technologie*, et enfin l'*Histoire naturelle*, comprenant la *Botanique* et la *Zoologie*; sous cette dernière rubrique nous trouvons: *Animaux utiles à l'art et à l'industrie*.

Le programme actuel nous donne en plus: PREMIÈRE ANNÉE: la *Géométrie pratique*; DEUXIÈME ANNÉE: la *Stabilité des constructions*; TROISIÈME ANNÉE: la *Stabilité des constructions*, les *Applications des machines*, les *Applications de l'électricité* et l'*Exploitation des chemins de fer*; en moins: TROISIÈME ANNÉE: l'*Histoire naturelle*. Nous ne faisons point ici mention des cours qui ont été portés d'une année à l'autre.

On remarquera que ces cours étaient suivis tant par les élèves-ingénieurs-architectes que par les élèves-ingénieurs des ponts et chaussées.

Les trois années d'études se terminaient par un seul examen subi à Bruxelles devant un jury de trois membres nommés par le ministre des travaux publics. D'après l'arrêté ministériel du 18 octobre 1838, dont nous avons parlé plus haut, on commença à classer les élèves par ordre de mérite à la fin de chaque année d'études d'après les notes obtenues dans les exercices et interrogations.

Ce fut par arrêté royal du 5 février 1842 que les examens de l'école spéciale furent enfin divisés en trois et ceux de l'école préparatoire en deux épreuves. Les examens de l'école préparatoire et l'examen final de l'école spéciale étaient subis à Bruxelles. Les deux examens de passage de l'école spéciale étaient subis à Gand après les vacances de Pâques.

L'antique système des examens de fin d'année a prévalu jusqu'à ce jour. Actuellement toutes les épreuves sont subies à Gand pour le classement des élèves. On tient compte, dans une certaine mesure, du travail de l'année. C'est là un réel progrès dont il y a lieu de se réjouir; mais les avantages mêmes qu'on lui reconnaît doivent nous faire regretter qu'il n'ait pas été réalisé de façon plus complète.

Il ne nous appartient pas de préciser ici une formule nouvelle; le sujet que nous effleurons est d'ailleurs trop vaste pour admettre à cette place les développements qu'il comporte; que des réformes soient urgentes, nul ne le conteste; dans quel sens semble-t-il désirable qu'elles s'accomplissent? C'est, croyons nous, vers l'organisation des universités suisses qu'il faut tendre, ou tout au moins vers celle de l'école militaire (notamment avec son ensemble d'interrogations, de répétitions, d'examens de fin de cours, et d'examen de fin d'année); mieux encore, au delà.

\*  
\* \*

Dans le chapitre des « Dépenses faites pour le service de l'Université pendant l'année académique 1841-1842 », nous découvrons un singulier article. Sous la rubrique « Matériel », on lit le titre « Gymnastique pour les élèves de l'école du génie civil — 500 fr. » Ce même titre revient dans les comptes de l'année académique 1842-1843. Exerçait-on peut-être à cette époque, et dans l'intérêt du service, les futurs ingénieurs et conducteurs à



marcher sur des crêtes de mur ou d'étroites planches de roulage? Nous l'ignorons. Nous ne savons non plus pour quels motifs ce service a été supprimé.

Quoiqu'il en soit le courant général des idées modernes portant vers le développement simultané du corps et de l'esprit, on peut se demander s'il serait utile de rétablir à l'École une salle de gymnastique.

\* \* \*

En 1844 parut un arrêté royal du 10 août qui arrêta net l'affluence des élèves-conducteurs à l'école spéciale du génie civil. Cet arrêté portait que « nul n'était admis à l'examen pour l'obtention du grade d'élève-conducteur, s'il n'était « muni d'un certificat constatant la connaissance pratique de l'une des professions « manuelles qui ont pour objet l'emploi de la « pierre, du bois et du fer dans les constructions ». Il est fâcheux que cette disposition ait été abrogée par un arrêté royal de 1852, ou plutôt qu'on n'ait pas institué au sein même de l'École un atelier où les élèves-conducteurs et même les élèves-ingénieurs eussent été exercés aux professions élémentaires.

C'est en 1850 qu'un arrêté ministériel parle pour la première fois du diplôme d'ingénieur civil et spécifie les cours sur lesquels un examen unique passé avec la moyenne absolue des points donne droit à ce titre. Ces cours sont encore les mêmes qu'actuellement, sauf l'*Économie sociale* qui en faisait partie à cette époque. Alors encore il n'était point question des cours de *Géométrie pratique*, de *Stabilité*, de *Exploitation des chemins de fer*, de *Applications des machines* ni à plus forte raison du cours de *Électricité pratique*.

\*  
\*\*

L'*École des arts et manufactures* de Gand n'avait eu jusqu'en 1852 qu'une existence purement nominale; ceux qui semblaient appelés à en profiter ne la fréquentaient pas, et la cause de son abandon résidait dans son organisation même. Cette institution ne fonctionnait point par le motif que son cadre était trop large et que le cercle d'études qu'elle embrassait convenait à des savants et non à de futurs chefs d'industrie.

Cette erreur devait être réparée. Dans un

centre industriel tel que Gand, il importait de mettre en contact la science et la pratique, et de favoriser les progrès techniques en augmentant le nombre des producteurs instruits.

Il fallait, à cette fin, restreindre dans une mesure convenable un ensemble d'études d'abord beaucoup trop vaste, et mettre ainsi l'institution en rapport avec les circonstances locales et les conditions dans lesquelles elle se trouvait placée. Ce fut l'objet d'un arrêté ministériel du 12 mars 1852. Cet arrêté réorganisa l'école des arts et manufactures de manière à la rendre « plus accessible aux jeunes gens des « familles vouées à l'industrie et à ceux qui « aspirent à être employés en qualité de « directeurs. »

Ces études, d'une durée de trois ans, conduisaient, comme actuellement, au titre d'ingénieur industriel.

\*  
\* \*

En 1849 déjà, nous trouvons cités dans les « Rapports triennaux sur l'enseignement supérieur en Belgique » les noms de MM. Boudin et Andries, le premier notre vénérable inspec-

teur des études à l'école spéciale, le second qui succéda à M. Timmermans comme inspecteur des études à l'école préparatoire, devint échevin de l'instruction publique à Gand, et mourut en 1878. A la même époque aussi, nous trouvons M. Fuerison professant, comme agrégé, les cours de *littérature française* et d'*histoire nationale* à l'école préparatoire. En 1852, on y voit le nom de M. Dauge, sous-ingénieur des ponts et chaussées, détaché comme répétiteur à l'école préparatoire.

C'est en l'année académique 1852-1853 que disparut enfin du programme le cours d'*Histoire naturelle (Botanique et Zoologie)*.

\*  
\* \*

Aux termes d'un arrêté royal du 23 novembre 1844, les candidats aspirants élèves-ingénieurs étaient tenus de subir un examen sur la langue latine. Cependant, en 1850, une loi sur l'enseignement moyen avait créé une section professionnelle à côté de la section latine dans les athénées royales; cette section avait été établie notamment en vue des écoles spéciales.

Il était donc nécessaire de supprimer le latin comme matière obligatoire dans cet examen, si l'on voulait ouvrir la porte des Écoles aux élèves de la section professionnelle. Cette suppression n'eut pourtant lieu qu'en 1857, soit sept ans après la création de la nouvelle section, et cela sur la proposition d'une commission spéciale nommée à l'effet d'étudier un nouveau programme d'admission commun à l'école militaire et aux écoles spéciales de Gand et de Liège. Cette commission, dans son rapport, insiste sur l'insuffisance des connaissances littéraires des candidats, proclame la nécessité d'en exiger plus de leur part, et termine en portant au programme comme langue obligatoire l'une des langues latine, anglaise ou allemande.

Nous ne pouvons que nous joindre aux conclusions de cette commission et insister à notre tour sur la nécessité qu'il y a d'exiger chez les candidats aspirants élèves-ingénieurs des connaissances littéraires beaucoup plus étendues que celles qui forment la matière de l'examen actuel. A notre sens, si profondément versé qu'il puisse être dans les sciences qui ressortissent exclusivement à son art, un ingénieur

n'est complet qu'à la condition de pouvoir faire valoir et briller ses connaissances par la parole et par la plume. Et cependant ce n'est pas à l'École que peut se donner le complément de l'éducation littéraire. Les cours ne sont déjà que trop chargés, les connaissances purement scientifiques de l'ingénieur doivent aller tous les jours croissant et le temps fait nécessairement défaut. C'est donc à l'entrée qu'on doit pouvoir constater les capacités littéraires et, à ce point de vue, nous réclamons les réformes introduites récemment dans l'examen d'admission à l'école militaire : ici comme là, il faudrait que les candidats qui ne satisfont pas à l'épreuve littéraire fussent exclus de l'épreuve sur les branches scientifiques.

Une fois cette réforme admise, les exercices de rédaction actuels pourraient devenir des travaux littéraires d'une plus haute portée.

En ce qui concerne les langues étrangères, une proposition de MM. les Inspecteurs en date du 2 mai 1872 demandait l'organisation de cours de langues allemande et anglaise à l'école préparatoire du génie civil et des arts et manufactures. MM. les Inspecteurs motivaient leur proposition en disant que, « par suite de

« l'état avancé de la science de l'ingénieur en  
« Angleterre et en Allemagne, il est devenu  
« indispensable que les ingénieurs de l'École,  
« admis dans les services qui ressortissent au  
« département des travaux publics, connais-  
« sent assez les langues anglaise et allemande  
« pour lire sans difficulté les ouvrages tech-  
« niques écrits dans ces langues et pouvoir  
« s'exprimer en anglais comme en allemand ;  
« cette nécessité est rendue chaque jour plus  
« importante par la situation spéciale de notre  
« pays et la facilité actuelle des communi-  
« cations ». Examinée par le conseil de perfec-  
tionnement des Écoles dans ses séances du  
31 mai 1872 et du 23 mai 1873, cette proposi-  
tion ne fut pas acceptée.

Nous ne connaissons point les motifs qui ont pu la faire rejeter à Gand, tandis qu'aux Écoles de Liège elle fut adoptée. Quels que soient ces motifs, les considérants de la proposition de MM. les Inspecteurs sont d'une haute valeur et le temps n'a fait que les consacrer. Encore une fois, il faudrait exiger de la part des ingénieurs la connaissance pratique, sinon des deux langues, tout au moins de l'une d'elles, et l'on ferait chose utile, à notre

avis, en organisant à l'École des cours donnés spécialement en vue de notre profession.

\* \* \*

Pour en revenir à l'histoire proprement dite des Écoles, nous avons à noter qu'en 1858, les élèves-ingénieurs civils jouirent enfin du privilège accordé depuis plusieurs années déjà à leurs camarades des ponts et chaussées, à savoir que l'examen pour l'obtention du diplôme d'ingénieur civil fut, sur la demande des candidats, divisé en deux examens partiels correspondant respectivement à chacune des deux années d'études.

Les ingénieurs des ponts et chaussées non placés par le département des travaux publics après la fin de leurs études, portaient autrefois le titre de sous-ingénieur honoraire des ponts et chaussées. Des titulaires de ce grade demandèrent en 1858, que leur titre fût remplacé par celui d'ingénieur honoraire des ponts et chaussées. Les arguments qu'ils font valoir sont topiques: « Le titre de sous-ingénieur se comprend « dans le corps des ingénieurs de l'État, où il « constitue un échelon de la hiérarchie admini-



« strative; mais il n'en est pas de même dans le  
« public où l'on croit généralement que les  
« jeunes gens qui n'ont que le titre de sous-  
« ingénieur doivent encore faire des études pour  
« devenir ingénieurs: de là une sorte de  
« défaveur qui a pu nuire à la carrière des sous-  
« ingénieurs honoraires, lesquels, faute d'em-  
« ploi vacant dans l'administration des ponts  
« et chaussées, doivent chercher à se placer  
« dans les compagnies particulières. »

« D'ailleurs les sous-ingénieurs honoraires  
« qui sont sortis des écoles spéciales depuis  
« leur institution gagnent de l'âge, tandis que  
« leur brevet reste invariablement le même; il  
« s'ensuit que tôt ou tard, ils doivent éprouver  
« une certaine répugnance à se servir d'un titre  
« qui, quelque honorable qu'il soit, semble  
« destiné exclusivement à la jeunesse. »

Rappelons à ce sujet que le grade de sous-  
ingénieur des ponts et chaussées a été supprimé  
lui aussi et remplacé, l'an dernier, par celui  
d'ingénieur de troisième classe.

En 1861, on subdivisa l'examen unique des élèves-conducteurs des ponts et chaussées en deux examens partiels correspondant à chacune des années d'études.

La prospérité des Écoles allait toujours croissant : le nombre des élèves fut de 172 pendant l'année académique 1862-1863.

Le développement rapide de notre réseau de chemins de fer et les grands progrès faits dans cette partie de l'art de l'ingénieur provoquèrent enfin, de la part du gouvernement, un arrêté ministériel en date du 20 septembre 1867 qui détacha du cours de *Construction* les notions relatives aux chemins de fer, et organisa un cours d'*Exploitation des chemins de fer*. Déjà le 18 juin de la même année le ministre des travaux publics avait pris une décision portant que le recrutement des ingénieurs de l'administration des chemins de fer de l'État se ferait, pour les voies et travaux, à l'école du génie civil de Gand.

Le 2 octobre de cette même année M. Andries fut nommé inspecteur des études à l'école préparatoire.

Depuis sa réorganisation en 1852, l'école des arts et manufactures prospérait rapide-

ment; on la mit à même, en 1869, de répondre plus complètement encore aux exigences de l'industrie en y créant trois cours nouveaux : la *Chimie analytique*, la *Technologie des matières textiles* et les *Constructions industrielles*.

Enfin en 1870, on détacha du cours de *Construction* les notions relatives à la stabilité des constructions et l'on créa, par arrêté du 14 novembre de cette année, le cours de *Stabilité des constructions*. De toutes les réformes pédagogiques faites à l'École depuis sa fondation, celle-ci est sans contredit la plus importante. Quel que fût le développement qu'on pût donner à la *Stabilité* dans le cours de *Construction*, cela ne pouvait suffire. L'emploi toujours croissant du fer dans les constructions nécessitait impérieusement cette modification. Dès le début, ce cours fut partagé entre deux années et eut pour titulaire M. Boudin qui, aujourd'hui encore, le professe avec tant d'éclat. Un arrêté en même date nommait M. Boudin inspecteur des études à l'école spéciale, en remplacement de M. Lamarle appelé à d'autres fonctions.

En 1868, 1869 et 1870 un certain nombre d'élèves des écoles spéciales du génie civil et

des arts et manufactures se sont, sur la demande du gouvernement, présentés en qualité d'aspirants du génie militaire ou de l'artillerie et, après avoir reçu pendant peu de mois une instruction militaire spéciale, tous ont été admis dans l'armée avec le brevet de sous-lieutenant de l'une de ces deux armes.

Il y a quelque temps, à l'époque où les craintes de guerre prochaine étaient les plus vives, le bruit courut à l'école spéciale que le gouvernement ferait une fois encore appel aux élèves. Par les temps difficiles où nous vivons, cette nouvelle causa un certain émoi. Depuis, le bruit ne s'étant pas confirmé, toutes choses sont rentrées dans le calme.

Au 13 mars 1874, on créa à l'école préparatoire du génie civil un *Cours élémentaire d'analyse mathématique* pour les élèves de l'école des arts et manufactures et les futurs élèves-ingénieurs civils.

Enfin le 19 juin 1878 naquit le ministère de l'instruction publique. Ce fut, pour les Écoles, le commencement d'une ère de prospérité nouvelle et le signal d'importantes réformes pédagogiques et matérielles. Ainsi, dès le 4 août 1879, fut votée une loi allouant un crédit

provisoire de 4,500,000 fr. pour les besoins extraordinaires de l'enseignement supérieur. La moitié environ de cette somme devait être consacrée à la construction de bâtiments destinés à la faculté des sciences ainsi qu'aux écoles préparatoire et spéciale du génie civil et des arts et manufactures annexées à la dite faculté.

Chacun se souvient encore de l'imposante cérémonie de la pose de la première pierre de l'*Institut des sciences*, qui eut lieu le 16 avril 1883. A présent déjà, on peut admirer sur l'emplacement de l'ancien quartier dit *Batavia* le magnifique palais universitaire construit d'après les plans de notre éminent professeur, Monsieur Pauli.

Ensuite de la même loi, le gouvernement a acquis un terrain de plus d'un hectare, près de l'endroit où le Haut-Escout se transforme en Bas-Escout, pour y établir un institut de mécanique appliquée (*hydraulique, calcul de l'effet des machines, stabilité*) dont M. Boudin avait depuis longtemps signalé la nécessité. Grâce à cette situation, on pourra obtenir, à marée basse, une chute d'eau de 3<sup>m</sup>,40, suffisante pour toutes les expériences, au moyen d'une prise faite dans

la Pêcherie, avec décharge dans la dérivation du Rietgracht.

En 1880, par arrêté en date du 29 juillet, on détacha du cours de construction les notions relatives au lever de plan, au nivellement et à toutes les opérations topographiques et l'on créa le cours de *Géométrie pratique*, en instituant à côté de celui-ci un grand nombre d'exercices y relatifs.

Le 30 juillet de la même année un arrêté ministériel porta de trois à quatre ans le cours complet des études à l'école des arts et manufactures, où furent créés trois cours nouveaux : la *Chimie élémentaire*, des *Principes et exercices d'analyse* et la *Géographie industrielle et commerciale*.

Le grand développement qu'avaient pris les applications de l'eau sous pression et de l'air comprimé pour l'outillage des ponts et des gares, les travaux de percement de tunnels à l'aide de perforatrices et la construction des ascenseurs hydrauliques pour les canaux à grande chute nécessitaient depuis longtemps la création d'un nouveau cours où ces divers objets, éparpillés et à peine abordés dans d'autres, fussent réunis et traités à fond.

D'autre part, les rapides progrès de la science électrique et la nouvelle impulsion que lui avait donnée l'exposition d'électricité de 1881 à Paris ne pouvaient laisser indifférents les membres d'un gouvernement soucieux des intérêts de l'enseignement. Aussi le 6 juin 1882 parut un arrêté ministériel portant création à l'école spéciale du génie civil d'un cours des *Applications des machines* et d'un cours des *Applications de l'électricité*.

Telles furent les dernières et utiles réformes du gouvernement qui avait créé le ministère de l'instruction publique.

En 1878 l'école préparatoire eut la douleur de perdre son Inspecteur des études M. Andries, auquel succéda l'honorable M. Dauge.

Depuis lors, les écoles n'ont plus aucun fait saillant à enregistrer dans leur histoire.

\*  
\* \*

Quant aux élèves, dont nous avons si peu parlé, il exista toujours entre eux un puissant lien de solidarité. Chaque année, depuis la fondation de nos Écoles, a lieu un souper traditionnel connu sous le nom de *souper du génie*

auquel les élèves assistent avec un entrain toujours égal.

En 1881, fut fondée un *Cercle des étudiants ingénieurs*. Il périt malheureusement en 1883. Pendant l'année académique courante, les élèves des Écoles, reprenant l'idée de leurs aînés, on a créé une nouvelle *Association*, conçue dans un esprit si large et adoptée avec un succès tel qu'une longue existence lui semble assurée. Son but est de procurer à ses membres des publications scientifiques et de donner des conférences touchant l'art de l'ingénieur. Un grand nombre de professeurs ont daigné prendre le titre de membre protecteur, et plusieurs d'entre eux ont promis à l'*Association* leur plus bienveillant concours.

Le 5 février 1881, les élèves-conducteurs créèrent une *Société des élèves-conducteurs libéraux* qui a toujours prospéré jusqu'ici.

En 1851, les ingénieurs sortis des Écoles de Gand créèrent à l'exemple des ingénieurs sortis de l'école des mines de Liège une société dont le but est d'entretenir, entre les membres qui en font partie, des relations permanentes, et de célébrer régulièrement l'anniversaire de l'institution des Écoles.



Il est presque oiseux de dire que l'*Association des ingénieurs sortis des Écoles de Gand* existe toujours et qu'elle voit sa prospérité croître et marcher de paire avec le remarquable développement de l'École.

\*  
\* \*

Nous terminons ici notre étude historique. Peut-être nous sommes-nous étendu un peu longuement sur les circonstances qui signalèrent la première période de l'existence des Écoles. Il nous a semblé qu'il en devait être ainsi: le spectacle des tâtonnements, des modifications, des erreurs, des corrections qui furent propres aux premiers jours nous a paru plein d'intérêt. Ce n'est qu'après de longues années qu'on arriva enfin à la formule présente, ou plutôt aux institutions existantes qui font des Écoles de Gand un établissement d'une si haute réputation scientifique. Non pas que tout progrès soit accompli, et qu'on puisse laisser aller les choses; non pas qu'il n'y ait plus désormais ni à remanier, ni à perfectionner; mais nous entendons simplement par là que les Écoles sont à même de satisfaire pleinement à

toutes les exigences de la science actuelle et que le rang qu'elles tiennent dans le monde est des plus honorables.

Rappelons, à ce sujet, la pensée exprimée par un de nos camarades de la colonie étrangère lors d'un des derniers *soupers du génie* : c'est que « ce qu'elles sont, les Écoles de Gand le « doivent en majeure partie à l'Inspecteur actuel « de l'école spéciale, le vénérable M. Boudin « qui, depuis tant d'années déjà, préside aux « destinées de cet établissement scientifique. » Nous, ses élèves, lui en sommes profondément reconnaissants.

Le souvenir des années passées à l'École nous accompagnera par toute la vie, et chaque nouveau progrès qu'elle fera sera reçu avec un élan de gratitude pour celui qui lui aura donné cette nouvelle impulsion.

BITTERLY.

avril, 1887.







## TABLE DES MATIÈRES.

---

	Pages.
Dédicace . . . . .	5
<hr/>	
Avant-propos . . . . .	7

### PARTIE ACADÉMIQUE.

Éphémérides universitaires . . . . .	13
Université de Gand (Administration et Corps enseignant). . . . .	21
Distinctions honorifiques . . . . .	29
Inscriptions au rôle. . . . .	31
Nécrologie . . . . .	32
Union des anciens étudiants de l'Université de Gand.	35
Cercles Universitaires . . . . .	36
La Société Générale des Étudiants pendant l'année académique 1885-1886 . . . . .	52



PARTIE LITTÉRAIRE.

	Pages-
<i>Lettre à Lieschen</i> (MAX WALLER) . . . . .	57
<i>L'Impossibile</i> (SAPHO) . . . . .	64
<i>Aquarelle</i> (SAPHO) . . . . .	65
<i>Eau forte</i> (SAPHO) . . . . .	66
<i>L'Aventure véridique de Dieudonné-Eustache Xhipette</i> (GUSTAVE RAHLENBECK) . . . . .	67
<i>Au Plumet</i> (AUG. VIERSET) . . . . .	92
<i>Au Cygne</i> (AUG. VIERSET) . . . . .	94
<i>Les Soirs Mouvants</i> (ALBERT MOCKEL) . . . . .	97
<i>Des Vers</i> (GEORGES RODENBACH) . . . . .	107
<i>Timidité</i> (PAUL MONTANE) . . . . .	110
<i>Deux Croquis</i> (FRITZ ELL) . . . . .	114
<i>Victime</i> (CAROLUS REX) . . . . .	116
<i>Choses Sérieuses</i> (E. WAXWEILER). . . . .	117
<i>Réminiscence Hivernale</i> (NIHIL). . . . .	121
<i>Le « Commerce » d'autrefois</i> (BICHNACQ). . . . .	123
<i>Louise</i> (CAROLUS REX). . . . .	129
<i>Mon Étoile</i> (CAROLUS REX) . . . . .	131
<i>Universitomanie</i> (MAURICE SIVILLE) . . . . .	132
<i>Lia</i> (FRITZ ELL) . . . . .	138
<i>Vers en tresse</i> (FRITZ ELL) . . . . .	140
<i>Muguets d'antan</i> (O. HOUSSA) . . . . .	142

---

NOTICE SUR FRANÇOIS LAURENT.

<i>Notice sur François Laurent</i> (P. POIRIER) . . . . .	145
---	-----

---

NOTRE PORTRAIT.

LES ÉCOLES SPÉCIALES ANNEXÉES A LA FACULTÉ  
DES SCIENCES DE L'UNIVERSITÉ DE GAND.

	Pages.
<i>Notre Portrait</i> . . . . .	197
Les Écoles spéciales annexées à la Faculté des Sciences de l'Université de Gand (BITTERLY). .	200



TIRÉ A 470 EXEMPLAIRES :

450 sur vélin teinté, 20 sur papier de Hollande.



*Achévé d'imprimer le 21 mai 1887,*

IMPRIMERIE C. ANNOOT-BRAECKMAN

AD. HOSTE, SUCCESSEUR

GAND.













## **Règles d'utilisation de copies numériques d'œuvres littéraires mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'ULB**

L'usage des copies numériques d'œuvres littéraires, ci-après dénommées « copies numériques », mises à disposition par les Archives & Bibliothèques de l'Université libre de Bruxelles, ci-après A&B, implique un certain nombre de règles de bonne conduite, précisées ici. Celles-ci sont reproduites sur la dernière page de chaque copie numérique mise en ligne par les A&B. Elles s'articulent selon les trois axes : protection, utilisation et reproduction.

### **Protection**

#### **1. Droits d'auteur**

La première page de chaque copie numérique indique les droits d'auteur d'application sur l'œuvre littéraire.

#### **2. Responsabilité**

Malgré les efforts consentis pour garantir les meilleures qualité et accessibilité des copies numériques, certaines déficiences peuvent y subsister – telles, mais non limitées à, des incomplétudes, des erreurs dans les fichiers, un défaut empêchant l'accès au document, etc. -. Les A&B déclinent toute responsabilité concernant les dommages, coûts et dépenses, y compris des honoraires légaux, entraînés par l'accès et/ou l'utilisation des copies numériques. De plus, les A&B ne pourront être mises en cause dans l'exploitation subséquente des copies numériques ; et la dénomination des 'Archives & Bibliothèques de l'ULB' et de l'ULB, ne pourra être ni utilisée, ni ternie, au prétexte d'utiliser des copies numériques mises à disposition par eux.

#### **3. Localisation**

Chaque copie numérique dispose d'un URL (uniform resource locator) stable de la forme <http://digistore.bib.ulb.ac.be/annee/nom\_du\_fichier.pdf> qui permet d'accéder au document ; l'adresse physique ou logique des fichiers étant elle sujette à modifications sans préavis. Les A&B encouragent les utilisateurs à utiliser cet URL lorsqu'ils souhaitent faire référence à une copie numérique.

### **Utilisation**

#### **4. Gratuité**

Les A&B mettent gratuitement à la disposition du public les copies numériques d'œuvres littéraires numérisées par elles : aucune rémunération ne peut être réclamée par des tiers ni pour leur consultation, ni au prétexte du droit d'auteur.

#### **5. Buts poursuivis**

Les copies numériques peuvent être utilisées à des fins de recherche, d'enseignement ou à usage privé. Quiconque souhaitant utiliser les copies numériques à d'autres fins et/ou les distribuer contre rémunération est tenu d'en demander l'autorisation aux Archives & Bibliothèques de l'ULB, en joignant à sa requête, l'auteur, le titre, et l'éditeur du (ou des) document(s) concerné(s).  
Demande à adresser au Directeur de la Bibliothèque électronique et Collections Spéciales, Archives & Bibliothèques CP 180, Université Libre de Bruxelles, Avenue Franklin Roosevelt 50, B-1050 Bruxelles.  
Courriel : bibdir@ulb.ac.be.

#### **6. Citation**

Pour toutes les utilisations autorisées, l'utilisateur s'engage à citer dans son travail, les documents utilisés, par la mention « Université Libre de Bruxelles – Archives & Bibliothèques » accompagnée des précisions indispensables à l'identification des documents (auteur, titre, date et lieu d'édition).

#### **7. Liens profonds**

Les liens profonds, donnant directement accès à une copie numérique particulière, sont autorisés si les conditions suivantes sont respectées :

- a) les sites pointant vers ces documents doivent clairement informer leurs utilisateurs qu'ils y ont accès via le site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB ;
- b) l'utilisateur, cliquant un de ces liens profonds, devra voir le document s'ouvrir dans une nouvelle fenêtre ; cette action pourra être accompagnée de l'avertissement 'Vous accédez à un document du site web des Archives & Bibliothèques de l'ULB'.

### **Reproduction**

#### **8. Sous format électronique**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement le téléchargement, la copie et le stockage des copies numériques sont permis ; à l'exception du dépôt dans une autre *base de données*, qui est interdit.

#### **9. Sur support papier**

Pour toutes les utilisations autorisées mentionnées dans ce règlement les fac-similés exacts, les impressions et les photocopies, ainsi que le copié/collé (lorsque le document est au format texte) sont permis.

#### **10. Références**

Quel que soit le support de reproduction, la suppression des références à l'ULB et aux Archives & Bibliothèques de l'ULB dans les copies numériques est interdite.